

WEN: DE NOUS VOYONS POINDRE LA LUMIÈRE DU JOUR NOUS POURSUIVONS NOTRE ROUTE

PROJET DE RECHERCHE SUR LA FORMULE DE FINANCEMENT DES AGENCES DE SERVICES
À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE DES PREMIÈRES NATIONS : RAPPORT DE LA PHASE 3

LOXLEY, L.; DERIVIERE, L.;
PRAKASH, T.; BLACKSTOCK, C.;
WIEN, F. AND THOMAS PROKOP, S.



SOCIÉTÉ DE SOUTIEN À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE
DES PREMIÈRES NATIONS DU CANADA

DROITS D'AUTEUR

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada © 2005

ISBN 0-9732858-3-4

Tous droits réservés.



**SOCIÉTÉ DE SOUTIEN
À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE
DES PREMIÈRES NATIONS
DU CANADA**

75, Albert Street, suite 1001,

Ottawa, ON, K1P 5E7

Téléphone : (613) 230-5885

Site Internet : www.fnfcfs.com



REMERCIEMENTS

La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada tient à souligner le support des personnes et groupes suivants, qui ont joint leurs efforts pour achever ce projet de recherche : Jonathan Thompson, Pam Hunter et Meredith Porter de l'Assemblée des Premières Nations; Vince Donoghue et Daryl Hargitt du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord; l'aîné Donald Horne, représentant des directeurs des Premières Nations; les membres du Comité directeur national sur la révision conjointe de la politique nationale ainsi que l'équipe qui a travaillé sur la conception des options de financement.

Des remerciements spéciaux s'adressent aux chercheurs de talent suivants, qui ont donné généreusement de leur temps et qui ont mis à profit leur expertise afin de rendre possible la Phase 3 du projet Wen:de :

Dr. John Loxley

Dr. Linda DeRivière

Dr. Fred Wien

Tara Prakash

Shelley Thomas Prokop

Valerie Lannon

Kathryn Irvine

Richard De La Ronde

Melanie Vincent

Judy Levi

Raina Loxley

Rachel Levasseur

Carolyn Bohdonovich

April Whitehead

Eileen Vanderburgh

WEN: DE NOUS POURSUIVONS NOTRE ROUTE

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION	7
ÉQUIPE DE RECHERCHE	9
MÉTHODOLOGIE	9
CONSULTATIONS	11
LIMITES DE LA RECHERCHE	11
ANALYSE DES TROIS OPTIONS DE LA FORMULE DE FINANCEMENT	12
PREMIÈRE OPTION : RECONFIGURATION DE LA DIRECTIVE	12
DEUXIÈME OPTION : ADAPTER LE FINANCEMENT DES AGENCES DES PREMIÈRES NATIONS AUX FORMULES DE FINANCEMENT PROVINCIALES	13
TROISIÈME OPTION : DÉVELOPPER UN MODÈLE DE FINANCEMENT PROPRE AUX PREMIÈRES NATIONS	15
APERÇU DES AJUSTEMENTS RECOMMANDÉS À LA DIRECTIVE 20-1	16
RECOMMANDATIONS POUR UN CHANGEMENT DE LA POLITIQUE OU POUR Y APPORTER DES CLARIFICATIONS	16
AJUSTEMENTS RECOMMANDÉS POUR LA FORMULE DE FINANCEMENT (DIRECTIVE 20-1)	20
1. AJUSTEMENT À L'INFLATION	20
2. INTERVENTIONS À DOMICILE ET AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE AUPRÈS DES ENFANTS VICTIMES DE NÉGLIGENCE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS (PRÉVENTION ET MESURES LES MOINS PERTURBATRICES)	21
OPTION #1: UNE APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE AU FINANCEMENT	23
PRÉTENTIONS: (EN LIEN AVEC LES CALCULS INDICQUÉS SUR LA FEUILLE EXCEL OPT#1 PRÉTENTIONS)	24
RÉSULTATS	25
3. AJUSTEMENTS POUR LES AGENCES DE PETITE TAILLE (AGENCES DESSERVANT UNE POPULATION DE MOINS DE 801 ENFANTS INDIENS INSCRITS)	26
4. MONTANT DE BASE POUR LES OPÉRATIONS (FIXÉ ACTUELLEMENT À 143 000 \$ PAR ANNÉE)	27
5. ENFANTS VIVANT DANS LES COMMUNAUTÉS ET QUI NE SONT PAS DESSERVIS PAR UNE AGENCE DE SEFPN	28
6. FACTEUR D'ÉLOIGNEMENT	28
7. COÛTS DES INFRASTRUCTURES DE SYSTÈMES DE GESTION DE L'INFORMATION	30

WEN: DE NOUS POURSUIVONS NOTRE ROUTE

8.	COÛTS EN IMMOBILISATIONS (BÂTIMENTS, VÉHICULES ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU)	31
9.	COÛTS EXTRAORDINAIRES	33
10.	COÛTS EN RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRÉS PAR LA PROTECTION DE L'ENFANCE	33
11.	NORMES BASÉES SUR LA CULTURE	34
12.	APPRENTISSAGE ORGANISATIONNEL ET RÉSEAUTAGE	35
13.	RECHERCHE	35
14.	ÉVALUATION ET RÉSULTATS	36
15.	SOMMAIRE DES AJUSTEMENTS PROPOSÉS À LA DIRECTIVE	37
	RÉSULTATS ANTICIPÉS ET LES AVANTAGES À TOUT ACCOMPLIR	38
	LES COÛTS DE L'INACTION	39
	CONCLUSION	40
	RÉFÉRENCES	42
	ANNEXE A: TABLEAU SUR L'INFLATION	43
	ANNEXE B: MESURES LES MOINS PERTURBATRICES ET TABLEAUX SUR LA PRÉVENTION	45
	ANNEXE C: TABLEAUX SUR LES AGENCES DE PETITE TAILLE	72
	ANNEXE D: TABLEAUX SUR LE FINANCEMENT DE BASE DES OPÉRATIONS	76
	ANNEXE E: TABLEAUX SUR L'ÉLOIGNEMENT	80
	ANNEXE F: TABLEAUX SUR LES COÛTS D'INFRASTRUCTURES DES SYSTÈMES DE GESTION DE L'INFORMATION	136
	ANNEXE G: TABLEAUX SUR LES COÛTS EN IMMOBILISATIONS	184
	ANNEXE H: SOMMAIRE SUR LA RESPONSABILITÉ CIVILE EN PROTECTION DE L'ENFANCE	190
	ANNEXE I: TABLEAUX SUR LE COÛT DES PROPOSITIONS	196

WEN:DE
 NOUS VOYONS
 POINDRE LA
 LUMIÈRE DU JOUR
 NOUS POURSUIVONS
 NOTRE ROUTE

INTRODUCTION

En date de mai 2005, dans un échantillon de trois provinces, un enfant Indien inscrit sur dix est pris en charge, comparativement à un sur deux cents chez les enfants non autochtones (Blackstock, Prakash, Loxley and Wien, 2005). Les données nationales suggèrent qu'il y a trois fois plus d'enfants autochtones pris en charge qu'il y en avait lors de la période culminante des pensionnats indiens (Blackstock, 2003) et les taux d'admission en protection pour les enfants Indiens inscrits ont augmenté au taux alarmant de 71% sur une période de six ans (McKenzie, 2002). La bonne nouvelle est que la recherche effectuée récemment a identifié pourquoi tant d'enfants autochtones sont pris en charge et propose même des solutions afin de renverser cette tendance. Les données de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants indiquent que les cas d'abus physique et sexuel sur des enfants autochtones ont moins tendance à être rapportés aux autorités de protection de l'enfance que ceux chez les non autochtones, mais que les enfants autochtones ont deux fois plus tendance à être victimes de négligence (Trocme, Knoke and Blackstock, 2004; Trocme, Fallon, McLaurin et Shangreux, 2005). Pour s'attaquer à la négligence, il faut fournir un continuum de services multidisciplinaires qui tienne compte du niveau de risque auquel l'enfant est exposé, de la situation familiale et des risques structurels tels que la pauvreté et le logement inadéquat. Les chercheurs ont largement identifié que le support à domicile pour les enfants victimes de négligence et leur famille constitue l'un des éléments clés pour réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge. (McKenzie, 2002; Shangreux, 2004; Blackstock et Trocme, 2005).

L'Examen conjoint des politiques nationales sur les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (ECPN), (MacDonald et Ladd, 2000) a permis de confirmer que la formule de financement actuelle, soit la Directive 20-1 (ci-après appelée la Directive), ne fournit pas le financement suffisant pour que les agences de services à l'enfance et à

la familles des Premières Nations (ASEFPN) puissent livrer des services de protection de l'enfance sur réserve et qui soient adaptés à la culture et qui atteignent un niveau comparable au niveau de services que reçoivent les autres Canadiens. De plus, l'ECPN a validé les rapports fournis par les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, qui soutiennent que Directive ne finance pas adéquatement les interventions à domicile pour les enfants victimes d'abus et de négligence, mieux connus sous le terme de « mesures les moins perturbatrices ». Ces services sont requis par les lois statutaires afin d'octroyer aux enfants les meilleures chances afin qu'ils puissent vivre dans un environnement sécuritaire à la maison. Ces services ne sont toutefois pas financés par la Directive.

Lorsque les travaux de l'Examen conjoint des politiques nationales sur les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, (MacDonald et Ladd, 2000) ont été complétés, un comité directeur national a été créé pour mettre en œuvre les recommandations de l'ECPN. Le comité directeur est co-présidé par l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (MAINC) et siègent à ce comité des représentants des régions du MAINC et des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (ASEFPN). En septembre 2004, le comité directeur national a mandaté la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (www.fnfcfs.com) afin de compléter un projet de recherche exhaustif qui a pour but de fournir des recommandations en se basant sur des données recueillies afin d'améliorer la formule de financement des ASEFPN.

Ce rapport présente les résultats finaux d'un projet de recherche en trois phases qui a été conçu pour alimenter l'analyse de trois options de formules de financement pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. La première phase du projet de recherche portait sur l'identification des questions de recherche qui devaient être posées afin d'alimenter chacune des options. La deuxième phase portait sur la réponse à ces questions de recherche et la phase 3 portait sur le développement, les coûts et les changements recommandés.

Les options proposées de formule de financement issues de la première phase sont :

- 1) Reconfigurer la Directive: reconfigurer la formule de financement actuelle du MAINC afin qu'elle reflète les recommandations de l'Examen conjoint des politiques nationales effectuée en juin 2000.
- 2) Le modèle provincial: Identifier les formules de financement utilisées par chaque province et appliquer respectivement la formule d'une province aux agences de SEFPN qui font partie de la région.
- 3) Le modèle des Premières Nations: Une toute nouvelle formule de financement et conçue pour rencontrer les besoins spécifiques des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations au Canada.

Les questions des chercheurs identifiées dans la phase 1 ont été répondues en phase 2 du projet de recherche. Les résultats de ces travaux sont documentés dans le rapport Wen :de qui a été complété en août 2005. La troisième et dernière phase du projet de recherche (phase 3) impliquait de conduire un sondage parmi des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (sauf en Ontario) ainsi qu'une analyse économique pour développer des recommandations pour créer une nouvelle formule de financement et pour quantifier les coûts.

Ce rapport présente le sommaire de la phase 3 et a été préparé à l'intention du MAINC afin d'alimenter le développement d'un mémoire au Cabinet ayant pour but d'aller chercher les autorisations nécessaires pour mettre en œuvre les améliorations recommandées à la formule de financement des ASEFPN et qui ont été approuvées par le comité directeur national. Ce rapport débute par les buts de la recherche, l'équipe de recherche, la méthodologie et les limites de la recherche avant de présenter l'analyse des données qui soutiennent que la reconfiguration de la Directive 20-1 est l'option recommandée comparativement aux autres options de formule de financement. Finalement, les recommandations pour reconfigurer la Directive 20-1 sont décrites avec preuves à l'appui, les calculs qui ont été nécessaires afin d'en arriver à cette conclusion

sont également fournis et enfin, les implications financières de cette option sont incluses.

L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

Throughout the three phases of the research project, a team of researchers with expertise in a wide range of academic, policy and practice disciplines were engaged. The principal investigators for Phase 3 were:

Au cours de l'exécution des trois phases du projet de recherche, une équipe de chercheurs ayant de l'expertise variée au niveau du développement de politiques et de pratiques ont été embauchés. Les chercheurs principaux pour la phase 3 étaient :

1. Dr. Fred Wien, Université Dalhousie, École de service social
2. Dr. John Loxley, Université du Manitoba, Faculté d'économie
3. Dr. Nico Trocme, Université McGill, École de service social
4. Cindy Blackstock, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations
5. Dr. Linda DeRiviere, Université du Manitoba, Faculté d'économie
6. Tara Prakash, Université du Manitoba, Faculté d'économie

Les chercheurs principaux ont été assistés par les chercheurs suivants :

1. Valerie Lannon, Lannon and Associates, Colombie-Britannique
2. Kathryn Irvine (candidat au Doctorat), Alberta
3. Shelley Thomas Prokop, consultante, Saskatchewan
4. Richard De La Ronde, assistant de recherche à la SSEFPNC, Manitoba
5. Melanie Vincent, Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone, Québec
6. Judy Levi, coordonnatrice régionale, Nouveau-Brunswick
7. Dr. Barbara Fallon, University of Toronto, Faculté de travail social
8. Bruce Maclaurin, Université de Calgary
9. Raina Loxley, étudiante, Manitoba
10. Rachel Levasseur, étudiante, Ottawa

MÉTHODOLOGIE

Dans la troisième phase, un instrument de mesure national a été développé pour les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations au Canada (excluant l'Ontario). L'instrument de mesure a utilisé les résultats issus de la phase 2 et a été développé en consultation avec les chercheurs du projet et des informateurs/répondants.

L'instrument de mesure de la troisième phase a été conçu à partir de certains éléments de l'instrument de mesure de la phase 2 et l'accent a été mis sur des thèmes identifiés par les agences ou l'équipe de recherche où davantage d'informations étaient nécessaires.

Les objectifs de cette troisième phase étaient :

- 1) Quantifier les implications financières de l'introduction de changements divers à la formule de financement des ASEFPN et identifier les besoins financiers qui doivent être comblés par le MAINC.
- 2) Renforcer les preuves nécessaires pour recommander des changements à la formule de financement.

De façon plus spécifique, l'instrument de mesure contenait 13 sections portant sur les thèmes suivants :

- Démographie
- Éloignement
- Systèmes de gestion de l'information
- Gestion des dossiers
- Coûts extraordinaires
- Frais juridiques
- Coûts des immobilisations
- Salaires et avantages sociaux
- Conflits de compétences
- Normes, adaptation culturelle et évaluation de programme
- Mesures les moins perturbatrices et prévention
- Suivre les changements à la législation provinciale
- Contributions des agences

Le sondage était composé de questions quantitatives et qualitatives. Cette approche a été



utilisée afin de s'assurer que les ASEFPN aient l'opportunité de décrire plus particulièrement leur agence et les situations uniques qui les touchent, donnant ainsi aux chercheurs l'opportunité d'analyser l'information de façon plus efficace. Lorsque applicable, certaines sections étaient composées majoritairement de questions qualitatives afin de jauger le besoin de services spécifiques et les conséquences que ces services impliquaient là où ils étaient offerts. Ce genre de question a été utilisé davantage dans les sections portant sur les coûts extraordinaires, les normes, l'adaptation culturelle et l'évaluation de programme. Il y avait aussi plusieurs questions qui portaient un caractère plus quantitatif telles que : les questions sur les salaires et les avantages sociaux, les coûts en immobilisations et les frais juridiques, afin de capturer les besoins financiers actuels et les dépenses des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Le sondage, disponible dans les deux langues officielles, a été envoyé dans 93 agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations au Canada. Des chercheurs ont été embauchés dans chaque province afin d'assister les agences à compléter le sondage par téléphone ou par des visites sur place si nécessaire. Les chercheurs ont contacté chacune des agences dans la langue de leur choix afin de s'assurer qu'elles avaient bien reçu le sondage, ils ont offert leur assistance pour compléter le sondage et on revu les sondages complétés afin de s'assurer que le plus de questions possibles aient été répondues et ils ont finalement retourné les sondages à la SSEFPNC. Le sondage était aussi disponible en format électronique via le site Internet de la SSEFPNC et ce, en anglais et en français. L'accessibilité au sondage par Internet a été vérifiée en utilisant divers programmes informatiques et systèmes d'accès pendant la

période d'administration du sondage afin de s'assurer que les agences utilisant différents systèmes informatiques puissent y avoir accès. Les agences qui ont participé au sondage n'ont reçu aucune compensation financière. Cependant, des lettres de remerciement ont été acheminées à tous les répondants.

1. La méthodologie préconisée a permis de compléter 35 sondages, ce qui représente 36% des ASEFPN. Ce taux est remarquable compte-tenu du court laps de temps pour compléter le sondage (un mois) et compte du que le sondage était administré pendant la période estivale lorsque plusieurs employés partent en vacances. L'analyse du taux de réponse au sondage indique que l'échantillon couvrirait 36 agences, 32 575 enfants, 146 communautés et 28.6\$ millions en coûts d'opérations.
2. Les résultats sont hautement représentatifs de la région de l'Atlantique, très représentatifs de la Saskatchewan, du Québec et de la Colombie-Britannique.
3. Les résultats sont moyennement représentatifs du Manitoba et très peu représentatif de l'Alberta.
4. Cependant, au niveau national (excluant l'Ontario), les résultats couvrent 38% des ASEFPN, 31.4% de tous les enfants âgés de 0 à 18 ans et 28.7% du financement opérationnel.
5. Les résultats sont quelque peu sous-représentatifs des agences et des communautés situées en région éloignée en raison de la surreprésentation de la région de l'Atlantique.
6. Pour les mêmes motifs, les résultats sous-représentent les agences de petite taille, soit celles qui desservent moins de 250 enfants et sous-représentent les agences qui ont plus de 800 enfants à desservir.
7. Dans le but d'évaluer de façon plus systématique le niveau de représentation de la population totale dans notre échantillon, un certain nombre de tests statistiques ont été effectués.

On peut conclure que l'échantillon du sondage pour la phase 3 est représentatif de la démarche et peut être considéré fiable et valide.

Les résultats du sondage sont rapportés sous forme agrégée dans ce rapport afin de respecter l'anonymat des répondants.

CONSULTATIONS

En juillet 2004, les Chefs en assemblée lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations ont adopté la résolution #23 qui supporte la mise en œuvre complète des recommandations de la Révision de la politique nationale des services à l'enfance et à la famille.

Pendant ce processus de recherche, l'équipe de recherche a procédé à des consultations avec des échantillons nationaux d'agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations à chacun des stades de la recherche.

Phase un : entrevues avec cinq agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations situées en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Phase deux : études du cas de 12 agences services à l'enfance et à la famille des Premières Nations situées au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique, en plus d'entrevues effectuées sur des projets spécifiques avec plus de 50 membres du personnel ou contractuels travaillant dans des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Toutes les provinces ont également été invitées à participer aux études de cas de la phase deux. Des experts universitaires ont été consultés pour le projet de prévention et pour l'analyse des problématiques portant sur les juridictions.

Phase trois : un instrument de mesure national a été envoyé à 93 agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations au Canada et ce sondage a été complété par 35 de celles-ci.

De plus, le comité directeur national et l'équipe chargée de concevoir la formule de financement ainsi que des représentants de l'Assemblée des Premières Nations et du MAINC ont été consultés sur la conception de la recherche, la méthodologie

et les résultats au cours de chacune des phases du programme de recherche.

Les résultats de la phase deux ont aussi été présentés aux Chefs de l'Assemblée des Premières Nations qui ont pour mandat de défendre le dossier de la protection et du bien-être des enfants, aux directeurs des ASEFPN du Traité no.7 et plusieurs présentations sont prévues avec les ASEFPN dans les semaines à venir. À ce jour, les résultats de la recherche ont été très bien reçus par les agences de services à l'enfance et à la famille à travers le Canada.

LIMITES DE LA RECHERCHE

Ce rapport de recherche contient les meilleures preuves qu'il a été possible de recueillir et d'analyser dans une période d'un an pour le projet, incluant les deux mois et demi de travail pour compléter la phase trois.

Ce projet de recherche n'inclut pas l'Ontario (car elle est financée par une entente de financement séparée), ne met pas l'accent sur les coûts des familles d'accueil et ne fait pas l'analyse de la méthode de financement souple proposée. Le Dr. Brad McKenzie (2002) a préparé un rapport sur la formule souple de financement est les mises en garde concernant cette approche, qui peut avoir augmenté la flexibilité ou contenir certains avantages, mais qui n'est pas appropriée pour toutes les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (c'est-à-dire, les agences de petite taille, les nouvelles agences, les agences qui n'ont pas de données sur les frais encourus par le passé qui pourraient servir à faire des projections justes pour le futur (qui peuvent servir à déterminer un montant de base raisonnable pour le financement)).

De plus, notre recherche assume qu'aucune coupure de fonds ne viendra affecter le niveau de financement actuel. Si l'enveloppe budgétaire actuelle devait être réduite, une analyse détaillée en partenariat avec les directeurs des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et des spécialistes en économétrie devra être effectuée afin de s'assurer que les changements proposés ne viennent pas éroder les résultats avantageux des recommandations sur la formule de

financement qui sont incluses dans ce rapport de recherche.

ANALYSE DES TROIS OPTIONS DE FORMULE DE FINANCEMENT

L'un des principaux objectifs de la première phase était d'identifier trois différentes approches ou modèles pour financer les ASEFPN, des modèles qui conviendraient aux particularités de plusieurs agences qui desservent des tailles de population différentes et qui sont localisées partout au pays. Avec les études de cas qui ont été complétées dans la première phase, trois options ont été identifiées.

- (1) **Reconfiguration de la Directive** : reprendre la Directive actuelle, avec un ajustement des limites actuelles de la formule.
- (2) **Adaptation aux formules de financement provinciales** : adapter le financement des agences des Premières Nations à la formule utilisée par la province dans laquelle l'agence des Premières Nations est située.
- (3) **Formule de financement des Premières Nations** : développer une toute nouvelle formule en repartant à zéro, qui est adaptée aux cultures et à l'environnement et circonstances dans les communautés des Premières Nations.

La section suivante décrit comment la recherche supporte nos recommandations pour reconfigurer ou ajuster la Directive, tout en fournissant une base pour le développement d'une formule des Premières Nations dans le futur.

PREMIÈRE OPTION : RECONFIGURATION DE LA DIRECTIVE

Les problèmes occasionnés par la formule de financement actuelle ont été largement documentés dans le rapport sur la Révision de la politique nationale (MacDonald et Ladd, 2000). De plus, la critique a subséquemment été réaffirmée dans les études de cas entreprises dans la première et la deuxième phase de notre recherche.

Il existe peu de détails sur la façon dont la Directive a été développée à l'origine et sur le type d'analyse qui a permis sa conception. La Directive n'a pas été systématiquement révisée jusqu'à ce que le rapport de MacDonald et Ladd ne soit complété en 2000 et jusqu'à ce projet de recherche actuel. Au moment où elle a été introduite, la Directive représentait une amélioration comparativement à l'approche ad hoc du cas par cas des agences qui prévalait. Cependant, cette formule a eu tôt fait de générer des faiblesses significatives. Ces faiblesses étaient dues à une variété de causes : 1) l'incertitude sur ce qu'était le rationnel de départ de développement de la formule; 2) les interprétations régionales de lignes directrices parfois très vagues; 3) le défaut de mettre en œuvre certains éléments de la formule tels que l'ajustement annuel à l'inflation et 4) le défaut de la politique de maintenir la cadence avec les avancées dans les pratiques en travail social; 5) la politique semblait ignorer certaines dépenses en protection de l'enfance ou ne les finançait pas suffisamment, telles que le défaut de la politique de financer des interventions à domicile aux enfants victimes d'abus et de négligence afin de les maintenir dans leur environnement familial au lieu de les prendre en charge.

Lorsque questionnés sur leur interprétation actuelle de la Directive, les directeurs agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et d'autres qui ont été approchés dans la première phase, ont souvent exprimé qu'ils croient que la formule actuelle devrait être éliminée et qu'une toute nouvelle formule qui tienne compte de leurs besoins devrait être développée. En fait, ils disaient de repartir à zéro. Néanmoins, lorsque questionnés sur quelle pourrait être cette nouvelle formule, les répondants ont reconnu qu'une analyse nationale plus complète des ASEFPN serait nécessaire afin d'aller de l'avant. À court terme, les répondants ont accepté l'idée de reconfigurer la Directive et de l'utiliser aussi longtemps que la mise en œuvre des recommandations de la RPN ne soit complétée et aussi longtemps qu'une nouvelle formule ne soit activement conçue. Même si les répondants des ASEFPN avaient l'impression que toutes les recommandations de la RPN devraient être mises en œuvre afin d'assurer

des services de protection de l'enfance qui soient adaptés à la culture et équitables, le manque de services d'intervention à domicile pour les enfants victimes d'abus et de négligence à tous les niveaux de prévention et du continuum de réponse a été identifié comme étant une priorité, tout comme le besoin urgent de regagner le financement perdu par le manque d'ajustement à l'inflation.

Une analyse plus poussée de l'option de reconfigurer la Directive a aussi permis de révéler que ce modèle a des points positifs malgré les faiblesses substantielles qui ont été identifiées. Le point le plus important est que la formule est nationale, a fait l'objet de deux études nationales, a permis le développement des ASEFPN à travers le Canada et offre une base pour juger les impacts des changements possibles au régime actuel. Pour ces motifs et pour d'autres qui sont mentionnés ci-dessous lorsqu'il sera question des alternatives, l'équipe de recherche a recommandé au comité directeur national que « la reconfiguration de la formule actuelle » soit le fil conducteur pour atteindre de meilleurs résultats pour le financement des agences et, qui plus est, cette option aura de meilleurs résultats pour les enfants, les familles et les communautés des Premières Nations. La majorité de ce qui suit dans ce rapport portera sur la façon dont la formule actuelle pourrait être améliorée.

DEUXIÈME OPTION : ADAPTER LE FINANCEMENT DES AGENCES DES PREMIÈRES NATIONS AUX FORMULES DE FINANCEMENT PROVINCIALES

Avec cette option, les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations seraient financées en fonction de la formule utilisée par la province pour financer ses propres agences de protection et de bien-être des enfants. Cependant, les ASEFPN pourraient développer une gamme de programmes de protection et de bien-être à l'enfance qui répondent aux besoins uniques et à la culture de leurs communautés tout en respectant

les exigences des lois statutaires. Cette option déterminerait le niveau de financement reçu en utilisant les formules provinciales mais ne donnerait pas d'indication sur les programmes et services à livrer.

À prime abord, cette approche peut sembler prometteuse comparativement à une approche nationale de financement, d'autant plus que les agences de SEFPN doivent fournir des services équivalents à ceux qui sont fournis par les agences provinciales aux autres résidents et en fonction des lois provinciales statutaires en vigueur. Tel que démontré ci-dessous, il appert que cette option est la moins prometteuse en termes de résultats positifs, de respect des recommandations de la RPN et de l'assurance que le financement répondrait aux besoins uniques des cultures, des contextes opérationnels et des économies d'échelle des ASEFPN.

Notre recherche et notre analyse nous ont mené à la conclusion que cette approche de financement provincial est problématique et ne devrait pas être poursuivie. Dans la phase deux, nous avons recueilli des informations auprès des provinces et sur les façons dont elles financent la protection et le bien-être de l'enfance. Nous avons entrepris une étude en profondeur dans l'une des provinces afin d'examiner en détails comment les ASEFPN pourraient fonctionner si elles étaient financées de la même façon que les agences provinciales. Les difficultés rencontrées avec cette approche provinciale du financement sont les suivantes :

- (1) Dans plusieurs provinces, la formule n'est pas claire. S'il existe une formule originale qui détermine le montant d'argent que reçoivent les différentes agences de la province, on l'a perdue de vue et la province se base simplement sur un ajustement annuel en fonction du prix et du volume. Peu importe la situation historique, les agences provinciales (privées sans but lucratif ou qui font plus directement partie du gouvernement provincial) sont établies depuis plusieurs années, le personnel a changé et personne ne semble connaître quelle était la base de la formule à l'origine. Il faut prendre des décisions sur les niveaux de financement d'une année à l'autre et bien sûr, ces ajustements

sont typiquement effectués selon des facteurs tels que le nombre d'enfants pris en charge, l'augmentation des coûts, les changements dans les lois, les dépenses historiques et plus encore. Plusieurs provinces n'offrent pas d'alternative claire à la formule de financement fédérale qui, malgré ses faiblesses et son caractère vague, représente du moins une formule documentée.

- (2) Changer pour le modèle de financement provincial dans un contexte où il y a des provinces plus riches et d'autres plus pauvres et dans le contexte où il existe des différences culturelles et historiques importantes voudrait dire que les ASEFPN seraient financées à des niveaux substantiellement différents et en fonction de divers moyens à travers le pays. Ceci ne représente pas un résultat désirable et en fait, ce modèle pourrait être perçu par les ASEFPN comme une régression.
- (3) Les traditions des formules et du financement provinciaux sont basées sur des besoins définis par la province et sur ce que la province peut payer. En d'autres mots, cette approche au financement est largement basée sur les caractéristiques et les conditions des familles qui ont besoin de services. Elle n'est pas basée sur les besoins et les conditions particulières des familles des Premières Nations vivant dans une communauté. Or, nous savons, grâce à l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI), qu'il en coûte davantage pour desservir des enfants et des familles des Premières Nations en raison de leur niveau élevé de besoins. (Trocme, Fallon, McLaurin et Shangreaux, 2005, Trocme, Knoke et Blackstock, 2004.) De façon plus spécifique, à chaque niveau décisionnel, les enfants statués Indiens inscrits sont surreprésentés dans les interventions en protection de l'enfance. Par exemple, ils ont davantage tendance à voir leur cas signalé aux autorités de protection de l'enfance, le cas de ces enfants a davantage tendance à être corroboré, l'admission en protection de l'enfance demande des interventions plus intensives et à plus long terme

comparativement aux enfants et aux familles non autochtones. De plus, l'ECI dénote que le portrait de la maltraitance dans les familles des Premières Nations varie de façon significative comparativement aux autres Canadiens et Canadiennes, en ce que le cas des enfants des Premières Nations a davantage tendance à être signalé aux autorités de protection de l'enfance pour des motifs structurels (la négligence étant liée à la pauvreté, au logement inadéquat et à la dépendance aux substances). Cette situation requiert des niveaux d'intervention divers, premièrement en termes de développement communautaire et en prévention, ce qui constitue une norme pour les agences provinciales. Les infrastructures de services diffèrent considérablement entre les ASEFPN aux niveaux organisationnel et sociétal (Nadjiwan et Blackstock, 2003; Blackstock et Trocme, 2005; Commission Royale sur les Peuples Autochtones, 1996.) Nous savons également que les communautés des Premières Nations n'ont pas, et de loin, ni l'infrastructure ni l'accès aux programmes, aux services et aux organisations bénévoles dont les agences provinciales bénéficient. Donc, il serait inopportun d'appliquer une formule basée sur les conditions d'une population qui diffèrent substantiellement des conditions d'une autre population.

- (4) Les gouvernements provinciaux changent leurs programmes destinés à l'enfance et à la famille et élaborent leurs mécanismes de financement de temps à autre. L'examen de cette situation supporterait la conclusion que les besoins des agences des Premières Nations et le dialogue avec celles-ci ne sont pas prioritaires pour les provinces même si les agences des Premières Nations doivent ajuster leurs programmes et services aux changements provinciaux. Si les agences des Premières Nations devaient offrir des programmes en fonction des lois statutaires en protection de l'enfance et que leur financement était déterminé en fonction des normes provinciales, une préoccupation majeure serait que les agences n'auraient que peu ou pas à dire sur les principales composantes (financement et juridiction) qui forment la pratique. Les provinces n'ont pas

la responsabilité constitutionnelle pour les « Indiens et les terres réservées au Indiens » et donc, ne voient pas nécessairement les ASEFPN situées sur réserve comme faisant partie intégrante de leur responsabilités et ne les voient pas non plus comme étant une priorité majeure.

- (5) Si les formules de financement provinciales devaient déterminer le financement des ASEFPN, l'influence du MAINC sur les mécanismes qui déterminent les coûts n'est pas claire. Il est peu probable qu'un modèle où les montants et les mécanismes de financement ne sont pas sous la responsabilité du MAINC fasse l'objet d'une approbation par le vérificateur général ou le Conseil du trésor.

Bien entendu, en pratique, la situation varierait d'une province à l'autre. Il y a certainement quelques provinces où les relations entre elles et les Premières Nations sont favorables mais même les ASEFPN qui bénéficient de ces conditions expriment des préoccupations quant à l'introduction d'une formule les rendant dépendantes envers un financement provincial. Les préoccupations sont encore plus grandes dans les régions où les relations entre la province et les ASEFPN ont été difficiles.

Nous concluons donc que l'option du modèle de financement provincial ne soit pas poursuivie pour les ASEFPN.

TROISIÈME OPTION : **DÉVELOPPER UN MODÈLE DE FINANCEMENT PROPRE AUX PREMIÈRES NATIONS**

Les répondants dans les phases antérieures de la recherche ont positivement exprimé les avantages d'une nouvelle formule de financement, qui est entièrement conçue à partir de zéro, afin de refléter les réalités socioéconomiques des Premières Nations, les pratiques culturelles et l'expérience en matière de protection de l'enfance (par exemple, les meilleures pratiques). Cependant, il a été reconnu que cette option ne représente pas une solution à court terme aux problèmes existants avec la formule de financement actuelle. Au contraire, il faudrait investir un temps considérable et obtenir beaucoup

plus d'information que ce qui est disponible en ce moment pour bâtir un tel modèle. Il faudrait documenter la variété de cultures et de traditions, compiler les nombreux exemples de meilleures pratiques, accommoder la diversité dans les conditions socioéconomiques et prendre toute ces informations pour finalement concevoir un nouveau modèle de financement.

Notre recherche a permis d'éclaircir certaines de ces dimensions, par exemple, le document sur les meilleures pratiques en renforcement des familles et des communautés (prévention et mesures les moins perturbatrices) qui est inclus dans le rapport de la phase deux. Nous croyons de plus qu'un certain nombre d'étapes que nous recommandons sous la rubrique de la reconfiguration de la formule actuelle nous aideront à développer une toute nouvelle formule. Tel est le cas pour deux aspects en particulier. Premièrement, nous faisons un certain nombre de recommandations qui, si elles étaient mises en œuvre, contribueraient à faire des améliorations majeures en termes d'information de base auxquelles les agences et leurs organismes pourraient avoir accès. Ceci inclut la recommandation d'améliorer considérablement les systèmes de gestion de l'information des agences, non seulement pour des questions administratives mais aussi pour fournir de l'information utile à la recherche, à l'évaluation et au développement de stratégies. Deuxièmement, plusieurs autres changements que nous recommandons pour la formule actuelle reflètent, et ce sans surprise si on tient compte des sources d'information, une perspective et une sensibilité aux Premières Nations. Nous soutenons, par exemple, que plus d'accent doit être mis dans la formule sur le renforcement des familles et des communautés des Premières Nations. Nous recommandons que le personnel assigné aux mesures les moins perturbatrices travaille dans un contexte multidisciplinaire, non seulement à l'intérieur d'une agence mais aussi avec d'autres agences, afin de convenir à une approche holistique. Nous recommandons que le financement soit dévolu au développement de normes qui reflètent les cultures des Premières Nations, et plus encore.

Somme toute, nous supportons le développement d'une formule de financement des Premières

Nations mais nous sommes aussi réalistes en pensant que, pour au moins les cinq prochaines années, la meilleure option serait de faire les améliorations nécessaires à la formule actuelle tout en développant les fondations pour poursuivre cette option dans les années à venir.

APERÇU DES AJUSTEMENTS RECOMMANDÉS À LA DIRECTIVE 20-1

Les recommandations pour ajuster le régime actuel de financement des ASEFPN contenues dans ce rapport sont basées sur les résultats d'un projet de recherche en trois phases impliquant des experts en économie, en développement communautaire, en droit, en sociologie, en travail social, en services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, en systèmes de gestion de l'information, en psychologie et politiques publiques et en gestion. La méthodologie de recherche inclut des méthodes quantitatives et qualitatives de recherche. Les résultats des projets de recherche spécifiques sont inclus dans les deux rapports suivants :

- 1) Wien, Loxley et Blackstock (2004).

De l'économétrie au financement des agences de services à l'enfance et à la famille : rapport de première étape. Ottawa: Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Disponible sur Internet à www.fnfcfs.com.

- 2) Blackstock, Prakash, Loxley et Wien (2005)
Wende: Nous voyons poindre la lumière du jour. Ottawa: Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Disponible sur Internet à www.fnfcfs.com.

Même si chacun des éléments suggérés est présenté séparément, il est important de comprendre que ces éléments sont interdépendants et si on les avait mis ensemble, l'efficacité des changements proposés aurait été altérée. Par exemple, si on fournit du financement pour des mesures moins perturbatrices pour des interventions à domicile dans des cas de maltraitance sans fournir d'ajustement au coût de la vie, les agences n'auraient pas assez d'infrastructures

et de personnel pour en maximiser les effets. De la même façon, ces recommandations assument qu'il n'y aura aucune réduction de l'enveloppe budgétaire des ASEFPN. Il faudra éviter de couper le financement d'une composante particulière pour le rediriger dans d'autres composantes de services à l'enfance et à la famille, car notre recherche a permis de découvrir que le sous-financement est omniprésent dans toutes les composantes de la formule de financement actuelle.

Les recommandations suivantes sont présentées en deux sections séparées mais inter reliées : 1) les recommandations pour un changement de la politique ou pour y apporter des clarifications et 2) les recommandations pour les modifications à la formule actuelle. Ce projet de recherche ne porte pas spécifiquement sur le maintien de l'enveloppe budgétaire en raison des restrictions de temps et de ressources, donc ces questions demeurent à explorer davantage.

Somme toute, les recommandations suivantes sont basées sur les meilleures preuves disponibles et fournissent une base pour un financement qui supporte les aspirations des Premières Nations à obtenir des services à l'enfance et à la famille qui soient équitables et adaptés à la culture tout en incorporant des mécanismes qui supportent l'apprentissage organisationnel et l'évaluation.

RECOMMANDATIONS POUR UN CHANGEMENT DE LA POLITIQUE OU POUR Y APPORTER DES CLARIFICATIONS

Les recommandations suivantes pour un changement de la politique ou pour y apporter des clarifications ont été élaborées pour supporter l'efficacité des ajustements proposés à la formule. Dans plusieurs cas, ces recommandations n'impliquent aucun coût additionnel (par exemple, le Principe de Jordan, ajouter des politiques pour promouvoir les approches interdisciplinaires en protection de l'enfance ou la clarification de la disposition relative au cumul) et dans d'autres cas, il y a des ajustements pour s'assurer que des frais d'entretien légitimes soient reconnus par le personnel du MAINC qui révise les rapports financiers des agences (par exemple, clarifier si les

frais juridiques liés à la protection de l'enfance et les frais liés au services de support à la famille et à l'enfant lors de réunifications familiales ou pour améliorer les relations avec la famille élargie pour les enfants pris en charge de façon permanente sont des services fournis aux autres enfants pris en charge au Canada).

1. Amender la politique du MAINC afin de rendre possible les projets de collaboration entre les agences pour des services préventifs et pour la réponse en cas de circonstances extraordinaires (incluant le support des pairs pour les agences vivant une situation de crise).

Les organisations offrant des services courants en protection de l'enfance mettent de plus en plus l'accent sur l'importance de la pratique interdisciplinaire comme moyen de prévenir et de répondre aux mauvais traitements infligés aux enfants. Cette approche est particulièrement importante lors d'interventions dans des cas de négligence, où, tel que le dénote l'ECI, l'abus de substances, la pauvreté et le logement inadéquat sont des facteurs de risques clés dans la surreprésentation des enfants des Premières Nations en protection de l'enfance. La Directive ne supporte actuellement pas les ASEFPN dans le développement de programmes conjoints avec des experts d'autres communautés et il faudra remédier à cette situation afin d'optimiser l'efficacité des services de prévention et d'intervention dans les cas de mauvais traitements infligés aux enfants.

2. Élargir la gamme actuelle de modèles de juridiction financée par la Directive afin d'inclure la législation développée par les Premières Nations.

La Directive actuelle demande aux ASEFPN d'opérer en vertu des lois provinciales de protection de l'enfance. Plusieurs Premières Nations voient le fait d'opérer sous juridiction provinciale comme une étape intérimaire menant à la restauration complète des lois des Premières Nations, ce qui est d'ailleurs leur but premier. Un nombre significatif de répondants dans la phase 3 (18%) ont indiqué qu'ils développent actuellement leur propre législation. Les résultats de la phase 3 reflètent la première recommandation de la Révision de la

politique nationale (MacDonald et Ladd, 2000), qui demande l'expansion des modèles de juridiction sous la Directive afin d'inclure la législation des Premières Nations. Ceci vient confirmer des résultats de recherche qui prouvent que plus le degré d'autodétermination est élevé dans les communautés des Premières Nations, plus durables seront les résultats socioéconomiques. (Cornell et Kalt, 1998.)

3. Mise en oeuvre immédiate du Principe de Jordan pour la résolution de conflits de compétences

Les conflits de compétences entre les ministères fédéraux et entre les ministères fédéraux et les provinces ont des effets négatifs significatifs sur la sécurité et le bien-être des enfants statués Indiens inscrits (MacDonald, 2005; Lavalee, 2005).

Les résultats du sondage des phases 2 et 3 indiquent que le nombre de conflits que les agences vivent à chaque année est significatif. Dans la phase 2, où cette question a été abordée plus en profondeur, les 12 ASEFPN de l'échantillon ont vécu un total de 393 conflits de compétences au cours de l'année dernière seulement. Chaque conflit a pris environ 50.25 heures par personne pour être résolu, représentant ainsi une charge additionnelle significative sur les ressources humaines déjà limitées.

La raison la plus importante pour mettre en oeuvre le Principe de Jordan est Jordan lui-même. Il était un petit garçon qui vivait dans un hôpital au lieu d'être à la maison parce que deux paliers de gouvernement ne pouvaient se décider à savoir qui paiera pour les frais encourus par le cas de Jordan. Jordan est décédé sans avoir pu connaître un environnement familial à domicile, non pas parce qu'il était trop malade et devait demeurer à l'hôpital. Non pas parce qu'il n'avait pas une famille qui l'aimait et qui était habilitée à s'en occuper. Il est décédé sans avoir eu la chance de vivre en famille parce que deux gouvernements ont placé leur conflit en priorité et ont ainsi relégué Jordan au second rang.

Le Principe de Jordan insiste sur le fait que le gouvernement doit financer les services aux enfants statués Indiens inscrits des Premières Nations qui sont normalement disponibles pour les autres

enfants canadiens et ce, sans délai ni interruption. Le ministère (fédéral ou provincial) qui reçoit en premier la demande de paiement du service doit payer et a ensuite l'option de référer la cause à un comité de résolution de conflits de compétences afin de régler la situation.

4. Intégration du Principe de Jordan dans toute entente de financement entre le MAINC et les provinces en ce qui a trait au financement fédéral pour la protection et le bien-être de l'enfance.

Les provinces retirent un montant d'argent significatif du budget des services à l'enfance et à la famille du MAINC afin de couvrir les frais de services rendus aux enfants statués Indiens inscrits vivant sur réserve. La grande majorité des factures de la province proviennent de communautés qui ne sont pas desservies par une ASEFPN. Les provinces sont aussi impliquées dans un grand nombre de conflits de compétences où les enfants en subissent les impacts. Cette recommandation qui ne coûterait rien à mettre en œuvre commande que les provinces qui reçoivent du financement du MAINC pour la protection de l'enfance adoptent le Principe de Jordan afin de résoudre les conflits de compétences.

5. Validation du besoin de recherche et de mécanismes pour partager les meilleures pratiques aux niveaux régional et national par des moyens permettant le transfert de connaissances (conférences, forums sur les meilleures pratiques, communications) et par des budgets en recherche.

L'apprentissage organisationnel est essentiel afin d'optimiser l'efficacité des services fournis par une ASEFPN. Il faut se maintenir à jour sur les avancées en recherche sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, le développement des politiques, les pratiques et les meilleures pratiques en apprentissage par le support des pairs. La Société de soutien à l'enfance et à la famille du Canada estime qu'en 2004, l'allocation budgétaire nationale pour la recherche en protection et en bien-être de l'enfance se chiffrait à moins de 400 000\$. Le MAINC à lui seul dépense plus de 300 millions de dollars pour ce programme à chaque année, créant ainsi une base de preuves suffisante

pour maximiser les bénéfices au niveau social et économique. Le fonds de recherche proposé serait qu'un dollar soit investi en recherche pour chaque tranche de 300\$ dépensé en protection de l'enfance. Il s'agirait ainsi d'une dépense modeste à court et à long terme.

6. En accord avec le Forum permanent sur les questions autochtones des Nations Unies, le MAINC s'engage à recueillir des données désagrégées par groupe culturel autochtone et encourage les autres ministères fédéraux à faire de même.

Le Forum permanent sur les questions autochtones des Nations Unies (2005) a maintes fois répété qu'il faut recueillir des données désagrégées sur les expériences vécues par les Peuples Autochtones. L'importance de recueillir des données désagrégées par groupe culturel est venue des résultats de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants. Si l'ECI n'avait pas recueilli de données sur les enfants autochtones, les taux disproportionnés de négligence n'auraient pas été identifiés. Si l'ECI n'avait pas permis de recueillir des données désagrégées sur les Autochtones (enfants des Premières Nations, Inuit et Métis), nous n'aurions pas appris que les enfants des Premières Nations sont surreprésentés dans les systèmes de protection de l'enfance.

Les données désagrégées permettent de connaître l'expérience vécue de populations spécifiques qui peuvent faire l'objet de recherches plus poussées. Dans le cas de la protection et du bien-être des enfants des Premières Nations, le fait d'avoir une base élargie de recherche qui porte spécifiquement sur l'expérience des enfants et des familles des Premières Nations nous permettrait de connaître davantage les raisons pour lesquelles les enfants des Premières Nations sont davantage pris en charge et nous permettrait d'en savoir plus long sur les expériences que vivent ces enfants. Le but ultime de cette démarche est que les politiques soient mieux définies.

7. Le MAINC doit clarifier les montants de la disposition relative au cumul dans ses ententes de financement actuelles avec les ASEFPN et il doit faire les amendements

nécessaires afin de s'assurer que les ASEFPN puissent avoir accès aux sources de financement du secteur bénévole afin d'augmenter la gamme de ressources qu'elles peuvent offrir sans se voir imposer de pénalité financière par le MAINC.

Le secteur bénévole reçoit approximativement 90 milliards de dollars en revenus annuels de la part des gouvernements, de fondations et de donateurs privés ou corporatifs afin qu'il puisse offrir une gamme de services au public incluant du support pour les enfants, les jeunes et les familles. Une étude nationale complétée par Nadjiwan et Blackstock (2003) confirme que les ASEFPN rapportent qu'il existe très peu de preuves que les enfants sur réserve sont desservis par le secteur bénévole et que les organisations de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations sur réserve bénéficient très peu de ces revenus annuels de 90 milliard. Les résultats de la phase deux indiquent que l'un des obstacles à l'accès au financement du secteur bénévole identifié par les ASEFPN est le manque de clarté dans l'application de la disposition relative au cumul par le personnel du MAINC, à savoir si cette disposition s'applique ou non quand les ASEFPN reçoivent du financement du secteur bénévole. Dans les services courants dans la société en général, le secteur bénévole améliore et ne remplace pas les services fournis par les gouvernements. Le fait d'appliquer la disposition relative au cumul lorsque les ASEFPN reçoivent du financement du secteur bénévole afin d'améliorer la gamme de leurs services est complètement inapproprié et n'est pas conforme avec la pratique nationale. Il est recommandé que le MAINC clarifie sa politique sur la disposition relative au cumul afin qu'elle ne s'applique pas pour des sources de financement provenant du secteur bénévole.

8. Le MAINC doit clarifier que les frais juridiques soient admissibles dans les dépenses relatives à l'entretien de l'enfant.

Les lois sur la protection de l'enfance à travers le Canada requièrent que les travailleurs sociaux qui retirent un enfant ou qui appliquent pour obtenir une ordonnance de la Cour doivent s'y présenter. Ces procédures sont de nature légale et s'appliquent en vertu des lois provinciales en protection de l'enfance et des règles de la Cour.

Dans certaines provinces, les frais de protection de l'enfance incluent les frais de requêtes au tribunal ou incluent les frais juridiques lorsque l'enfant lui-même doit être représenté par un avocat. Il n'est pas juste que des travailleurs sociaux doivent se présenter au tribunal sans être représentés par un avocat. Il n'est pas juste ni approprié que des travailleurs sociaux puissent refuser à un enfant son droit légal d'être représenté par un avocat (là où ça existe) et il n'est pas non plus approprié de renoncer à des procédures légales. Dans certaines régions, les ASEFPN ont rapporté que le personnel du bureau régional du MAINC a refusé les dépenses relatives aux frais de représentation légale sous les frais d'entretien de l'enfant. Il n'existe aucune preuve que ces coûts soient couverts ailleurs dans la formule et ce sont des frais qui sont directement reliés à l'application des lois statutaires lorsqu'il y a retrait d'un enfant de son milieu et lorsque des ordonnances de la Cour sont appliquées. Il est donc recommandé que le MAINC clarifie cet élément dans sa politique, à savoir que les frais juridiques encourus en protection de l'enfance sont éligibles au remboursement sous les frais d'entretien et cela devrait inclure :

- Les frais reliés à la prise en charge d'un enfant et à l'application d'ordonnances permanentes ou en vertu des lois statutaires de protection de l'enfance;
- Les frais reliés à la participation obligatoire lors d'enquêtes, lors d'audiences chez le coroner ou lors d'autres procédures de ce genre;
- Les frais de représentation légale pour les enfants vivant dans une province où les lois statutaires d'une telle nature existent (par exemple en Alberta).

9. Le MAINC doit clarifier que les services de soutien pour la réunification familiale ou pour renforcer les liens entre l'enfant pris en charge et sa famille élargie soient couverts par le budget d'entretien de l'enfant.

Toutes les lois provinciales requièrent que les services de soutien soient fournis aux enfants pris en charge lorsqu'ils sont retirés du milieu familial ou sous ordonnance de garde temporaire afin d'optimiser leurs chances de retourner de façon sécuritaire dans leur milieu familial. De plus, les



lois provinciales relatives à la protection de l'enfance requièrent que les travailleurs sociaux soient les tuteurs des enfants pris en charge, c'est-à-dire qu'il faut fournir les services dont ont besoin les enfants pris en charge, tels que des services de consultation, des programmes culturels et de langue, du mentorat, des programmes de mieux-être, des traitements spéciaux et des services pour la préparation à une vie indépendante. Ces services doivent être fournis par les travailleurs sociaux en vertu de leurs obligations statutaires. Ces services doivent permettre d'optimiser le potentiel de retour à la maison de l'enfant et font d'ailleurs partie de la tâche d'un tuteur responsable digne de ce nom.

De plus, la responsabilité de tuteur s'étend jusqu'aux enfants pris en charge de façon permanente car le travailleur social (au nom de l'agence) doit fournir une garde à l'enfant donc il se doit de rendre disponibles des services comme le ferait un parent raisonnable. Les augmentations recommandées dans ce rapport en termes de prévention et de mesures les moins perturbatrices le sont pour les familles et les enfants qui vivent ensemble à la maison et aussi pour les familles dont l'enfant est pris en charge. Ces augmentations budgétaires recommandées n'ont pas pour objet de couvrir une gamme complète de support aux enfants pris en charge.

Le MAINC devrait clarifier avec son personnel que les services fournis aux enfants pris en charge soient facturés dans les frais d'entretien de l'enfant. Ces services ont pour objet d'optimiser les chances que ces enfants retournent dans leur milieu familial et ils font partie des responsabilités de tuteurs des travailleurs sociaux qui doivent s'assurer que les enfants pris en charge se voient offrir tout le support nécessaire afin d'être heureux, en santé et en sécurité.

Ces amendements à la politique sont interdépendants avec les ajustements suivants qui doivent être apportés à la structure de la Directive. Ils sont conçus pour améliorer et optimiser les ajustements économiques recommandés ci-dessous. Surtout, ces ajustements sont conçus pour faire une différence pour les enfants et les familles des Premières Nations. Cela est spécialement important dans le contexte du Principe de Jordan, car l'histoire de sa vie doit demeurer une inspiration pour les gouvernements afin d'améliorer le sort des enfants des Premières Nations.

AJUSTEMENTS RECOMMANDÉS À LA FORMULE DE FINANCEMENT (DIRECTIVE 20-1)

L'analyse économique des implications de chacun des changements à la formule est présentée en assumant qu'il existe 93 ASEFPN au Canada (excluant l'Ontario). Veuillez noter que les calculs reflètent un coût par agence et n'ont pas, excluant l'ajustement pour les agences de petite taille, les frais en immobilisations, le montant fixe et la prévention (car ceux-ci représentent du budget éventuel) été définis pour refléter les coûts variables des agences. Le calcul des frais en se basant sur la taille de l'agence peut être effectué plus tard et n'affectera pas le coût total de chacun des ajustements.

I. AJUSTEMENT À L'INFLATION

La formule des opérations du MAINC ne fournit pas d'ajustement annuel au coût de la vie. Il s'agit de l'une des plus grandes faiblesses de la formule, qui mène au sous-financement des services et à la distorsion des services financés car certaines dépenses sujettes à l'inflation doivent être couvertes, alors que d'autres peuvent demeurer optionnelles. Mais combien en a-t-il coûté aux agences des Premières Nations depuis le dernier ajustement en 1993?

Le tableau 1 démontre que l'indice des prix à la consommation, qui est l'indicateur le plus accepté pour démontrer les augmentations du coût de la vie, a grimpé de 104.2 en 1995 à 126.3 en 2005 (mai). Si le point de départ en 1995 est de 100, alors l'index en 2005 a grimpé à 121.1 (c'est-à-dire que les prix ont augmenté de 21.21% pendant

Tableau 1: Augmentations de l'indice des prix à la consommation (IPC) (1995-2005)

IPC	Année	IPC à 100
104.20	1995	100.00
105.90	1996	101.63
107.60	1997	103.26
108.60	1998	104.22
110.50	1999	106.05
112.50	2000	107.97
116.40	2001	111.71
119.00	2002	114.20
122.30	2003	117.37
124.60	2004	119.58
126.30	2005	121.21

Statistique Canada

cette décennie et le MAINC n'a apporté aucun ajustement à cet effet).

Nous pouvons donc affirmer que si les ajustements au coût de la vie avait été faits à chaque année depuis 1995, le financement aurait été de 21.21% plus haut en 2005 qu'en 1995, en se basant purement sur l'inflation (c'est-à-dire en ne tenant même pas compte de l'augmentation du nombre d'enfants, du nombre d'agences, etc.) Si on ajuste les données de la formule pour chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation tel que démontré au tableau 1, on peut calculer ce qu'aurait été le financement annuel si on avait tenu compte de l'inflation. Le tableau 2, annexe A indique les données pour chaque région du MAINC de 1999 à 2005 et démontre la différence avec le financement actuel, ainsi que les revenus perdus du MAINC en termes d'opérations. Le tableau 2 indique également le financement total, ce qu'aurait été le total si on avait ajusté le financement en fonction de l'inflation et quelle est la différence au total pour chaque région. Le tableau démontre qu'entre 1999 et 2005, le défaut d'ajuster à l'inflation a coûté aux agences des Premières Nations (dans 6 régions du MAINC) un total de 94.7 millions de dollars en frais d'opérations.

Pour l'année 2005, le financement des opérations aurait été de 121 millions de dollars au lieu de 99.8 millions, soit 21.17 millions de plus que le financement actuel. Malgré que le comité directeur national accepte avec réticence que les pertes encourues dans les années fiscales précédentes sont choses du passé, le comité croit fermement que le financement de l'année en cours devrait être augmenté de 21.2% afin de restaurer le pouvoir d'achat de 1995 et que l'ajustement à inflation soit réinstauré dans la formule afin de cesser les pertes. **Le coût pour 2005 serait de 21.17\$ millions.**

Le MAINC a indiqué qu'il utilise l'indice implicite de prix sur la demande intérieure finale, cependant, cet indice n'est pas largement reconnu ou utilisé pour calculer des ajustements au coût de la vie et n'est pas pertinent pour calculer des coûts relatifs à la protection de l'enfance. L'application de cet indice a pour effet de réduire l'ajustement à l'inflation mais cette réduction est surtout due au fait que cet indice n'est pas conçu pour calculer les frais encourus par l'inflation. Ce qui amène cet indice en deçà de l'indice des prix à la consommation est la machinerie et l'équipement, les biens durables et semi-durables, les importations et les investissements fixes en affaires. Très peu de ces éléments sont pertinents aux agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Les augmentations réelles des coûts que doivent assumer les agences sont beaucoup mieux reflétées par l'IPC.

2. INTERVENTIONS À DOMICILE ET COMMUNAUTAIRES POUR LES ENFANTS VICTIMES D'ABUS ET DE NÉGLIGENCE (prévention et mesures les moins perturbatrices)

On ne peut entièrement concevoir l'impact que la prévention, le mieux-être et les mesures les moins perturbatrices peuvent avoir sur une nation, une communauté, une famille et un enfant, car la formule de financement fédérale des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations sous-finance cet gamme fondamentale de services. La responsabilité sociale de donner à tous les enfants une chance de succès est sérieuse et demeure une priorité pour les Premières Nations. Supporter et prendre soin de nos futurs dirigeants est l'un des

objectifs les plus importants du rapport Wen :de, tel que l'ont exprimé les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Un élément majeur dans la préparation de nos futurs dirigeants est de fournir des services qui combler les besoins des enfants et des familles dans leurs communautés et pas seulement lors de situations de crise ou lorsqu'un problème survient. Les agences s'engagent, si on leur donne les ressources appropriées, à fournir des opportunités aux familles et aux enfants des Premières Nations pour mieux vivre et grandir dans l'harmonie.

En ce moment, les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations pensent qu'elles ne peuvent pas entièrement combler les besoins des familles et des enfants en raison du manque de ressources humaines et financières et des conflits de compétences font interférence aux impacts que pourraient avoir les agences dans leurs communautés. Les questions soulevées par les fournisseurs de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations démontrent que l'effet des limites au financement a sur la capacité des agences à combler les besoins des enfants. Sans financement pour des mesures et des services préventifs, plusieurs enfants ne reçoivent pas les services dont ils ont besoin ou sont retirés de leur milieu familial alors qu'il n'en était pas nécessaire. Tel que l'indique le rapport Wen :de, l'option de retrait de l'enfant est encore plus drastique dans certaines provinces car l'entretien de l'enfant n'est pas financé si l'enfant est placé chez un membre de sa famille. Ces limites imposées aux agences mettent clairement en danger le mieux-être des enfants et des familles autochtones. En tant que société, nous sommes devenus de plus en plus à l'affût de la dévastation sociale des communautés des Premières Nations et nous avons discuté en long et en large l'importance de la guérison et de la revitalisation culturelle. En dépit de ces connaissances, nous maintenons des politiques en place qui perpétuent la souffrance des communautés des Premières Nations et ce faisant, nous désavantageons grandement la capacité de la prochaine génération à effectuer les changements nécessaires. Les économies pouvant être faites en investissant dans des programmes de prévention sont énormes et ont été indiquées dans une étude spéciale de la phase 2, qui a démontré des

économies de plus de 1.5 millions de dollars par année peuvent être économisés si on investit dans des programmes de prévention dans l'échantillon des agences qui ont fait partie de l'étude.

- La Révision de la politique nationale des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (RPN) (MacDonald et Ladd, 2000) confirme que la formule de financement actuelle, soit la Directive 20-1 (ci-après appelée la Directive), ne fournit pas les fonds suffisants aux agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations afin qu'elles puissent offrir sur réserve des services de protection de l'enfance adaptés à la culture et en vertu des lois statutaires en vigueur qui soient d'un niveau comparable aux services offerts aux autres Canadiens et Canadiennes. La RPN a confirmé les préoccupations des agences de SEFPN, à savoir que la Directive ne finance pas suffisamment les interventions à domicile pour les enfants victimes d'abus et de négligence, ces interventions sont connues sous l'appellation de « mesures les moins perturbatrices. » Ces services sont obligatoires en vertu des lois statutaires en protection de l'enfance afin de donner aux enfants la meilleure chance de vivre en sécurité dans leur foyer mais ces services ne sont pas disponibles sur réserve en raison des lacunes de la Directive 20-1.

La disparité dans les services joue un rôle certain, car un enfant des Premières Nations ne recevra pas le même service sur et hors réserve. Tel qu'indiqué dans le rapport Wen :de, les conflits de compétences entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent être considérés comme un moyen de fuir leurs responsabilités, ce qui mène à un traitement inéquitable des Premières Nations, ce qui constitue une violation de l'article 15 de la Charte. Il est discuté que les lois sur la protection de l'enfance aient été appliquées différemment sur réserve (en raison du manque de financement) et hors réserve, ce qui constitue un traitement inéquitable basé sur la race et le lieu de résidence. Malgré les réclamations persistantes des Peuples Autochtones pour obtenir des services holistiques pour combler leur besoins, l'environnement de service continue à être fragmenté entre le fédéral et le provincial, entre ministères et entre les agences de services dans les communautés.

Un changement de mentalité en termes de financement est vital. Une approche qui investit dans la communauté et qui engage la communauté à tous les niveaux (enfants, adolescents, jeunes, parents et aînés) signifie que les ressources sont mises à profit dans la croissance et le développement des gens au lieu d'être dépensées en cloisonnant la clientèle dans la communauté. Cette approche démontre une croissance à long terme d'un enfant et de sa famille et investit dans l'avenir de citoyens qui contribueront à la société. Trois options ont été présentées dans le rapport Wen : de (Chapitre 4) et ont été présentées au comité directeur national le 30 août 2005. Le comité a rejeté l'option 2 sans hésitation parce que le fait de baser la prévention sur le nombre d'enfant pris en charge peut provoquer une situation délicate où les programmes de prévention sont efficaces mais les fonds pour ces programmes diminueraient au point où ils ne pourront plus être offerts. Cela signifie peut-être le retrait du support en raison du nombre d'enfants pris en charge qui diminue (grâce à ces services). Cependant, cette situation risque de créer les conditions idéales pour que le nombre d'enfants pris en charge augmente à nouveau, car on aurait retiré les services préventifs. L'option 3 était l'option favorite de certains membres du comité, car ils aimaient le format d'accréditation. Or, tel qu'indiqué par certains membres du comité, cette option impliquerait le développement de normes et d'un processus pour évaluer les niveaux d'accréditation. Cela demanderait qu'un exercice à long terme soit entamé, retardant le moment où les enfants et les familles dans le besoin pourraient bénéficier du financement de cette formule. La première option a été retenue par une majorité de membres du comité directeur. On a suggéré de revoir le financement régulièrement afin de tenir compte du niveau de développement varié des agences ainsi que de leur niveau de préparation à mettre en œuvre des services préventifs.

L'équipe de recherche, en consultation avec l'Assemblée des Premières Nations, le représentant des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (Donald Horne), le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord ont choisi la première option tout en incluant la recommandation du comité directeur national de la développer sur une



période de sept ans. Le développement de normes et du processus d'accréditation pourra se faire sur une période de temps plus longue.

OPTION #1 : Une approche multidisciplinaire au financement

Des trois approches possible pour promouvoir le mieux-être familial et communautaire, les mesures les moins perturbatrices et la prévention qui ont été soulignées dans le Chapitre 4 de *Wen :de* l'option #1, qui représente une approche multidisciplinaire au financement, a été choisie comme étant l'option la plus prometteuse. Avec cette approche, les équipes travailleraient avec les communautés afin de développer des programmes de prévention qui conviennent aux capacités des agences à les mettre en œuvre et en fonction de la capacité d'absorption de la communauté desservie. Pour un nombre donné de travailleurs travaillant en vertu des lois statutaires, l'équipe doit inclure un certain nombre de postes pour la prévention ou pour le développement communautaire. Les ressources humaines peuvent être regroupées selon diverses tâches mais ce que l'on propose est qu'un groupe soit composé de personnes travaillant au renforcement des mesures les moins perturbatrices et qu'un autre groupe soit affecté à la prévention et au développement communautaire. C'est ce que l'on appelle une approche multidisciplinaire. Les communautés auraient des rencontres inter agences afin de collaborer en prévention, etc. Les travailleurs en développement communautaire et en prévention siègeraient à la table avec des représentants en éducation, en santé, en développement économique et d'autres secteurs afin de développer les programmes. Le travailleur en prévention doit se voir offrir un salaire comparable aux autres professionnels faisant partie de l'équipe. Finalement, une formule de financement doit tenir compte de

l'approche multidisciplinaire, qui demande plus de temps au personnel pour effectuer leur travail en raison de la collaboration continue.

PRÉTENTIONS :

(en lien avec les calculs de la feuille

Excel Opt#1 Prétentions)

L'option #1 au tableau 3 de l'annexe B calcule l'augmentation demandée par les ASEFPN en termes de frais opérationnels pour la mise en œuvre d'une gamme de mesures les moins perturbatrices et de programmes de prévention, basée sur les prétentions listées ci-dessous. Cette option assume que l'augmentation des ressources humaines sera comblée en différentes phases, soit à 50% dans les années 1 et 2, à 90% dans les années 3 et 4, à 95% dans les années 5 et 6, et à 100% après la sixième année. Ceci reflète la vision du comité directeur national sur le niveau de préparation des différences agences pour mettre en œuvre ces programmes. La feuille de calcul dans l'annexe B « Option #1 Prétentions » démontre les calculs de l'accroissement des besoins en ressources humaines pour chaque agence au Manitoba, qui sont ensuite extrapolés au niveau national dans la feuille « Option 1 ».

Le tableau 3 illustre les prétentions suivantes :

- Les nouveaux postes d'éducateurs en milieu de garde seront déterminée sur la base de 0.4% de la population d'enfants de 0-18 et les travailleurs en ressources sur la base de 0.2%, contrairement à la mesure du CIC. (le point de départ pour ces ratios est basé sur la prétention du MAINC qu'il y a 6% d'enfants pris en charge et qu'il y a un travailleur pour 20 enfants pris en charge, soit un travailleur pour $6\%/20 = 0.3\%$ de la population d'enfants.)
- Les postes en ressources humaines en lien avec les mesures les moins perturbatrices incluent les éducateurs en services de garde, les travailleurs de support à la famille et les travailleurs en ressources. Les coûts en supervision et en administration sont calculés pour ces postes spécifiques. Le personnel affecté à la prévention inclut les travailleurs en prévention et en développement économique communautaire ainsi que le conseiller externe et le poste pour la

défense des intérêts des enfants. La supervision et l'administration sont également séparées pour les travailleurs en prévention.

- Rabais de 8% calculé comme suit: 10% recommandé par le Conseil du Trésor, moins 2% d'inflation, puisque l'inflation qui affecte les revenus et les dépenses est exclue, le rabais est utilisé pour calculer la valeur actuelle (selon le taux du moment) des coûts élevés de ces initiatives et des économies substantielles qui seront faites en termes de réduction des frais d'entretien avec le temps;
- Les frais de voyage - 15% des salaires bruts et des avantages sociaux - 15% des salaires bruts;
- La prétention concernant le nombre de foyers d'accueil - 1.5 enfants pour chaque foyer d'accueil en se basant sur les taux Manitoba (il s'agit d'une approximation des régions du nord et du sud). Les calculs d'un travailleur en ressources pour chaque 20 foyers d'accueil signifie environ 0.2% de la population d'enfants de 0-18 ans;
- L'augmentation de l'inflation pour les coûts passés n'est pas incluse dans cette analyse;
- Travailleur en prévention/développement communautaire - en ce moment, les agences sont financées pour 2 travailleurs. On augmente d'un poste par bande;
- Éducateurs en services de garde: ajustement du ratio actuel de 1 à 20 EPC pour 0.4% de la population d'enfants de 0-18 ans.
- Travailleurs en support à la famille - ajustement du ratio actuel de 1 à 20 MPF à un ratio de 1 à 15 MPF.
- Conseiller externe/travailleur de défense des intérêts des enfants - ajout d'un poste à temps plein par agence;
- Superviseurs : un poste de superviseur de plus pour chaque augmentation de 5 employés;
- Les frais d'administration de 15% sont pour l'administration et les frais de comptabilité, la location et les autres éléments nécessaires en général. Le taux de 15% est un taux communément appliqué;
- Les salaires sont basés sur les taux fournis par l'Agence de services à l'enfance et à la famille de West Region;
- Pour les années 1-6 et 3.0% après l'année 6,

on assume que l'investissement en mesures les moins perturbatrices et en prévention qui est recoupé à mesure que la population de 0-18 est en croissance n'aura pas pour résultat une augmentation du nombre d'enfants pris en charge après un période d'intégration progressive;

- Il est assumé que le coût total annuel pour maintenir un enfant en protection est de 20 000\$ (basé sur les taux de l'agence de West Region).

RÉSULTATS

Le calcul détaillé pour le Manitoba, lorsque adapté au niveau national (6 régions) démontre que les dépenses auraient augmenté de la façon suivante :

Augmentation des dépenses en fonction du niveau de financement actuel au niveau national

Dans l'année 1, les dépenses additionnelles pour ces mesures augmenteraient de 35 millions de dollars à 62 millions deux ans plus tard, à 66 millions à l'année 5 et le point culminant serait l'année 7, avec 69.5 millions.

La feuille de calcul à l'annexe B assume que les économies en termes de frais d'entretien prendront du temps à être réalisées mais éventuellement,

après environ 42 ans, elles excéderont le coût du programme en termes de valeur actuelle. Si, tel que proposé par certains, un taux de rabais plus bas était utilisé, disons 3.5% au lieu de 8%, les économies de ces programmes seraient beaucoup plus grandes en termes de valeur actuelle et les dépenses en mieux-être, en prévention et en mesures les moins perturbatrices se paieraient d'elles-mêmes en 29 ans. Cela indique clairement l'étendue du problème dans le temps.

Les agences des Premières Nations, dans le sondage de la phase 3, ont indiqué qu'elles ont besoin d'environ 305 000.00\$ par année afin de combler les besoins en prévention et un montant additionnel de 210 000.00\$ par année est requis pour les mesures les moins perturbatrices. Le tableau 3 indique que les coûts détaillés démontrent qu'il s'agit de montants sous-estimés de ce qu'un programme complet coûte et sans doute, ces montants reflètent des attentes modestes après des années de sous-financement.

Nous vivons dans une époque où les communautés des Premières Nations souffrent de la perte permanente de leurs enfants et de leurs jeunes, c'est-à-dire ceux qui forment le tissu communautaire. Les programmes culturellement adaptés et les efforts pour supporter la

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Montant	\$34.7m	\$34.7m	\$62.5m	\$62.5m
Aug. en pourcentage	34.8%	34.8%	62.7%	62.7%
	Année 5	Année 6	Année 7 et plus	
Amount	\$66.0m	\$66.0m	\$69.5m	
Aug. en pourcentage	66.1%	66.1%	69.6%	

communauté pour prendre soin des enfants est des familles sont impératifs. Avec la preuve solide du rapport Wen :de qu'il faut supporter des services préventifs et à domicile et que des investissements précis dans ces domaines sont nécessaires selon les participants au sondage de la phase 3 et les agences des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, **il est recommandé que l'allocation initiale de 35\$ millions soit fournie dans les années 1 et 2 afin de supporter les agences dans le développement de plans stratégiques et de programmes préventifs dans le cadre d'un continuum de services. Ces fonds permettraient de supporter le recrutement et le développement du personnel. Somme toute, une allocation de 62\$ millions pour les années 3 et 4 pour supporter les opérations et l'évaluation de ces programmes est requise afin de mettre en oeuvre cette recommandation.**

3. AJUSTEMENTS POUR LES AGENCES DE PETITE TAILLE (agences desservant moins de 801 enfants Indiens inscrits)

La Révision de la politique nationale (2000, p.13) dénote que « la formule ne fournit pas un montant réaliste par organisation pour les agences desservant de petites populations sur réserve. Pour les agences desservant un population d'enfants de 0-18 de moins de 801 personnes sur réserve et particulièrement celles qui desservent des populations encore plus réduites, la formule de fournit pas de support administratif réaliste. » Cette plainte, qui réfère au montant fixe par agence, a été exprimée par d'autres pendant la révision de la formule. On peut la séparer en deux plaintes. La première est qu'il n'y a aucune agence qui représente des communautés ayant un total de 250 enfants ou moins qui reçoive du financement pour l'administration. La deuxième est que le financement disponible est actuellement fixé en fonction de trois blocs : 251-500 = 35 790\$; 501-800= 71 580\$ et 801 – 143,158\$. Une mince augmentation ou diminution de la population d'enfants peut avoir pour résultat une grande augmentation ou une grande diminution du financement pour administration qui est disponibles pour les agences.

Afin de régler ces problèmes, deux ajustements sont proposés. Le premier est d'étendre le financement pour l'administration aux agences desservant plus de 125 enfants. En utilisant la règle du MAINC, cela veut dire que les agences qui ont plus de 7 enfants pris en charge et 5 familles problématiques devraient recevoir du financement. Il est proposé qu'un minimum de 20 000\$ soit disponible pour les plus petites agences représentant 125 enfants.

La deuxième proposition est d'abolir le seuil d'augmentation et de donner aux agences le financement additionnel pour chaque excédent de 25 enfants de 125 à un maximum de 800. L'allègement du montant fixe se fait en insérant une formule quadratique aux données de 20 000\$ à 143 158\$, ce qui veut dire que toutes les agences recevraient davantage de financement jusqu'au montant maximum mais que les agences plus petites se verraient octroyer une augmentation plus grande que les grandes agences. Le résultats de cette formule (qui est exprimée par $Y = 20,000 + 4635X - 2.7625X^2$) sont démontrés au tableau 4 de l'annexe C.

Lorsque appliqué aux agences de petite taille, 6 agences seraient encore trop petites pour recevoir un montant fixe: 8 agences de petite taille qui n'avaient jamais reçu de montant fixe en recevraient donc maintenant. De plus, 23 agences de taille moyenne recevraient des augmentations budgétaires et 56 grandes agences ne verraient pas changer les montants fixes qui leur sont octroyé. Le coût total de la proposition serait de 1 214 000.00\$.

Nous recommandons que les agences de petite taille continuent d'être financées selon les nouvelles lignes directrices de financement proposées. Cependant, dans le futur, nous croyons qu'un minimum d'économies d'échelle est requis afin de fournir un niveau de base de services de protection et de support à l'enfance. Nous recommandons que les futures agences soient d'une taille minimale pour inclure trois travailleurs sociaux, une personne au support administratif, un superviseur et un directeur général. En suivant la recommandation sur le nombre de cas de la Ligue pour le bien-être de l'enfance de l'Amérique (2005), 35 cas actifs (admissions) par mois pour trois travailleurs

sociaux avec un nombre recommandé de cas agrégés (cas actifs ou inactifs) ne dépassant pas 51 cas (famille) devrait être le maximum.

4. MONTANT DE BASE POUR LES OPÉRATIONS (fixé actuellement à 143 000\$ par année)

En plus de ne pas être ajusté à l'inflation et en plus de ne pas être octroyé aux agences de petite taille, le montant fixe a fait l'objet de plusieurs plaintes, datant du moment où la formule a été mise en œuvre. La plainte formulée est que ce montant est insuffisant pour couvrir les frais d'administration (frais d'opérations de base). Alors qu'il devait, en théorie, couvrir les frais pour un directeur, un commis aux finances et une secrétaire, seulement 95 000\$ étaient octroyés pour couvrir ces trois salaires (RPN, 2000). Nous estimons donc que le coût des ces éléments supposément couverts par le 143 000\$ devrait être de plus de 250 000\$ aujourd'hui (tableau 5).

De plus, aucune prévision n'avait été faite pour un concierge ou un agent aux ressources humaines,



qui sont des postes nécessaires aux agences plus grandes.

Aucune provision n'a été faite pour la sécurité des bâtiments ou du personnel et des montants insuffisants ont été octroyés pour la gestion des nombreux dossiers. Aucune provision n'a été faite ni pour une assurance en responsabilité civile couvrant jusqu'à 1 million de dollars, ni pour des frais légaux courants.

Le coût total pour couvrir tous ces items serait d'environ 357 400\$ au lieu des 143 159\$ fournis aux grandes agences. Cependant, toutes les différences ne devraient pas être financées car les agences reçoivent un petit montant pour

TABLEAU 5 - INSUFFISANCE DU MONTANT FIXE

Base		
Salaires et avantages sociaux du directeur		\$88,550
Voyages		\$8,500
Secrétaire		\$41,400
Commis aux finances		\$58,650
Vérificateur		\$8,500
Frais juridiques		\$5,000
Développement organisationnel		\$20,000
Formation des familles d'accueil		\$10,000
Évaluation		\$10,000
		\$250,600
Ajustement		
Concierge		\$22,600
Sécurité		\$5,000
Agent aux ress. hum.		\$45,200
Assurance responsabilité civile		\$9,000
Gestion des dossiers		\$10,000
Frais légaux	\$20,000-5,000	\$15,000
		\$106,800
Requis		\$357,400

TABLEAU 6

Propositions		
Ancien montant fixe		\$143,159
Éloignement	0.276	\$2,549
Inflation		\$30,890
Ajust. éloignement	0.0364	\$5,211
Évaluation		\$10,000
		\$191,808
Manque à gagner		\$165,592

l'éloignement, qui se chiffre à environ 2 500\$. Aussi, notre proposition demande que l'ajustement à l'inflation soit apporté, ainsi qu'un ajustement à l'éloignement et des fonds pour l'évaluation (voir tableau 6). Ces derniers doivent être déduits du manque à gagner, qui se chiffre à 165 592\$ pour une agence desservant plus de 801 enfants.

Le tableau 7 ajuste la limite du montant fixe pour ces éléments à une nouvelle limite de 308 751\$. En ajustant ce nouveau maximum par taille d'une agence, il faut appliquer de nouveaux poids de mesure. Le montant fixe minimum, pour la plus petite agence éligible, serait du 20 000\$ démontré à la section 4b, augmenté par $308,751/143,159 = 2.157 \times 20,000 = \$43,182$. Les agences desservant entre 125 et 800 enfants recevraient des montants plus importants (déterminés par la formule $Y = 43,182 + 100.00X - 6.0784X^2$).

Les résultats se retrouvent à l'annexe D. Ces montants ont été appliqués à des agences de diverses tailles et l'augmentation des coûts a été calculée. Les 87 agences desservant une population de plus de 125 enfants recevraient donc une augmentation totale de 12 millions de dollars.

5. ENFANTS VIVANT DANS LES COMMUNAUTÉS et qui ne sont pas desservis par une ASEFPN

Certaines communautés sont trop petites pour opérer une ASEFPN. Avec la formule actuelle, ces communautés ne reçoivent rien et les enfants de ces communautés ont autant droit à des services adaptés à leur culture que les autres enfants des Premières Nations vivant dans des communautés plus grandes.

L'ECI 2003 indique que les enfants des Premières Nations vivant sur réserve (desservis de façon disproportionnée par les ASEFPN) ont davantage tendance à être placés en fonction de leur appartenance culturelle que les enfants des Premières Nations vivant hors réserve (donc ils sont desservis de façon disproportionnée par des agences de protection de l'enfance non autochtones).

Nous recommandons que l'établissement d'un budget national de un million de dollars par année soit mis à la disposition des communautés qui ne sont pas desservies par une ASEFPN afin qu'elles puissent fournir du support aux familles, fournir des services de recrutement des familles d'accueil ou fournir du support aux enfants et aux jeunes. Une structure administrative telle que celle décrite pour solliciter et réviser les propositions de recherche pourrait être créée.

6. FACTEUR D'ÉLOIGNEMENT

Les ajustements actuels au facteur d'éloignement dans la formule du MAINC s'appliquent au montant fixe, au montant à la bande et au montant par enfant. Ils compensent significativement les agences les plus éloignées au détriment de celles qui le sont moins. Il doit en être ainsi car il en va de la nature de l'ajustement à l'éloignement. Le tableau 8 indique, pour un échantillon d'agences, quel serait le montant avec l'ajustement à l'éloignement de façon approximative pour 2005-2006 ainsi que l'évidence de la progression grâce à l'ajustement.

Malgré tout, les ajustements à l'éloignement comportent un certain nombre de faiblesses. La première est que la moyenne d'ajustement est considérée trop faible par la plupart des agences

TABLEAU 8

Éloignement moyen	% moyen d'ajustement à l'éloignement
0.800	0.08%
0.220	2.70%
0.850	8.60%
1.265	13.90%
1.650	19.00%

et ne permet pas de compenser pour les coûts réels engendrés par l'éloignement. Plus de 90% des agences de l'échantillon se sont plaintes du fait que l'ajustement est inadéquat. Deuxièmement, l'échelle d'éloignement est basée sur l'accessibilité du centre de services le plus près mais ces centres sont des centres d'affaires où il n'y a pas nécessairement de services spécialisés de protection de l'enfance. Troisièmement, l'échelle de grandeur relative de l'ajustement à l'éloignement varie entre trois montants qui y sont appliqués et il ne semble pas y avoir de logique derrière cette application. Finalement, l'échelle d'éloignement constitue une moyenne parmi toutes les communautés pour chaque agence et cette moyenne n'est pas calculée en fonction de la taille des communautés concernées. Cela a pour résultat de mener certaines communautés à recevoir moins et d'autres communautés à en recevoir en trop.

Chacun de ces problèmes a été étudié mais somme toute, il a été décidé de s'attaquer aux deux premiers. Le changement des poids appliqués aux trois montants auquel s'applique également l'éloignement mènerait à des difficultés dans la mise en œuvre des budgets parce qu'un taux unique et uniforme mènerait à une augmentation du montant par enfant et à une réduction des taux pour le montant par bande et pour le montant fixe. Ces deux derniers seraient beaucoup plus affectés que le premier et cela causerait des difficultés dans la mise en œuvre des budgets parce que des activités spécifiques sont financées par ces deux montants. Le fait de faire peser la moyenne d'éloignement avec la population d'enfants dans chaque communauté constituerait une approche avantageuse mais, après avoir appliqué ce calcul sur l'échantillon d'agences, il a été conclu que les effets nets étaient minimaux parce que de la tension causée entre les agences pourrait être significative car certaines pourraient gagner et d'autres perdre. Il a donc été décidé de maintenir la pratique actuelle.

Deux changements sont proposés pour l'ajustement à l'éloignement. Le premier est d'octroyer une augmentation de l'allocation pour l'éloignement à toutes les agences, dont une composante inclut une catégorie de dépenses qui serait augmentée en fonction du même pourcentage. Cela permettrait de fonctionner sur une base de

revenus qui peut être transférée d'une année à l'autre. La deuxième composante est de remplacer le centre de services actuel par le centre urbain.

Avec le premier ajustement, il a été conclu que la moyenne actuelle en pourcentage d'ajustement pour l'éloignement était trop faible pour la plupart des agences situées en région éloignée. Les coûts de l'éloignement sont plus près de 25% à 30% que le 19% actuel pour ces communautés. En même temps, les agences moins éloignées font face en réalité à des coûts plus élevés que ceux en milieu urbain. Ces agences indiquent qu'il leur en coûte 16% de plus alors que toutes les agences confondues indiquent que les coûts de l'éloignement représentent environ 18% de plus. Nous pensons que ces chiffres sont élevés. Nous recommandons plutôt une augmentation de 3% pour toutes les agences pour les agences les moins éloignées à une augmentation maximum de 8% pour les plus éloignées, ce qui représente l'augmentation relative demandée. Pour les agences qui sont moyennement éloignées, nous appliquerions une fonction quadratique pour calculer l'augmentation, tel qu'indiqué au tableau 9.

Au tableau 10, Annexe F, ces augmentations sont allouées à chaque agence dans chaque région, selon leur facteur d'éloignement actuel. Selon les calculs dans ce tableau, le coût total de cet ajustement serait de 4 millions de dollars par année.

Le tableau 11, Annexe F reprend l'exercice effectué au tableau 10, avec un amendement, soit celui de remplacer le centre de services par le centre urbain là où cela s'appliquait (en lettres majuscules). La plupart de ces ajustements ont été calculés pour la Colombie-Britannique, l'Atlantique et l'Alberta et ils affectent généralement les agences moins éloignées. En fonction de ces calculs, le coût total annuel serait de 95 734\$. Il y a toutefois quelques CAVEATS qui doivent être faits par rapport à cet ajustement. Premièrement, puisque aucune carte des distances n'existe pour les Premières Nations, les calculs sont très approximatifs. Deuxièmement, toutes les distances ne peuvent être mesurées à partir des cartes existantes donc aucun ajustement n'a été fait pour 50 communautés sur un total de 395 (tableau 12). Si ces communautés avaient la même proportion de changements que les 395

TABLEAU 12

	Nombre total de communautés	Nombre de communautés avec ajustement du facteur d'éloignement	Nombre de communautés qui ne sont pas comptées
Manitoba	57	2	0
Alberta	53	15	3
Atlantique	44	19	0
Saskatchewan	69	7	0
Colombie-Britannique	153	41	46
Québec	19	8	1
	395	92	50

avaient dans le calcul de l'éloignement, le montant de 95 734\$ augmenterait à près de 108 000\$.

7. COÛTS DES INFRASTRUCTURES DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE GESTION

Dans rapport de la phase 2 de cet exercice, intitulé *Wen;De: Nous voyons poindre la lumière du jour*, le chapitre 5 identifie les besoins en immobilisations et d'autre besoins pour les agences des Premières Nations en termes de systèmes de gestion de l'information (SGI). Le rapport fait état d'un tableau de l'équipement et des logiciels appropriés pour trois types d'agences : le type A, soit une agence qui est située à un seul endroit et qui possède moins de 75 ordinateurs; le type B, soit une agence localisée en un seul endroit mais qui possède plus de 75 ordinateurs et finalement, le type C, soit une agence qui a plusieurs bureaux satellites. Pour chacun des types, les équipements et fournitures appropriés ont été suggérés. Pour les agences de type A, deux options ont été présentées, l'une qui inclut l'utilisation d'un serveur Microsoft 2003 et l'autre qui inclut l'utilisation d'un serveur Microsoft d'affaires. Ces options sont mentionnées dans le chapitre 5 de *Wen;De* ainsi que les équipements et fournitures spécifiques incluant les coûts détaillés. Ce chapitre confirme que les agences de l'échantillon utilisent des systèmes inadéquats, désuets et inappropriés. La question est la suivante

: combien en coûterait-il aux agences pour mettre à jour leurs systèmes afin qu'elles puissent gérer leurs systèmes internes de données et leurs systèmes pour effectuer des rapports de façon satisfaisante?

Dans cette phase de l'exercice, Stanley Loo a créé un modèle qui a été appliqué à chacune des agences dans les six régions concernées par l'étude. Il était nécessaire, même si cela a été difficile, de traiter individuellement les besoins de chacune des agences parce que ceux-ci sont très spécifiques.

Dans la feuille de calcul, soit le tableau 13, Annexe F, le coût des besoins en infrastructures de systèmes de gestion de l'information est estimé pour toutes les agences. La feuille débute par la conception du modèle de Stanley Loo. L'une des complications engendrées par le modèle est que nous ne savions pas quelles agences avaient accès à Internet et sous quelle forme (coûts du groupe B). Dans ce qui suit, il a été décidé que les communautés les moins éloignées devraient être capables d'utiliser la meilleure option, soit le câble ISP ou la deuxième meilleure option, le DSL ISP et que les communautés éloignées devraient utiliser l'option la plus dispendieuse, soit le satellite. En fonction d'une évaluation des agences avec lesquelles les chercheurs étaient familiers, il a été décidé que toutes les agences ayant une moyenne d'éloignement de 0.22 et plus devrait être considérées les plus éloignées et que leurs besoins en SGI soient budgétés en

assumant qu'elles devront utiliser le satellite.

Pour les agences de type A, on assumait que l'option 1 serait adoptée, c'est-à-dire celle utilisant le serveur Microsoft 2003. On assumait que toutes les agences seraient éligibles au prix spécial pour les organismes de charité. On assumait également que l'équipement minimum serait utilisé sans compter l'achat des équipements facultatifs. Seulement les agences de type A et C opèrent dans les six régions faisant partie de l'étude.

Dans le but de calculer les coûts des équipements de SGI, il est nécessaire de connaître combien de personnes travaillent dans chacune des agences. Étant donné que cette information n'était pas disponible, on estimait que 65% du financement de chaque agence était attribuable aux coûts relatifs au personnel et qu'en moyenne, chaque employé coûtait environ 48 000\$, incluant les avantages sociaux. Donc, une agence telle que le Conseil des Atikamekw Sipi au Québec, qui opère avec un budget de 1 302 636\$ emploie 18 personnes ($1\ 302\ 636 \times 0.65 / 48\ 000$).

En utilisant ces présomptions, le modèle a été appliqué à chaque agence de chacune des régions et le coût total en SGI a été calculé. Le coût total pour toutes les régions est de 5.62 millions de dollars.

Ce montant est calculé comme un montant total et représente le montant nécessaire pour que chaque agence puisse être convenablement équipée en SGI. Cet argent serait dépensé en fonction de l'exactitude de ces estimations et en fonction de priorité et besoins. Puisque d'importantes dépenses sont reliées à la durée de vie de 4 à 7 ans, le budget devra être renfloué périodiquement. Si l'idée d'un budget en SGI n'est pas acceptable, le montant devra alors être établi pour deux ans pour que toutes les agences puissent avoir un système fonctionnel d'ici 2008. Cela implique un budget annuel de 2.81 millions pour chaque année (2006 et 2007). Après, le montant annuel devra continuellement être ajusté jusqu'en 2010.

Il doit être compris que cette estimation des coûts en SGI est basée sur des estimations du nombre d'employés actuel. Si d'autres recommandations de ce rapport seraient acceptées, telles que l'ajustement à l'inflation et les mesures les moins perturbatrices/

prévention, le personnel augmenterait et les coûts en SGI augmenteraient proportionnellement. Nous estimons que le budget pour les SGI augmenterait de plus de 3.5 millions, ce qui donne 1.75 millions par année.

8. COÛTS EN IMMOBILISATIONS (Bâtiments, véhicules, équipement de bureau)

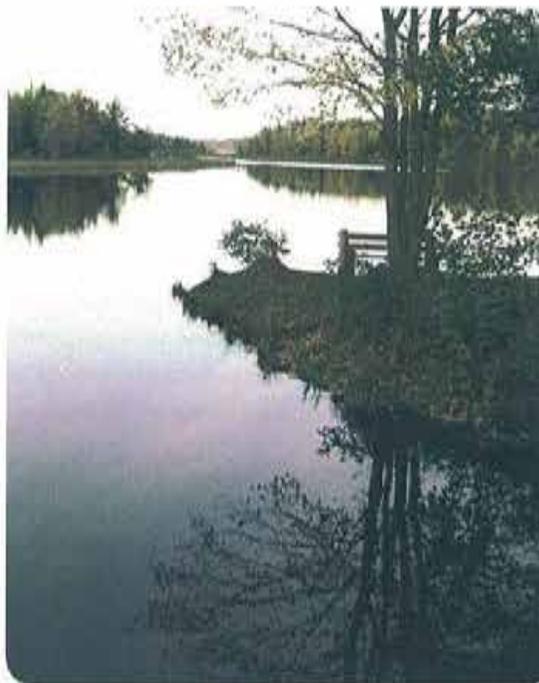
Dans le questionnaire qui a été circulé dans le cadre de ce projet, les agences se sont plaintes de l'état inadéquat et de l'accessibilité de leurs bâtiments. En terme de financement pour les rénovations, les réponses étaient variées donc le montant moyen demandé de 340 000\$ par agence n'est pas représentatif. Si, cependant, l'obliquité est ajustée en fonction d'un calcul géométrique, on arrive à un montant plus représentatif, quoique moins élevé. En termes de réparation du bureau principal de l'agence et des autres bâtiments, on arrive à un montant moyen d'environ 111 000\$ par agence. Cela signifie qu'un financement en immobilisations de 93 agences \times 111 000\$ ou 10.3 millions de dollars serait nécessaire à la réparation des bâtiments de toutes les agences.

En ce moment, une forme de rétribution est supposée être développée dans la formule de financement afin de supporter les besoins en immobilisations, au taux de 13% du salaire brut et des avantages sociaux. Si la proposition d'ajuster la formule de financement est acceptée, les salaires et les avantages sociaux augmenteraient et ces immobilisations/montants pour la location augmenteraient aussi et une portion du 10.3 millions serait automatiquement financée par cette source. Pour éviter un dédoublement des calculs, ce montant doit être estimé et déduit des besoins en immobilisations. Pour ce faire, la composante salaire des revenus ajustés doit être calculée et 13% doit être déduit de cette estimation des besoins en immobilisations. Ce calcul est effectué au tableau 14, Annexe G. Il démontre que, si les propositions d'ajustement sont acceptées, les ASEFPN peuvent s'attendre à recevoir un montant extra de 55.4 millions en financement pour les salaires et les avantages sociaux. Cela requiert que 7.2 millions soient mis de côté pour la location, etc. Cependant, quelque 3.49 millions de cela

serait financé par les montants couverts par les propositions d'ajustements. Cela réduirait les besoins en immobilisations par ce montant, soit de 6.8 millions de dollars. Il est proposé que soit établi un budget en immobilisations du même ordre de grandeur que celui établi pour rencontrer les besoins en immobilisations des agences de protection de l'enfance des Premières Nations. Les agences pourraient accéder aux fonds en fonction de l'urgence de leurs besoins et pendant une période que quelques années. Les fonds seraient disponibles pour des rénovations majeures, pour améliorer l'accès et pour faire l'acquisition de nouveaux bâtiments.

Une proposition tentative pour allouer ces fonds (le budget de 6.8 millions et l'augmentation des fonds disponibles pour les immobilisations via les propositions salariales, c'est-à-dire : 3.49 millions, pour un total de 10.3 millions) se trouve au tableau 15, Annexe G. Il est proposé que cette allocation soit basée sur la taille des agences. Le « poids » d'une agence est déterminé par la population d'enfants qu'elle dessert par groupe de 335 enfants, soit environ le nombre nécessaire sous la formule actuelle du MAINC pour justifier l'embauche d'un employé (6% des enfants pris en charge (EPC) et un travailleur pour chaque groupe de 20 EPC = 1 travailleur pour chaque groupe d'environ 335 enfants). Le poids de chaque agence est déterminé par le nombre d'enfants/335, donc une agence avec 1600 enfants recevrait un poids de 4, une agence avec 770 enfants aurait un poids de 2, etc. Tous les poids sont accumulés et donnent 392 et le montant de 10.3 millions en immobilisations est divisé par ce nombre, ce qui donne le montant d'argent que chaque agence recevrait pour chaque groupe de 335 enfants qu'elle représente. Donc les agences desservant moins de 335 enfants recevraient 26 276 \$. Une agence desservant entre 670 et 1005 enfants recevrait 78 827\$ et une agence desservant plus de 2 200 enfants recevrait 183 929\$. Le montant moyen serait toujours de 111 000\$ mais le fait d'allouer les fonds en fonction de la population d'enfants est plus logique que le fait de donner à toutes les agences, grandes et petites, le même montant d'argent.

En plus de ces argents, le personnel supplémentaire et les salaires proposés avec les



nouvelles sources de financement nécessiteraient un montant annuel de 3.7 millions de dollars pour couvrir la location, etc., ce qui n'est pas inclus dans l'estimation du budget en immobilisations, ni fourni dans la proposition des détails estimés des nouvelles sources de financement. Cela doit être fourni séparément.

L'une des voies possibles pour augmenter le financement en immobilisations serait que les agences utilisent pour faire des mises de fonds et des paiements hypothécaires subséquents pour les nouveaux bâtiments/rénovations financés à crédit. Cela permettrait aux fonds de générer davantage de capital. Donc, si le 6.8 millions était dépensé et utilisé pour couvrir 20% de la mise de fonds pendant 20 ans, 200 000\$ de prêt hypothécaire à disons 6.5% par année, le fonds ne pourrait pas couvrir le montant de la mise de fonds, les paiements annuels et les intérêts (de 18 150\$ par tranche de 200 000\$) d'autant de prêts qui donnent un total de 23 millions de dollars. Autrement, et peut-être plus raisonnablement, les dépenses en immobilisations qui valent 6.8 millions pourraient être financées sur 20 ans, à un taux d'intérêt de 6.5% avec 20% de dépôt pour environ 1.98 million par année. En disposant les besoins en immobilisation par année, on réalise qu'il en résulte une alternative financière moins accaparante, si cela est faisable et si cela est la volonté. Cette option est illustrée dans la version annuelle des propositions des coûts à l'annexe I, tableau 17..

9. COÛTS EXTRAORDINAIRES

Tel que noté par le Dr. Cradock, les coûts extraordinaires sont, par définition, extraordinaires et difficiles à définir. Ils représentent la gamme d'événements inattendus et non anticipés qui mettent de la pression sur les dépenses des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, qui ne peuvent les absorber dans le budget actuel sans couper de services essentiels. Les répondants du gouvernement provincial dans la phase 2 de l'étude ont indiqué avoir l'option de faire payer les coûts inattendus au Conseil du trésor de la province ou à des structures du genre mais les agences des Premières Nations ne disposent pas d'un tel mécanisme de sûreté. Avec la formule actuelle, les agences sont laissées à elles-mêmes pour gérer les coûts inattendus avec l'enveloppe budgétaire dont elles disposent, sans tenir compte de l'ampleur de ces événements.

Les résultats de la phase 3 de la recherche ont révélé un bon nombre d'exemples de coûts extraordinaires pour des ASEFPN, tels que :

- Épidémies de suicide affectant les enfants et les jeunes;
- Niveaux élevés d'abus de substances dans les communautés ayant pour résultat un nombre élevé d'enfants à risque d'abus ou de négligence;
- Enquêtes relatives au décès ou à des blessures sérieuses d'un enfant desservi par une agence de SEFPN;
- Changements dans la législation provinciale en matière de protection de l'enfance.

Il y avait également une myriade de coûts qui, dans le système courant, seraient considérés comme des dépenses ordinaires mais tel que l'indique le Dr. Cradock, le sous-financement actuel du système de protection de l'enfance par le MAINC signifie que la capacité d'une agence à absorber les coûts d'un événement modeste et inattendu est compromise.

Les coûts reliés à un événement extraordinaire varient selon l'incident, mais tel qu'indiqué par Kathryn Irvine (2004), les situations de crise dans les communautés incluent trois composantes qui engendrent des coûts pour les ASEFPN :

- 1) améliorer la préparation pour répondre aux crises qui impliquent des enfants et des jeunes
- 2)

répondre à la crise

- 3) assister les enfants, les jeunes et les familles à la suite de la crise.

Dans le contexte de la protection de l'enfance, une telle réponse peut inclure

- 1) développer un programme de prévention du suicide en collaboration avec d'autres ressources
- 2) donner des services de support immédiats aux jeunes qui font des tentatives de suicide et donner du support aux autres jeunes
- 3) assister les membres des communautés qui sont affectés émotionnellement par les tentatives de suicide et revoir l'incident afin d'étudier comment, à l'avenir, formuler une meilleure préparation et une meilleure réponse.

Parce que la définition et les coûts des événements extraordinaires sont imprévisibles, nous recommandons d'établir un budget national au montant de 2 millions de dollars et que ce montant soit révisé et réajusté annuellement.

Pour recevoir les applications pour toucher des fonds de ce budget, un mécanisme efficace est proposé et se base sur le modèle du Comité de gestion de la révision de la politique nationale, qui était composé d'un représentant du bureau national du MAINC, d'un délégué des Premières Nations mandaté par les représentants des ASEFPN du Comité directeur national et d'un représentant de l'Assemblée des Premières Nations. Ce groupe pourrait développer un processus d'application, un processus de révision des applications ainsi qu'un cadre de travail pour l'imputabilité financière et les activités, qui reflète le mandat du MAINC et les besoins des ASEFPN. Ce groupe pourrait développer des modèles pour la réponse en cas de désastres afin de s'assurer que les fonds soient distribués en temps approprié afin d'éviter que les agences de SEFPN aient à subir des délais indus.

10. COÛTS EN RESPONSABILITÉ CIVILE généralisés par la protection de l'enfance

Depuis les dix dernières années, les coûts en responsabilité civile engendrés par les interventions en protection de l'enfance constituent une préoccupation grandissante pour les fournisseurs de services. La Cour Suprême du Canada a jugé plusieurs cas en protection de l'enfance et plus spécifiquement à un point tel que les organisations de protection de l'enfance peuvent être tenues

responsables de la sécurité et du bien-être des enfants pris en charge. Tel qu'indiqué par Ellen Vanderburg dans son rapport à l'annexe H, les tribunaux ont tenu responsables des organisations de protection de l'enfance qui ont un devoir spécial envers les enfants pris en charge pour des actes liés à leurs fonctions de tuteurs et de gardiens. En particulier, l'arrêt Critchley dit que l'état qui gère une organisation de protection de l'enfance avait un devoir de s'assurer que les enfants qui sont placés en protection doivent être pris en charge en toute sécurité.

En révisant le statut des lois en matière de protection de l'enfance et en regardant les dédommagements octroyés aux demandeurs qui réclamaient des dommages pour la négligence ou les mauvais traitements par l'état, Mme Vanderburg recommande un minimum de couverture de 5 millions de dollars par incident.

Des entrevues avec des personnes-ressources provenant du milieu des assurances ont permis de relever qu'une seule compagnie d'assurance majeure en Amérique du Nord qui couvre jusqu'à un million de dollars par incident. Cette réticence est causée par les évaluations des risques dans le domaine des assurances en raison de l'histoire des pensionnats indiens et par la tendance générale d'augmentation des requêtes envers les tribunaux en matière de protection de l'enfance. Les résultats de la phase trois de l'étude indiquent que la plupart des agences étaient assurées pour une valeur d'un million de dollars et une agence était couverte pour un montant de 5 millions de dollars d'une firme de courtiers d'assurance autochtone au coût de 24 000.00\$ par année.

Cela signifie que la majorité des agences au Canada sont à risque de payer jusqu'à 4 millions de dollars en plus des frais légaux si une famille ou un enfant pris en charge actuellement ou par le passé qui reçoit ou recevait de tels services décidait de poursuivre l'agence. Il en résulterait la banqueroute pour la vaste majorité des agences. Les provinces sont capables d'absorber ces coûts en raison des grandes économies d'échelle dont elles disposent.

Nous recommandons qu'un budget de sept millions de dollars soit établi pour couvrir de

tels coûts et que se budget soit renfloué et ajusté annuellement au besoin. Ce budget pourrait être administré de la même façon que le budget pour les circonstances extraordinaires en consultation avec des experts conseil en actuariat.

II. NORMES BASÉES SUR LA CULTURE

Les pratiques basées sur la culture constituent pivot des normes opérationnelles et pratiques basées culturellement adaptées. Donc, il est de la plus haute importance pour les ASEFPN d'avoir des normes de protection de l'enfance qui rencontrent les besoins des clients. Cependant, il y a peu de financement pour développer et maintenir en place des normes de protection de l'enfance culturellement appropriées. Les normes de protection de l'enfance utilisées par les agences à travers le Canada sont aussi diversifiées que les communautés qu'elles desservent. Cette diversité commande que le développement et le maintien de normes soient appropriés et applicable à la population desservie par chacune des agences. Cela s'applique autant aux agences des Premières Nations qui desservent des Premières Nations qu'aux communautés des Premières Nations qui sont desservies par des agences non autochtones.

Le développement de normes pour les agences des Premières Nations est critique pour la livraison de services culturellement adaptés. À ce titre, le support financier est obligatoire pour rencontrer les besoins des clients des Premières Nations de façon adéquate. Le développement de normes culturellement adaptées par les agences des Premières Nations en fonction de leur clientèle particulière peut contribuer au succès global de l'agence, des enfants et des familles. Les chercheurs de la phase deux ont indiqué que 41.7% des agences développent en ce moment leurs propres lois de protection de l'enfance. Le rapport de la phase deux indique également que 50% des agences qui ont participé à l'étude ne développent pas leurs propres normes en ce moment et 7% des agences ont indiqué que la question ne s'applique pas. Dans l'ensemble, les agences supportent le développement de normes culturellement adaptées mais plusieurs agences qui ne les ont pas encore développées indiquent que le manque de fonds représente un obstacle à cet effet. Cela illustre le besoin et la tendance de fournir davantage de ressources pour

que les agences puissent développer des normes qui rencontrent mieux les besoins de leurs clients.

Le développement le maintien de normes est fondamental pour les agences. Les normes doivent être mises à jour pour refléter les changements à la législation, la pratique ou les politiques, de même que pour suivre l'évolution des besoins communautaires.

Dans le sondage effectué dans le cadre de la phase 3, on a demandé aux agences quel montant d'argent serait nécessaire pour combler le besoin en termes de normes et pratiques culturellement adaptées. Veuillez noter que ce montant ne représente pas seulement le développement et le maintien des normes mais inclut également à couvrir les frais de pratiques telles que l'embauche d'ainés, les cérémonies et les événements culturels qui alimentent de telles normes. Les résultats du sondage indiquent que en moyenne, les agences avaient un manque à gagner de 32 000\$ par année. Ce nombre signifie que le montant d'argent actuel doit être bonifié afin de développer et de maintenir des normes et des pratiques culturelles. Donc, il est recommandé que chacune des agences reçoivent un montant additionnel de 30 000\$ par année en l'incluant à la formule et ce, à partir de maintenant. La hausse total représente un montant de 2.79 millions de dollars par année.

12. APPRENTISSAGE ORGANISATIONNEL ET RÉSEAUTAGE

Tel que note dans la Révision de la politique nationale (MacDonald et Ladd, 2003), les ASEFPN ont peu d'opportunités pour faire du réseautage et pour partager de l'information entre elles. Il n'existe que deux organisations régionales formellement constituées qui travaillent pour supporter les agences au niveau régional, l'une est situé en Colombie-Britannique et l'autre, en Ontario. Les directeurs des agences dans les autres régions se rencontrent de façon informelle mais ne reçoivent aucun financement pour les voyages, pour embaucher des employés pour organiser des rencontres ou pour faire suite à diverses tâches. Quoiqu'il n'existe aucune étude détaillée sur l'efficacité des coûts de ces organismes, nous proposons que les économies seraient significatives si les agences pourraient identifier des besoins qui

peuvent être inclus dans des projets communs. Par exemple, la Caring for First Nations Children Society (www.cfncs.com), qui fournit un support en termes de développement des politiques aux agences de SEFPN en C.-B., a développé un programme de formation pour toute la région pour les travailleurs sociaux. Ce programme inclut une composante sur le travail de terrain dans les communautés afin de s'assurer que la formation est directement liée à la culture et au contexte dans lequel le travailleur social est employé. Cet organisme fournit aussi du support en termes de politiques et de secrétariat au groupe des directeurs des ASEFPN afin de faire suite aux décisions prises par le collectif.

Au niveau national, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (www.fnfcfs.com) a développé une base de données électronique de plus de 2000 ressources annotées concernant le mieux-être des enfants autochtones, fournissant ainsi un guichet unique de ressources pour les agences. La Société produit également un journal électronique afin de supporter les meilleures pratiques et la Société a participé à des projets de recherche incluant l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants et, bien entendu, le projet de recherche actuel.

Les organisations régionales économiseront de l'argent avec le temps car elles évitent de réinventer la roue pour les questions communes. Ces questions touchent les politiques et les normes ainsi que les programmes de formation qui devraient être développés en fonction du cas de chaque agence mais il faut encourager les possibilité de travailler sur des projets communs pour en tirer le maximum de bénéfices.

Nous recommandons que chacune des six régions reçoivent 250 000\$ afin d'effectuer de la recherche qui ne porte pas sur des politiques et organiser des forums sur les politiques et les pratiques pour les agences dans les régions. Les dépenses sont détaillées au tableau suivant :

13. RECHERCHE

Les preuves pour la prise de décision en matière de protection de l'enfance sont vitales afin de s'assurer que les ressources ciblent bien les facteurs

Dépense	Montant par année	Présomptions
Coordonnateur (salaire/avantages sociaux)	\$65,000.00	Présume que la personne possède une Maîtrise en travail social avec expérience de 5 ans ou l'équivalent
Support administratif avec habiletés de comptabilité	\$30,000.00	Présume que la personne possède un certificat en gestion administrative et deux années d'expérience
Frais d'administration	\$20,000.00	Fournitures de bureau, meubles, ordinateurs, poste, impression, téléphone, vérification comptable
Location et équipements	\$15,000.00	Présume 100 pieds carrés d'espace
Espace de rencontre	\$ 6000.000	Assume 750\$ par jour pour deux jours de rencontre, deux fois par année
Frais de voyage des directeurs des agences pour assister à des rencontres	\$72,000.00	Présume 1200\$ par voyage pour 15 directeurs pour 4 rencontres
Fonds du projet	\$42,000.00	À déterminer par les directeurs des agences

de risques les plus évidents chez les enfants et les familles des Premières Nations et pour s'assurer que les interventions rencontrent les objectifs fixés. (Trocme, 2003, Lane, 2003, Blackstock, 2003). L'importance de la recherche avec preuves à l'appui est intrinsèque au cadre du programme de recherche actuel, où le MAINC avait besoin de preuves quantitatives et qualitatives pour supporter la demande de renouvellement de ses autorisations auprès du Conseil du Trésor en matière de protection de l'enfance des Premières Nations. Tel qu'indiqué dans la Révision de la politique nationale (MacDonald et Ladd, 2000), il est fondamental que des investissements en recherche spécifiquement en matière de protection de l'enfance des Premières Nations soient définis car il existe encore un manque substantiel de données de recherche dans ce domaine comparativement à la recherche touchant les autres enfants canadiens. La SSEFPN estime qu'en 2003, les investissements en recherche en matière de protection de l'enfance chez les Premières Nations étaient de l'ordre de 350 000\$ alors que les montants dépensés par le

MAINC pour la protection de l'enfance chez les Premières Nations représente à lui seul mille fois ce montant. Il n'y a aucun financement en ce moment dans l'enveloppe budgétaire des services à l'enfance et à la famille du MAINC pour effectuer de la recherche. Si nous voulons nous assurer que les ressources disponibles soient utilisées au maximum de leur efficacité, la recherche, au niveau des agences, au niveau régional et national est nécessaire. Nous recommandons qu'une enveloppe budgétaire de 1 210 000\$ soit disponible annuellement pour la recherche. Ce budget inclurait 450 000\$ (15 000\$ par site) pour supporter la participation de 30 agences au troisième cycle de Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants qui doit être effectué en 2008. Cette étude revêt une extrême importance parce qu'elle identifie pourquoi tant d'enfants des Premières Nations sont pris en charge et l'étude permet de donner de l'information sur la façon dont les fonds doivent être dépensés afin s'attaquer aux risques identifiés. Les fonds restants seraient mis à la disposition des agences sous forme d'appel de propositions et un comité de révision indépendant analyserait les avantages de chaque proposition incluant le potentiel du projet de recherche à alimenter la pratique pour les agences. Les critères d'octroi du financement ainsi que des mécanismes tels que ceux établis par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants pour leurs fonds en développement communautaire pourraient être utilisés pour guider le développement d'un processus d'octroi de ces fonds.

14. ÉVALUATION ET RÉSULTATS

L'évaluation est très fondamentale afin de jauger l'efficacité des programmes et services qui sont fournis aux enfants et familles des Premières Nations (Trocme, 2003). La formule actuelle fournit du financement aux agences aux années 3 et 6 de leurs opérations. (MacDonald et Ladd, 2000). Les résultats du sondage des phases 2 et 3 indiquent que les ASEFPN voient l'importance de l'évaluation et demandent que des argent soient fournis pour effectuer une évaluation au-delà de la sixième année d'opérations. Les résultats du sondage indiquent que la moyenne des coûts d'une évaluation exhaustive est de 28 000\$, l'expression

de ce montant est probablement influencée par le montant de 30 000\$ fourni aux années 3 et 6. Néanmoins, l'équipe de recherche recommande une provision financière de 10 000\$ par année pour que les agences puissent procéder à des évaluations. Nous recommandons de plus que les agences aient l'option de transférer les montants pour l'évaluation d'une année fiscale à l'autre afin d'être en mesure de procéder à des évaluations de plus grande envergure.

15. SOMMAIRE DES AJUSTEMENTS PROPOSÉS À LA DIRECTIVE

L'annexe I, tableau 16 et 17, contient le sommaire des ajustements proposés ainsi que les coûts pour le gouvernement.

Le tableau 16 prétend que certaines dépenses, dont celles pour les SGI, les immobilisations et la responsabilité civile, disposent d'une enveloppe budgétaire mise à niveau, c'est-à-dire que ce budget doit être renfloué pour que les agences puissent l'utiliser en fonction de leurs besoins prioritaires. Ces budgets représentent un montant total de 22.6 millions de dollars.

Tous les autres besoins en termes de revenus pour les agences et en termes de coûts pour le gouvernement sont établis sur une base annuelle. Au total, cela représente un montant de 89.9 millions de dollars si la proposition de l'enveloppe budgétaire à renflouer est acceptée.

Deux types de propositions sont faites. La première constitue des ajustements à la formule de financement actuelle. La deuxième constitue de nouvelles sources de financement.

Avec la première proposition, celle des ajustements, on inclut un ajustement à l'inflation de 21.2 millions et ce montant devrait être ajusté annuellement à l'inflation par la suite.

L'ajustement au montant fixe par agence de 15.5 millions vient combler le manque au montant fixe actuel en fournissant des services qui ne sont pas couverts, tels que les services de conciergerie ou encore ceux qui ne sont pas financés adéquatement, tels que les salaires, le maintien des dossiers et les frais juridiques.

Les allocations pour l'éloignement sont ajustées de 4.2 millions de dollars, premièrement pour reconnaître que les centres urbains sont plus appropriés pour les services de protection de l'enfance que les « centres de services » qui sont actuellement utilisés et deuxièmement, pour permettre des augmentations au financement de l'éloignement de 3% à 8%, dépendamment de l'éloignement d'une agence.

Certaines agences de petite taille recevront des fonds du montant fixe pour une première fois, alors que d'autres recevront une augmentation des montants, totalisant 1.2 millions de dollars.

Sous la deuxième catégorie, soit les nouvelles sources de financement, du financement spécifique pour le mieux-être, les mesures les moins perturbatrices (MMP) et la prévention représente un montant de 34.7 millions de dollars et ce montant ira en augmentant régulièrement pour atteindre 69.4 millions à la septième année. Cela représente l'augmentation la plus forte de toutes les propositions mais il s'agit de celle qui se paiera d'elle-même avec les années en raison de la réduction des coûts d'entretien de l'enfant.

Les communautés qui ne sont pas desservies par une agence en ce moment recevront un million de dollars pour leur permettre d'obtenir des services de base de protection de l'enfance.

Un montant de 30 000\$ par agence est mis de côté pour développer des normes culturellement adaptées, totalisant 2.8 millions de dollars et un autre montant de 30 000\$ à chaque trois ans est également mis de côté pour les évaluations, totalisant 0.93 millions de dollars.

Un montant est réservé pour effectuer une étude à chaque cinq ans au coût de 150 000\$, en plus d'une étude menée par une agence à chaque cinq ans coûtant 50 000\$ et une étude nationale à chaque cinq ans coûtant 500 000\$. Le tout représente un montant de 1.2 million par année.

Un montant de 2 millions par année devra être mis de côté pour les circonstances extraordinaires et chaque région recevra 250 000\$ pour établir une nouvelle organisation régionale qui servira de forum pour le transfert de connaissances et pour concevoir et mettre en œuvre des projets dont toutes les agences de la région pourraient

bénéficier.

Les trois enveloppes seraient destinées aux SGI, qui coûteraient 5.6 millions de dollars si tous les systèmes existants étaient remplacés avec les années et il faudrait ajouter un montant supplémentaire de 3.5 millions si toutes les recommandations ci-dessus étaient acceptées. On verrait d'ailleurs augmenter le nombre d'employés.

L'enveloppe budgétaire des immobilisations est estimée à 6.8 millions de dollars, en faisant la moyenne des demandes d'espace supplémentaire, des véhicules, des réparations et des améliorations à apporter pour l'accès, pour un montant de 111 000\$ pour chacune des 93 agences, ou 10.3 millions moins l'équivalent de la « location » ou 13% des ajustements de la composante salaires et avantages sociaux mentionnés auparavant ou environ 3.5 millions.

Les besoins en espace provenant de nouvelles sources de financement représentent un montant de financement additionnel de 3.7 millions par année.

Une enveloppe budgétaire pour la responsabilité civile pour des réclamations d'assurances excédant un million de dollars sera établie au coût de 7 millions.

Le total des coûts est donc de 22.9 millions pour les enveloppes budgétaires et de 86.4 millions pour le besoins en financement annuel.

Le tableau 17 assume qu'il n'y a pas d'enveloppe budgétaire. Au lieu, les SGI, les immobilisations et les assurances en responsabilité civile sont financées annuellement. Ces prétentions sont que les besoins en SGI seront comblés dans une période de deux ans dan un premier temps au coût de 4.56 millions de dollars. Ensuite, les montants annuels seraient de la moitié au tiers des montants annuels démontrés car les systèmes seraient remplacés ou mise à jour à chaque quatre à sept ans.

L'enveloppe budgétaire serait remplacée par un financement annuel pour permettre de faire un prêt hypothécaire pour combler les besoins en immobilisations qui ne sont pas comblés, ce qui totalise un montant de 1.98 millions par année.

L'enveloppe budgétaire de la responsabilité civile

serait remplacée par un financement annuel pour une période de deux ans, au montant de 350 000\$ par année.

Les besoins en revenus des ASEFPN totalisent 96.5 millions de dollars par année.

Les tableaux 18, 19 et 20 à l'annexe I incluent des exemples détaillés de la façon dont les propositions affecteraient trois agences anonymes en Alberta, dans la région de l'Atlantique et au Manitoba, pour illustrer la situation.

RÉSULTATS ANTICIPÉS ET LES AVANTAGES DE TOUT ACCOMPLIR

Les bénéfices anticipés au niveau économique, social et culturel de la mise en œuvre complète des ajustements recommandés sont substantiels, car ils sont profitables aux enfants et aux familles des Premières Nations, au Nations et à la société canadienne en général. Les bénéfices au plan social sont significatifs, car le coût est minime. Il représente 1.25% des 8 milliards de dollars des surplus budgétaires du Canada rapportés pour 2004/2005. Si toutes ces recommandations étaient mises en œuvre sans compromis, les actions suivantes seraient réalisées :

- 1) Jordan serait le dernier enfant à mourir dans un hôpital parce que le gouvernement a mis ses priorités avant celles de Jordan;
- 2) Les enfants des Premières Nations qui souffrent d'abus et de négligence auraient une chance égale de demeurer dans un environnement familial sécuritaire.
- 3) Les enfants des Premières Nations qui sont pris en charge auraient accès au support dont ils ont besoin au plan culturel, spirituel, physique et émotionnel et cela représente ce que tout parent responsable souhaite pour ses enfants.
- 4) Les travailleurs sociaux des Premières Nations bénéficieraient de niveaux de salaires équitables comparativement à leurs collègues qui ne travaillent pas sur réserve.
- 5) Les agences des Premières Nations pourraient développer leurs propres lois et

normes en matière de protection de l'enfance.

- 6) Un financement accru pour la recherche et l'évaluation signifie que nous aurions davantage d'informations sur la façon d'aider les enfants et les familles des Premières Nations qui sont aux prises avec des problématiques de maltraitance.
- 7) Chaque travailleur social aurait accès à un ordinateur qui pourrait recueillir de l'information qui les aide à bien faire leur travail et de façon plus efficace.
- 8) Les personnes handicapées et les enfants auraient davantage accès à des espaces à bureaux sécuritaires et invitants.
- 9) Les enfants des Premières Nations qui vivent en région éloignée ne recevraient pas moins parce que les choses coûtent plus cher.
- 10) Les agences des Premières Nations seraient capables d'apprendre l'une de l'autre, de se supporter et de collaborer avec d'autres disciplines afin de s'assurer que les enfants bénéficient de ce qu'il y a de mieux à offrir.
- 11) Les agences des Premières Nations pourraient répondre aux événements inattendus ou aux crises communautaires sans se soucier d'avoir à couper des programmes pour couvrir les frais.
- 12) Chaque enfant des Premières Nations recevrait des services de protection culturellement adaptés, peu importe si l'enfant vit dans une grande ou une petite communauté des Premières Nations.

Des économies sont possibles si on décidait de tout accomplir. Les investissements en mieux-être, en prévention et en mesures les moins perturbatrices (MMP) se paieraient d'eux-mêmes en 28 ans. Ce remboursement est strictement en termes de protection de l'enfance et ne tient pas compte des bénéfices significatifs d'avoir des enfants en santé qui grandissent pour devenir des adultes indépendants qui auraient moins tendance à avoir besoin de services de justice, de santé, d'aide pour l'abus d'alcool et de drogues, de santé mentale et d'assurance emploi.

Les enfants des Premières Nations vivant dans les communautés, pourraient, pour la première fois,

recevoir des services de protection de l'enfance qui soient équitables et le MAINC aurait l'opportunité pour la première fois d'envoyer un message aux enfants des Premières Nations qu'ils comptent vraiment et que les jours de sous-financement et de sous-estime sont révolus.

LES COÛTS DE L'INACTION

Cette option est puissante, soit une option qui guide le MAINC jusqu'à aujourd'hui. Le MAINC a choisi de ne rien faire, mais à quel prix. Bowlus et McKenna (2003) estiment que le coût annuel de la maltraitance s'élève à 16 milliards de dollars par année pour la société canadienne. Puisque de plus en plus d'études indiquent que les enfants des Premières Nations sont surreprésentés parmi les enfants pris en charge et que les enfants autochtones pris en charge engendrent une part importante des coûts économiques. (Trocme, Knoke and Blackstock, 2004; Trocme, Fallon, McLaurin and Shangreux, 2005; McKenzie, 2002). Le défaut du gouvernement d'investir de façon substantielle en prévention et en mesures les moins perturbatrices est une fausse économie. Le choix est d'investir maintenant et d'économiser plus tard ou d'économiser maintenant et de payer six à sept fois plus cher plus tard. (Organisation mondiale de la santé, 2004).

Le MAINC dépense actuellement plus de 350 millions de dollars par année en protection de l'enfance et la majorité de ce budget est dépensé pour garder les enfants en protection. La formule actuelle crée une pénurie de ressources qui permettraient de garder les enfants victimes d'abus et de négligence de façon sécuritaire à la maison. Ces services, mieux connus sous le nom de mesures les moins perturbatrices, sont obligatoires par la loi et sont disponibles pour tous les autres enfants canadiens. Le manque de services d'intervention précoce contribue à ce que de nombreux enfants des Premières Nations soient pris en charge et demeurent en protection. Pour les ministères, cela signifie une augmentation du budget d'entretien de l'ordre de 11% par année. Pour les enfants des Premières Nations, cela signifie que le nombre d'enfants pris en charge par la protection de l'enfance a atteint un plateau de 71.5 entre 1995

et 2001. (McKenzie, 2002). À ce taux, il y aura près de 15 000 enfants Indiens inscrits vivant sur réserve en protection en 2011. Ces enfants, mis en semble, demeureront pris en charge en moyenne 3.9 millions de jours par année. Si l'on calcule un modeste 80.00\$ par jour pour prendre soin de ces enfants (sans compter les frais en travail social et les frais d'administration), les frais d'entretien à eux seuls excéderaient 312 millions de dollars par année en 2011 (ce montant devra en plus être ajusté en fonction de l'augmentation du coût de la vie).

Par défaut d'agir, le Canada pourrait être tenu responsable du fait d'autrui pour le financement discriminatoire en protection de l'enfance qui a pour résultat de causer des dommages et de désavantager une autre génération d'enfants des Premières Nations. Sans tenir compte des mérites d'une telle poursuite judiciaire potentielle, les effets politiques seraient substantiels, spécialement en raison de l'époque passée des pensionnats indiens.

Le défaut d'agir écorcherait la réputation du Canada au niveau des droits humains au plan international et susciterait des questionnements par rapport à son adhésion à la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies, qui demande aux états qui connaissent les violations des droits de l'enfant de développer des solutions et d'octroyer des ressources pour agir et corriger les violations des droits sans délai. Le Canada connaît les problèmes suscités par le sous-financement de la protection de l'enfance des Premières Nations. (MacDonald et Ladd, 2000). Le Canada a en main la solution qui a été développée conjointement avec les Premières Nations et le Canada possède un surplus de 8 milliards de dollars. Le statu quo ou l'implantation de ces recommandations en pièces détachées, alors qu'il est possible de faire la bonne chose, serait un échec pour nous tous mais plus particulièrement pour les enfants des Premières Nations. Certainement, le Canada souhaiterait faire beaucoup plus pour les enfants victimes d'abus et de négligence, il a maintenant la chance agir pour au moins être égal. Peut-être que dans le futur, le Canada fera des pieds et des mains pour les enfants des Premières Nations, mais en ce moment, la simple égalité serait un pas important.

CONCLUSION

La prémisse de ces recommandations est le support au développement sain et à la prévention de l'abus et de maltraitance pour les enfants et les familles des communautés des Premières Nations. La force de ces recommandations est basée sur les nombreux aînés, agences, experts et gens qui ont consacré leur vie à travailler quotidiennement avec les Premières Nations. Il y a des gens qui ont de l'expérience de première ligne avec le système actuel et qui voient régulièrement la tristesse, les échecs, les succès et les triomphes dans les communautés. Leur opinion, leurs perceptions et leurs expériences ont été exprimés dans Wen :de (2005) ainsi que dans le rapport Wen :de, Notre périple se poursuit. Le message est toujours le même. Les conséquences du sous-financement des enfants et des familles des Premières Nations se font sentir à chaque jour est tragique de savoir que cela n'est pas nécessaire, spécialement dans un pays qui gère un surplus de 8 milliards de dollars.

Davantage de ressources sont nécessaires afin de s'assurer que les enfants et les familles des Premières Nations ont la même opportunité de recevoir des soins qui soient adaptés à leur culture, équitables et qui combent leurs besoins. Ces soins, tel que mentionné tout au long du document, sont requis avant, pendant et après que la crise ait été identifiée. En ce moment, le financement ne cible que les mesures réactives. Les recommandations de ce rapport introduisent du support aux enfants et aux familles dans leur environnement familial afin de diminuer les crises et réduire le besoin de retirer les enfants de leur milieu familial autant que possible. Les avantages de ces mesures préventives et de ces mesures moins perturbatrices ont été démontrés dans le rapport Wen :de et dans le rapport de recherche Wen :de, Notre périple se poursuit. Les avantages représentent des économies aux plans humain, émotionnel et financier pour les enfants et les familles des Premières Nations et pour les agences qui travaillent avec eux. Ce système proposé a aussi été reconnu comme un facteur contribuant aux investissements à long terme pour que les enfants et les familles des Premières Nations puissent grandir et se développer afin de devenir des membres qui contribuent à la société.

Malgré que chaque élément sujet à changement ait été présenté séparément, il est important de comprendre que ces éléments sont interreliés et que l'adoption d'une chose à la fois viendrait miner l'efficacité générale des changements proposés. Par exemple de le fait d'offrir du financement pour des mesures moins perturbatrices pour des interventions à domicile auprès d'enfants victimes de mauvais traitements sans fournir d'ajustement au coût de la vie aurait pour résultat que l'agence n'aurait pas l'infrastructure ni les ressources humaines pour maximiser les résultats. De la même façon, ces recommandations assument qu'il n'y aura pas de réduction de l'enveloppe budgétaire des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Il faudrait éviter que des fonds soient coupés dans un domaine et redirigés vers d'autres sources de financement des services à l'enfance et à la famille, car notre recherche indique que le sous-financement est présent dans toutes les composantes de la formule de financement actuelle.

Le rapport a présenté deux sections séparées mais étroitement liées : 1) les recommandations pour un changement des politiques ou pour des clarifications et 2) les recommandations pour apporter des modifications à la formule actuelle. Ce projet de recherche ne mettait pas l'accent sur l'enveloppe budgétaire d'entretien en raison des restrictions budgétaires et du manque de temps donc ce domaine de recherche demeure à explorer.

Somme toute, les recommandations suivantes sont basées sur les meilleures preuves disponibles et fournissent une base pour supporter les aspirations des Premières Nations pour offrir des services de protection de l'enfance qui soient équitables et culturellement adaptés dans leurs communautés et qui incorporent des mécanismes qui supportent l'apprentissage organisationnel et l'évaluation.

Tous ensemble en réunissant nos forces, les communautés, les experts, les chercheurs, les jeunes et les aînés, nous avons fait de notre mieux pour raconter notre histoire. Il est maintenant au tour du Canada de raconter la sienne.

En mémoire de Jordan.



RÉFÉRENCES

- Blackstock, C. (2003). First Nations child and family services: restoring peace and harmony in First Nations communities. Dans K. Kufedlt & B. McKenzie (Ed.), *Child Welfare: Connecting Research Policy and Practice*. (pp. 331-342). Waterloo, Ontario: Wilfred Laurier University Press.
- Blackstock, C., Trocmé, N., & Bennett, M. (2004). Child welfare response to Aboriginal and Caucasian children in Canada: A comparative analysis. *Violence against women*, 10(8), 901-916.
- Blackstock, C. and Trocme, N. (2005) *Community based child welfare for Aboriginal children: Supporting resiliency through structural change*. Dans M. Ungar (Ed.) Handbook for working with children and youth: pathways to resilience across cultures and contexts. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Bowlus, A. McKenna, K., Tanis D., & Wright, D., (2003). *Coûts et conséquences économiques des sévices infligés aux enfants au Canada*. Rapport rédigé pour la Commission du droit du Canada. Trouvé le 11 juin 2005 à http://www.lcc.gc.ca/research_project/03_abuse_1-fr.asp?lang_update=1
- Child Welfare League of America (2005). *Recommended caseload standards*. Trouvé le 20 septembre 2005 à <http://www.cwla.org/newsevents/news030304cwlacase-load.htm>
- Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. (2003). *Observations finales: Canada*. Genève: Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.
- Cornell, S. & Kalt, J.P. (2002). *Reloading the dice: improving the chances for economic development on American Indian reservations*. Trouvé à www.ksg.harvard.edu/hpaied/res_main.htm
- Développement des ressources humaines Canada (2005) *Rapport statistique sur les services à l'enfance et à la famille*. Trouvé le 8 juillet 2005 à <http://www11.sdc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/polsoc/publications/statistiques/2004-002599/page02.shtml>
- Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones (2005) *Rapport de la quatrième session, 6-27 mai 2005*. Trouvé le 18 septembre 2005 à <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/377/61/PDF/N0537761.pdf?OpenElement>
- Foxcroft, D. & Blackstock, C. (2003). USMA: Cherished ones, precious ones, the children A First Nations approach to child, family, and community well-being. Dans N. Trocme, D. Knoke, & C. Roy (Ed.), *Collaboration communautaire et approches différencielles : Recherches et pratiques novatrices canadiennes et internationales* (pp.105-111). Ottawa: Centre pour la protection et le bien-être des enfants.
- Irvine, K. (2004). *Intervention en cas de crise touchant les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations*. Ottawa: Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada.
- Jones, H. (2003). *The integrated children's system* Trouvé le 12 juin 2005 à http://www.cwlc.ca/conference/papers/Helen_Jones.pdf
- Lane, L. (2003) *Influencing child welfare policy annotated bibliography*. Ottawa: Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.
- Lavalee, T. (2005) *Federally funded Manitoba First Nation children with complex medical needs*. Paediatrics and Child Health (sous presse). Ottawa: Société canadienne de pédiatrie.
- MacDonald, R., & Ladd, P. (2000). *Examen conjoint des politiques nationales*. Ottawa: Assemblée des Premières Nations et Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada.
- McKenzie, B. (2002). *Block funding child maintenance in First Nations child and family services: A Policy Review*. Rapport: Kahnawake Shaktotia'takenhas Community Services, Winnipeg, MB.
- Nadjiwan, S, & Blackstock, C. (2003). *Caring across the boundaries: Promoting access to voluntary sector resources for First Nations children and families*. Ottawa. Société de soutien à l'enfance et à la famille du Canada.
- Organisation mondiale de la santé. June 9, 2004. Un rapport de l'OMS révèle le coût de la violence interpersonnelle pour l'économie. Trouvé le 11 juin 2005 à <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2004/pr40/fr/index.html>
- Statistique Canada. (2001) *Peuples autochtones du Canada*. Trouvé le 3 juillet 2005 à http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/analytic/companion/abor/contents_f.cfm
- Trocme, N., Knoke D., & Blackstock, C. (2004). Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in Canada's child welfare system.. *Social Service Review*.
- Trocme, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Barter, K., Burford, G., Hornick, J., Sullivan, R., & McKenzie, B. (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants: Rapport final*. Ottawa: Santé Canada.
- Trocme, N. (2003) The importance of process in developing outcomes measures. *Keynote Address, National Outcomes Symposium*. Ottawa: 20 et 21 février 2003. Trouvé le 11 juin 2005 à <http://www.cecw-cepb.ca/DocsEng/OutcomesSymposiumTrocme.pdf>
- Vérificatrice générale du Canada (2002). *Repenser les rapports soumis par les Premières nations aux organismes fédéraux*. Communiqué. Trouvé le 11 juin 2005 à <http://www.oagbvg.gc.ca/domino/reports.nsf/a1b15d892a1f761a852565c40068a492/17370bc050db200d85256c7d004bd37f?OpenDocument>

ANNEXE A - TABLEAUX SUR L'INFLATION

TABLEAU 2								
Le coût des pertes en manque d'ajustement à l'inflation								
par région 1999-2005								
	IPC	IPC	Manitoba			Alberta		
		à 100						
			Financement de la formule	Ajustement inflation	Différence	Financement de la formule	Ajustement inflation	Différence
1995	104.2	100.0						
1996	105.9	101.6						
1997	107.6	103.3						
1998	108.6	104.2						
1999	110.5	106.1	\$26,003,331	\$27,575,509	\$1,572,178	\$18,696,982	\$19,827,414	\$1,130,432
2000	112.5	108.0	\$26,894,433	\$29,036,696	\$2,142,263	\$19,466,719	\$21,017,331	\$1,550,612
2001	116.4	111.7	\$27,358,770	\$30,562,004	\$3,203,234	\$20,010,414	\$22,353,284	\$2,342,870
2002	119.0	114.2	\$27,021,542	\$30,859,535	\$3,837,993	\$21,182,392	\$24,191,023	\$3,008,631
2003	122.3	117.4	\$27,791,261	\$32,618,726	\$4,827,465	\$21,220,056	\$24,906,074	\$3,686,017
2004	124.6	119.6	\$28,074,251	\$33,570,554	\$5,496,303	\$21,567,405	\$25,789,814	\$4,222,409
2005	126.3	121.2	\$28,447,452	\$34,480,933	\$6,033,481	\$21,917,142	\$26,565,595	\$4,648,453
	pertes cumulatives en inflation 1999-2005				\$27,112,916			\$20,589,425

TABLEAU 2 Le coût des pertes en manque d'ajustement à l'inflation par région 1999-2005

	IPC	IPC à 100	Atlantique			Saskatchewan		
			Financement de la formule	Ajustement inflation	Différence	Financement de la formule	Ajustement inflation	Différence
1995	104.2	100.0						
1996	105.9	101.6						
1997	107.6	103.3						
1998	108.6	104.2						
1999	110.5	106.1	\$5,442,936	\$5,772,020	\$329,084	\$19,300,739	\$20,467,674	\$1,166,935
2000	112.5	108.0	\$5,563,863	\$6,007,050	\$443,187	\$20,426,850	\$22,053,941	\$1,627,091
2001	116.4	111.7	\$5,614,533	\$6,271,897	\$657,364	\$20,933,921	\$23,384,917	\$2,450,997
2002	119.0	114.2	\$5,747,217	\$6,563,521	\$816,303	\$22,279,871	\$25,444,383	\$3,164,512
2003	122.3	117.4	\$5,745,230	\$6,743,202	\$997,972	\$22,708,946	\$26,653,590	\$3,944,644
2004	124.6	119.6	\$5,801,238	\$6,936,990	\$1,135,751	\$22,953,949	\$27,447,812	\$4,493,863
2005	126.3	121.2	\$5,790,049	\$7,018,073	\$1,228,024	\$22,841,362	\$27,685,835	\$4,844,473
	Pertes cumulatives en inflation 1999-2005				\$5,607,684			\$21,692,515
			Colombie-Britannique			Québec		
			Financement de la formule	Ajustement inflation	Différence	Financement de la formule	Ajustement inflation	Différence
1999			\$10,685,179	\$11,331,212	\$646,033	\$7,566,628	\$8,024,111	\$457,483
2000			\$11,054,960	\$11,935,538	\$880,577	\$7,655,968	\$8,265,800	\$609,832
2001			\$11,497,284	\$12,843,415	\$1,346,131	\$7,659,141	\$8,555,893	\$896,752
2002			\$11,841,517	\$13,523,421	\$1,681,905	\$7,681,942	\$8,773,043	\$1,091,101
2003			\$11,892,673	\$13,958,482	\$2,065,810	\$7,699,821	\$9,037,314	\$1,337,493
2004			\$12,143,635	\$14,521,083	\$2,377,449	\$9,767,292	\$11,679,506	\$1,912,215
2005			\$11,876,905	\$14,395,903	\$2,518,998	\$8,925,880	\$10,818,988	\$1,893,109
	TOTAL				\$11,516,902			\$8,197,985
			Formule financement	Ajustée en fonction de inflation	Différence			
1999			\$87,695,795	\$92,997,940	\$5,302,145			
2000			\$91,062,793	\$98,316,356	\$7,253,562			
2001			\$93,074,062	\$103,971,409	\$10,897,347			
2002			\$95,754,481	\$109,354,925	\$13,600,444			
2003			\$97,057,987	\$113,917,388	\$16,859,401			
2004			\$100,307,770	\$119,945,759	\$19,637,989			
2005			\$99,798,789	\$120,965,327	\$21,166,538			
					\$94,717,427			

ANNEXE B TABLEAUX SUR LES MESURES LES MOINS PERTURBATRICES ET LA PRÉVENTION

Tableau 3 a (8%)	TOTAUX	Année 1	Année 2	Année 3
	Valeur actuelle	Valeur nominale		
OPTION #1: Opérations et prévention/Économies dans l'entretien - Manitoba				
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)				
Toutes les agences du Manitoba confondues				
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 5e année; 3.0% après la 6e année		35,006	36,231	37,499
Sans prévention: multiplier la population x 6% EPC estimé		2,100	2,174	2,250
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2,100 enfants		-	37	75
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$233,344,056		\$735,121	\$1,495,972
COÛTS				
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul				
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)				
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50%-An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7				
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES				
Éducateurs en garderie \$2,219,629	\$24,186,504	\$1,109,815	1,109,815	1,997,666
Support à la famille \$5,075,507	\$55,305,985	\$2,537,754	2,537,754	4,567,956
Travailleurs en ressources \$3,327,907	\$36,263,013	\$1,663,954	1,663,954	2,995,116
Superviseurs \$2,571,169	\$28,017,109	\$1,285,585	1,285,585	2,314,052
Administration \$1,979,133	\$21,565,905	\$989,567	989,567	1,781,220
	\$165,338,515	\$7,586,673	\$7,586,673	\$13,656,011
PRÉVENTION				
Travailleur en prévention \$2,509,362	\$27,343,621	\$1,254,681	1,254,681	2,258,426
Conseillers externes \$ 716,964	\$7,812,500	\$358,482	358,482	645,268
Superviseurs \$ 797,941	\$8,694,878	\$398,971	398,971	718,147
Administration \$ 603,640	\$6,577,649	\$301,820	301,820	543,276
	\$50,428,648	\$2,313,954	\$2,313,954	\$4,165,116
TOTAUX	\$215,767,163	\$9,900,626	\$9,900,626	\$17,821,127
Le MAINC serait repayé en 29 ans avec l'option #1	\$17,576,893	\$(9,900,626)	\$(9,165,505)	\$(16,325,155)
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552		34.80%	34.80%	62.65%
NATIONAL				
Projection des économies au niveau national	\$758,102,846	\$0	\$2,579,373	\$5,249,023
Projection des coûts au niveau national	\$757,077,765	\$34,739,039	\$34,739,039	\$62,530,270
Économies nettes	\$1,025,081	-\$34,739,039	-\$32,159,666	-\$57,281,246
% d'augmentation des coûts		34.80%	34.80%	62.65%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices				
Prévention		\$26,619,904	\$26,619,904	\$47,915,826
		\$8,119,135	\$8,119,135	\$14,614,443

Tableau 3 a (8%)	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
OPTION #1: Opérations et prévention/Économies dans l'entretien - Manitoba				
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)				
Toutes les agences du Manitoba confondues				
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année	38,812	40,170	41,576	42,823
Sans prévention: multiplier la population x 6% EPC estimé	2,329	2,410	2,495	2,569
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2,100 enfants	146	219	299	370
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$2,913,436	\$4,380,512	\$5,983,292	\$7,405,186
COÛTS				
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul				
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)				
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50%-An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7				
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES				
Éducateurs en garderie \$2,219,629	1,997,666	2,108,648	2,108,648	2,219,629
Support à la famille \$5,075,507	4,567,956	4,821,732	4,821,732	5,075,507
Travailleurs en ressources \$3,327,907	2,995,116	3,161,512	3,161,512	3,327,907
Superviseurs \$2,571,169	2,314,052	2,442,611	2,442,611	2,571,169
Administration \$1,979,133	1,781,220	1,880,176	1,880,176	1,979,133
	\$13,656,011	\$14,414,678	\$14,414,678	\$15,173,345
PRÉVENTION				
Travailleur en prévention \$2,509,362	2,258,426	2,383,894	2,383,894	2,509,362
Conseillers externes \$ 716,964	645,268	681,116	681,116	716,964
Superviseurs \$ 797,941	718,147	758,044	758,044	797,941
Administration \$ 603,640	543,276	573,458	573,458	603,640
	\$4,165,116	\$4,396,512	\$4,396,512	\$4,627,907
TOTAUX	\$17,821,127	\$18,811,189	\$18,811,189	\$19,801,252
Le MAINC serait repayé en 29 ans avec l'option #1	\$(14,907,691)	\$(14,430,678)	\$(12,827,898)	\$(12,396,066)
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552	62.65%	66.13%	66.13%	69.61%
NATIONAL				
Projection des économies au niveau national	\$10,222,582	\$15,370,216	\$20,994,005	\$25,983,110
Projection des coûts au niveau national	\$62,530,270	\$66,004,173	\$66,004,173	\$69,478,077
Économies nettes	-\$52,307,687	-\$50,633,958	-\$45,010,168	-\$43,494,967
% d'augmentation des coûts	62.65%	66.13%	66.13%	69.61%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices	\$47,915,826	\$50,577,817	\$50,577,817	\$53,239,807
Prévention	\$14,614,443	\$15,426,357	\$15,426,357	\$16,238,270

Tableau 3 a (8%)	Année 16	Année 17	Année 18	Année 19
OPTION #1: Opérations et prévention/Économies dans l'entretien - Manitoba				
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)				
Toutes les agences du Manitoba confondues				
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année	55,875	57,551	59,277	61,056
Sans prévention: multiplier la population x 6% EPC estimé	3,353	3,453	3,557	3,663
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2,100 enfants	1,153	1,254	1,358	1,464
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$23,066,804	\$25,078,286	\$27,150,112	\$29,284,093
COÛTS				
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul				
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)				
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50%-An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7				
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES				
Éducateurs en garderie \$2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629
Support à la famille \$5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507
Travailleurs en ressources \$3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907
Superviseurs \$2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169
Administration \$1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133
	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345
PRÉVENTION				
Travailleur en prévention \$2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362
Conseillers externes \$ 716,964	716,964	716,964	716,964	716,964
Superviseurs \$ 797,941	797,941	797,941	797,941	797,941
Administration \$ 603,640	603,640	603,640	603,640	603,640
	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907
TOTAUX	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252
Le MAINC serait repayé en 29 ans avec l'option #1	\$3,265,552	\$5,277,034	\$7,348,860	\$9,482,841
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552	69.61%	69.61%	69.61%	69.61%
NATIONAL				
Projection des économies au niveau national	\$80,936,153	\$87,993,985	\$95,263,551	\$102,751,204
Projection des coûts au niveau national	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077
Économies nettes	\$11,458,076	\$18,515,907	\$25,785,474	\$33,273,127
% d'augmentation des coûts	69.61%	69.61%	69.61%	69.61%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807
Prévention	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270

Tableau 3 a (8%)	Année 26	Année 27	Année 28	Année 29
	0,08			
OPTION #1: Opérations et prévention/Économies dans l'entretien - Manitoba				
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)				
Toutes les agences du Manitoba confondues				
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année	75,091	77,343	79,664	82,054
Sans prévention: multiplier la population x 6% EPC estimé	4,505	4,641	4,780	4,923
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2,100 enfants	2,306	2,442	2,581	2,724
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$46,126,190	\$48,829,453	\$51,613,814	\$54,481,707
COÛTS				
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul				
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)				
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50%-An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7				
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES				
Éducateurs en garderie \$2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629
Support à la famille \$5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507
Travailleurs en ressources \$3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907
Superviseurs \$2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169
Administration \$1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133
	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345
PRÉVENTION				
Travailleur en prévention \$2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362
Conseillers externes \$ 716,964	716,964	716,964	716,964	716,964
Superviseurs \$ 797,941	797,941	797,941	797,941	797,941
Administration \$ 603,640	603,640	603,640	603,640	603,640
	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907
TOTAUX	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252
Le MAINC serait repayé en 29 ans avec l'option #1	\$26,324,938	\$29,028,201	\$31,812,562	\$34,680,455
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552	69.61%	69.61%	69.61%	69.61%
NATIONAL				
Projection des économies au niveau national	\$161,846,279	\$171,331,414	\$181,101,103	\$191,163,883
Projection des coûts au niveau national	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077
Économies nettes	\$92,368,202	\$101,853,337	\$111,623,026	\$121,685,806
% d'augmentation des coûts	69.61%	69.61%	69.61%	69.61%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807
Prévention	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270

Tableau 3 a (8%)	Année 37	Année 38	Année 39
OPTION #1: Opérations et prévention/Économies dans l'entretien - Manitoba			
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)			
Toutes les agences du Manitoba confondues			
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année: 3.0% après la 6e année	103,943	107,061	110,273
Sans prévention: multiplier la population x 6% EPC estimé	6,237	6,424	6,616
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2,100 enfants	4,038	4,225	4,417
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$80,749,036	\$84,490,985	\$88,345,192
COÛTS			
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul			
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)			
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50% - An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7			
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES			
Éducateurs en garderie \$2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629
Support à la famille \$5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507
Travailleurs en ressources \$3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907
Superviseurs \$2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169
Administration \$1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133
	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345
PRÉVENTION			
Travailleur en prévention \$2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362
Conseillers externes \$ 716,964	716,964	716,964	716,964
Superviseurs \$ 797,941	797,941	797,941	797,941
Administration \$ 603,640	603,640	603,640	603,640
	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907
TOTAUX	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252
Le MAINC serait repayé en 29 ans avec l'option #1	\$60,947,784	\$64,689,733	\$68,543,940
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552	69.61%	69.61%	69.61%
NATIONAL			
Projection des économies au niveau national	\$283,329,951	\$296,459,596	\$309,983,131
Projection des coûts au niveau national	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077
Économies nettes	\$213,851,874	\$226,981,519	\$240,505,054
% d'augmentation des coûts	69.61%	69.61%	69.61%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807
Prévention	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270

Année 40	Année 41	Année 42
113,581	116,989	120,499
6,815	7,019	7,230
4,616	4,820	5,031
\$92,315,026	\$96,403,954	\$100,615,551
2,219,629	2,219,629	2,219,629
5,075,507	5,075,507	5,075,507
3,327,907	3,327,907	3,327,907
2,571,169	2,571,169	2,571,169
1,979,133	1,979,133	1,979,133
\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345
2,509,362	2,509,362	2,509,362
716,964	716,964	716,964
797,941	797,941	797,941
603,640	603,640	603,640
\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907
\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252
\$72,513,774	\$76,602,702	\$80,814,299
69.61%	69.61%	69.61%
\$323,912,371	\$338,259,489	\$353,037,021
\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077
\$254,434,294	\$268,781,412	\$283,558,943
69.61%	69.61%	69.61%
\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807
\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270

TABLE 3 b (3.5%)	TOTAUX	Année 1	Année 2	Année 3
	Valeur actuelle	Valeur nominale		
Discount rate 0.035	0,035			
OPTION #1: Opérations et prévention/ Économies dans l'entretien - Manitoba				
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)				
Toutes les agences du Manitoba confondues				
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année		35,006	36,231	37,499
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année		2,100	2,174	2,250
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2,100 enfants		-	37	75
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$347,216,936		\$735,121	\$1,495,972
COÛTS				
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul				
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)				
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50%-An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7				
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES				
Éducateurs en garderie \$2,219,629	\$37,347,051	\$1,109,815	1,109,815	1,997,666
Support à la famille \$5,075,507	\$85,399,505	\$2,537,754	2,537,754	4,567,956
Travailleurs en ressources \$3,327,907	\$55,994,723	\$1,663,954	1,663,954	2,995,116
Superviseurs \$2,571,169	\$43,261,995	\$1,285,585	1,285,585	2,314,052
Administration \$1,979,133	\$33,300,511	\$989,567	989,567	1,781,220
	\$255,303,785	\$7,586,673	\$7,586,673	\$13,656,011
PRÉVENTION				
Travailleur en prévention \$2,509,362	\$42,222,042	\$1,254,681	1,254,681	2,258,426
Conseillers externes \$ 716,964	\$12,063,498	\$358,482	358,482	645,268
Superviseurs \$ 797,941	\$13,426,002	\$398,971	398,971	718,147
Administration \$ 603,640	\$10,156,731	\$301,820	301,820	543,276
	\$77,868,273	\$2,313,954	\$2,313,954	\$4,165,116
TOTAUX				
Le MAINC serait repayé en 42 ans avec l'option #1	\$14,044,879	\$(9,900,626)	\$(9,165,505)	\$(16,325,155)
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552		34.80%	34.80%	62.65%
NATIONAL				
ÉCONOMIES Projection des économies au niveau national	\$1,177,106,319	\$0	\$2,579,373	\$5,249,023
COÛTS Projection des coûts au niveau national	\$1,169,024,765	\$34,739,039	\$34,739,039	\$62,530,270
Économies nettes	\$8,081,554	-\$34,739,039	-\$32,159,666	-\$57,281,246
% d'augmentation des coûts		34.80%	34.80%	62.65%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices				
Prévention		\$26,619,904	\$26,619,904	\$47,915,826
		\$8,119,135	\$8,119,135	\$14,614,443

Tableau 3 b (3.5%)	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
OPTION #1: Opérations et prévention/ Économies dans l'entreeien - Manitoba				
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)				
Toutes les agences du Manitoba confondues				
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année	38,812	40,170	41,576	42,823
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année	2,329	2,410	2,495	2,569
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2,100 enfants	146	219	299	370
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$2,913,436	\$4,380,512	\$5,983,292	\$7,405,186
COÛTS				
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul				
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)				
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50%-An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7				
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES				
Éducateurs en garderie \$2,219,629	1,997,666	2,108,648	2,108,648	2,219,629
Support à la famille \$5,075,507	4,567,956	4,821,732	4,821,732	5,075,507
Travailleurs en ressources \$3,327,907	2,995,116	3,161,512	3,161,512	3,327,907
Superviseurs \$2,571,169	2,314,052	2,442,611	2,442,611	2,571,169
Administration \$1,979,133	1,781,220	1,880,176	1,880,176	1,979,133
	\$13,656,011	\$14,414,678	\$14,414,678	\$15,173,345
PRÉVENTION				
Travailleur en prévention \$2,509,362	2,258,426	2,383,894	2,383,894	2,509,362
Conseillers externes \$ 716,964	645,268	681,116	681,116	716,964
Superviseurs \$ 797,941	718,147	758,044	758,044	797,941
Administration \$ 603,640	543,276	573,458	573,458	603,640
	\$4,165,116	\$4,396,512	\$4,396,512	\$4,627,907
TOTAUX	\$17,821,127	\$18,811,189	\$18,811,189	\$19,801,252
Le MAINC serait repayé en 42 ans avec l'option #1	\$(14,907,691)	\$(14,430,678)	\$(12,827,898)	\$(12,396,066)
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552	62.65%	66.13%	66.13%	69.61%
NATIONAL				
ÉCONOMIES Projection des économies au niveau national	\$10,222,582	\$15,370,216	\$20,994,005	\$25,983,110
COÛTS Projection des coûts au niveau national	\$62,530,270	\$66,004,173	\$66,004,173	\$69,478,077
Économies nettes	-\$52,307,687	-\$50,633,958	-\$45,010,168	-\$43,494,967
% d'augmentation des coûts	62.65%	66.13%	66.13%	69.61%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices	\$47,915,826	\$50,577,817	\$50,577,817	\$53,239,807
Prévention	\$14,614,443	\$15,426,357	\$15,426,357	\$16,238,270

Tableau 3 b (3.5%)	Année 16	Année 17	Année 18	Année 19
OPTION #1: Opérations et prévention/ Économies dans l'entretien - Manitoba				
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)				
Toutes les agences du Manitoba confondues				
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année	55,875	57,551	59,277	61,056
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année	3,353	3,453	3,557	3,663
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2,100 enfants	1,153	1,254	1,358	1,464
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$23,066,804	\$25,078,286	\$27,150,112	\$29,284,093
COÛTS				
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul				
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)				
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50% An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7				
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES				
Éducateurs en garderie \$2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629
Support à la famille \$5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507
Travailleurs en ressources \$3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907
Superviseurs \$2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169
Administration \$1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133
	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345
PRÉVENTION				
Travailleur en prévention \$2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362
Conseillers externes \$ 716,964	716,964	716,964	716,964	716,964
Superviseurs \$ 797,941	797,941	797,941	797,941	797,941
Administration \$ 603,640	603,640	603,640	603,640	603,640
	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907
TOTAUX	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252
Le MAINC serait repayé en 42 ans avec l'option #1	\$3,265,552	\$5,277,034	\$7,348,860	\$9,482,841
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552	69.61%	69.61%	69.61%	69.61%
NATIONAL				
ÉCONOMIES Projection des économies au niveau national	\$80,936,153	\$87,993,985	\$95,263,551	\$102,751,204
COÛTS Projection des coûts au niveau national	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077
Économies nettes	\$11,458,076	\$18,515,907	\$25,785,474	\$33,273,127
% d'augmentation des coûts	69.61%	69.61%	69.61%	69.61%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807
Prévention	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270

Tableau 3 b (3,5%)	Année 26	Année 27	Année 28	Année 29
OPTION #1: Opérations et prévention/ Économies dans l'entretien - Manitoba				
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)				
Toutes les agences du Manitoba confondues				
Population (0-18): 33,822 x 3,5% d'augmentation dans la 6e année; 3,0% après la 6e année	75,091	77,343	79,664	82,054
Population (0-18): 33,822 x 3,5% d'augmentation dans la 6e année; 3,0% après la 6e année	4,505	4,641	4,780	4,923
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2.100 enfants	2,306	2,442	2,581	2,724
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$46,126,190	\$48,829,453	\$51,613,814	\$54,481,707
COÛTS				
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul				
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)				
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50%-An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7				
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES				
Éducateurs en garderie \$2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629
Support à la famille \$5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507
Travailleurs en ressources \$3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907
Superviseurs \$2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169
Administration \$1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133
	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345
PRÉVENTION				
Travailleur en prévention \$2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362
Conseillers externes \$ 716,964	716,964	716,964	716,964	716,964
Superviseurs \$ 797,941	797,941	797,941	797,941	797,941
Administration \$ 603,640	603,640	603,640	603,640	603,640
	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907
TOTAUX	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252
Le MAINC serait repayé en 42 ans avec l'option #1	\$26,324,938	\$29,028,201	\$31,812,562	\$34,680,455
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552	69.61%	69.61%	69.61%	69.61%
NATIONAL				
ÉCONOMIES Projection des économies au niveau national	\$161,846,279	\$171,331,414	\$181,101,103	\$191,163,883
COÛTS Projection des coûts au niveau national	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077
Économies nettes	\$92,368,202	\$101,853,337	\$111,623,026	\$121,685,806
% d'augmentation des coûts	69.61%	69.61%	69.61%	69.61%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807
Prévention	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270

Tableau 3 b (3.5%)	Année 37	Année 38	Année 39
OPTION #1 Opérations et prévention/ Économies dans l'entretien - Manitoba			
Économies dans les frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans)			
Toutes les agences du Manitoba confondues			
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année	103,943	107,061	110,273
Population (0-18): 33,822 x 3.5% d'augmentation dans la 6e année; 3.0% après la 6e année	6,237	6,424	6,616
En assumant que le EPC est maintenu dans la 1ere année compter 2,100 enfants	4,038	4,225	4,417
Économies de frais d'entretien (33 822 enfants de 0-18 ans) \$20,000 par enfant	\$80,749,036	\$84,490,985	\$88,345,192
COÛTS			
Allocation de financement pour des programmes et services de prévention: le Manitoba à lui seul			
(\$20 million seront disponibles graduellement sur les sept prochaines années)			
En assumant que les coûts des programmes sont ajoutés graduellement au taux de 50%-An1&2; 90% An3&4; 95% An5&6; 100% An7			
MESURES LES MOINS PERTURBATRICES			
Éducateurs en garderie \$2,219,629	2,219,629	2,219,629	2,219,629
Support à la famille \$5,075,507	5,075,507	5,075,507	5,075,507
Travailleurs en ressources \$3,327,907	3,327,907	3,327,907	3,327,907
Superviseurs \$2,571,169	2,571,169	2,571,169	2,571,169
Administration \$1,979,133	1,979,133	1,979,133	1,979,133
	\$15,173,345	\$15,173,345	\$15,173,345
PRÉVENTION			
Travailleur en prévention \$2,509,362	2,509,362	2,509,362	2,509,362
Conseillers externes \$ 716,964	716,964	716,964	716,964
Superviseurs \$ 797,941	797,941	797,941	797,941
Administration \$ 603,640	603,640	603,640	603,640
	\$4,627,907	\$4,627,907	\$4,627,907
TOTAUX	\$19,801,252	\$19,801,252	\$19,801,252
Le MAINC serait repayé en 42 ans avec l'option #1	\$60,947,784	\$64,689,733	\$68,543,940
% d'augmentation des coûts par rapport au budget initial du Manitoba de \$28,447,552	69.61%	69.61%	69.61%
NATIONAL			
ÉCONOMIES Projection des économies au niveau national	\$283,329,951	\$296,459,596	\$309,983,131
COÛTS Projection des coûts au niveau national	\$69,478,077	\$69,478,077	\$69,478,077
Économies nettes	\$213,851,874	\$226,981,519	\$240,505,054
% d'augmentation des coûts	69.61%	69.61%	69.61%
Coûts séparés: Mesures les moins perturbatrices	\$53,239,807	\$53,239,807	\$53,239,807
Prévention	\$16,238,270	\$16,238,270	\$16,238,270

Tableau 3
2005-2006
Calculs budgétaires de l'option #1
Manitoba seulement (projections au
niveau national sont à la ligne 194)

		Enfants pris en charge (estimation)	% actuel d'employés financés	Nombre recommandé d'employés financés	ADDITIONS AU BUDGET (ajout de positions) Option #1
OPTION #1: opérations et prévention		Présomption actuelle du MAINC	(1/20 EPC)		
Anishinabe West (1,855 enfants)	\$1,586,986				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		112 EPC	5.6	7.5	\$124,404
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		332 FPM	16.6	22.1	\$328,607
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				3.7	\$163,309
Personnel de supervision					\$147,768
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$114,613
Travailleur en prévention					\$179,240
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$59,107
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$44,714
Awasis (6,564 enfants 0-18)	\$5,553,862				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		394 EPC	19.7	26.3	\$432,140
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		912 FPM	45.6	60.8	\$908,154
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				13.1	\$724,930
Personnel de supervision					\$502,412
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$385,145
Travailleur en prévention					\$657,214
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$177,321
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$134,142
Cree Nation CFS (4,479 enfants 0-18)	\$3,586,313				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		269 EPC	13.5	17.9	\$288,093
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		524 FPM	26.2	34.9	\$519,799
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				9.0	\$475,984
Personnel de supervision					\$310,314
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$239,129

CALCULS/PRÉSUMPTIONS

$\$50,366 \times (7.5-5.6 \text{ ou } 1.9 \text{ travailleurs} + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage})$

1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM): $(22.1-16.6=5.5) \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence): approx. 0.2% pop = $3.7 - 1 \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(1.9 + 5.5 + 2.7)/5 = 2$

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

1 par bande x 5 bandes x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$ moins 2 par agence actuellement financée

1 par agence x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(3.0+1.0)/5 = .8$

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

$\$50,366 \times (26.3-19.7 \text{ ou } 6.6 \text{ travailleurs}) + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM): $(22.1-16.6=5.5) \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence): approx. 0.2% pop = $3.7 - 1 \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(6.6+15.2+12.1)/5=6.8$

15% re: administration for the above positions

1 par bande x 13 bandes x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$ moins 2 par agence actuellement financée

1 par agence x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage costs 30%; $(11.0+1.0)/5=2.4$

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

$\$50,366 \times (17.9-13.5 \text{ ou } 4.4 \text{ travailleurs}) + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM): $(22.1-16.6=5.5) \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence): approx. 0.2% pop = $3.7 - 1 \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(4.4 + 8.7 + 8)/5 = 4.2$

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

Travailleur en prévention					\$298,734
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$88,660
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$67,071
Dakota Ojibwa CFS (3,850 enfants 0-18)	\$3,090,212				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		231 EPC	11.5	15.4	\$255,355
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		672 FPM	33.6	44.8	\$669,166
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				7.7	\$400,305
Personnel de supervision					\$325,090
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$247,487
Travailleur en prévention					\$358,480
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$103,437
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$78,250
Intercibal CFS (783 enfants 0-18)	\$590,344				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population))		47 EPC	2.3	3.1	\$52,381
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		173 FPM	8.7	11.5	\$167,292
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				1.6	\$33,857
Personnel de supervision					\$59,107
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$46,896
Travailleur en prévention					\$59,747
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$29,554
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$22,357
Island Lake CFS (3,973 enfants 0-18)	\$3,500,724				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		238 EPC	11.9	15.9	\$261,903
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		408 FPM	20.4	27.2	\$406,280
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				7.9	\$414,246
Personnel de supervision					\$258,595
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$201,154
Travailleur en prévention					\$119,493
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747

1 par bande x 3 bandes x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage moins 2 par agence actuellement financée
1 par agence x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage
Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(1.0+1.0)/5=0.4$
15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus
$\$50,366 \times (15.9-11.9 \text{ ou } 4 \text{ travailleurs}) + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$
1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM); $(22.1-16.6=5.5) \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$
1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence); approx. 0.2% pop = $3.7 - 1 \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$
Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(4.0+6.8+6.9)/5=3.5$
15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus
1 par bande x 4 bandes x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage moins 2 par agence actuellement financée
1 par agence x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage costs
Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(2.0+1.0)/5=0.6$
15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus
$\$50,366 \times (7.8-5.8 \text{ ou } 2 \text{ travailleurs}) + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$
1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM); $(22.1-16.6=5.5) \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$
1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence); approx. 0.2% pop = $3.7 - 1 \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$
Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(2.0+4.5+2.9)/5=1.9$
15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus
1 par bande x 1 bande x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage (2 par agence déjà financée -- laisser tel quel)
1 par agence x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage
Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(1.0)/5=0.2$
15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus
$\$50,366 \times (6.8-5.1 \text{ ou } 1.7 \text{ travailleurs}) + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$
1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM); $(22.1-16.6=5.5) \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$
1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence); approx. 0.2% pop = $3.7 - 1 \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$
Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(1.7+3.7+2.4)/5=1.5$
15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus
1 par bande x 1 bande x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage (2 par agence sont actuellement financés -- laisser tel quel)
1 par agence x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

Personnel de supervision					\$44,329
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$33,535
Kinosao Sipi Minisowin (Nouway House) CFS	\$1,602,466				
(1,944 enfants 0-18)					
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		117 EPC	5.8	7.8	\$130,952
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		270 FPM	13.5	18.0	\$268,862
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				3.9	\$173,266
Personnel de supervision					\$140,380
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$107,019
Travailleur en prévention					\$0
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$14,776
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$11,178
Nisichawayasihk (Nelson House) CFS	\$1,431,862				
(1,699 enfants 0-18)					
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		102 EPC	5.1	6.8	\$111,309
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		224 FPM	11.2	14.9	\$221,064
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				3.4	\$143,393
Personnel de supervision					\$110,826
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$87,989
Travailleur en prévention					\$0
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$14,777
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$11,179
Peguis CFS (1,344 enfants 0-18)	\$1,156,599				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		81 EPC	4.1	5.4	\$85,118
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		345 FPM	17.25	23.0	\$343,545
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				2.7	\$101,570
Personnel de supervision					\$132,992
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$99,484
Travailleur en prévention					\$0
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$14,776
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$11,178

Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; (1.0)/5=0.6

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

\$50,366 x (7.8-5.8 ou 2 travailleurs) + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM); (22.1-16.6=5.5) x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence); approx. 0.2% pop=3.7 -1 x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; (2.0+4.5+2.9)/5= 1.9

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

1 par bande x 1 bande x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage (2 par agence sont actuellement financés -- laisser tel quel)

1 par agence x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; (1.0)/5=0.2

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

\$50,366 x (6.8-5.1 ou 1.7 travailleurs) + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM); (22.1-16.6=5.5) x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence); approx. 0.2% pop=3.7 -1 x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; (1.7+3.7+2.4)/5= 1.5

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

1 par bande x 1 bande x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage (2 par agence sont actuellement financés -- laisser tel quel)

1 par agence x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; (1.0)/5=0.2

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

\$50,366 x (5.4-4.1 ou 1.3 travailleurs) + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM); (22.1-16.6=5.5) x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence); approx. 0.2% pop=3.7 -1 x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; (1.3+5.75+1.7)/5= 1.8

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

1 par bande x 1 bande x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage (2 par agence sont déjà financés -- laisser tel quel)

1 par agence x \$45,959 + 15% avantages sociaux + 15% frais de voyage

Personnel de supervision @ \$56,834 pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; (1.0)/5=0.2

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

Sagkeeng CFS (1,245 enfants 0-18)	\$1,083,030				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		75 EPC	3.8	5.0	\$78,571
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		286 FPM	14.3	19.1	\$286,786
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				2.5	\$89,621
Personnel de supervision					\$110,826
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$84,871
Travailleur en prévention					\$0
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$14,777
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$11,179
Southeast CFS (3,374 enfants 0-18)	\$2,890,564				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		202 EPC	10.1	13.5	\$222,618
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		488 FPM	24.4	32.5	\$483,951
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				6.7	\$342,549
Personnel de supervision					\$251,206
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$195,049
Travailleur en prévention					\$418,227
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$118,214
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$89,428
Agence de SEF de West Region (2,712 enfants de 0-18 ans)	\$2,274,490				
Éducateurs (Colonne E personnel addit. = 0.4% de la population)		163 EPC	8.2	10.9	\$176,785
Support à la famille 332 FPM (Colonne E = 1/15 FPM)		479 FPM	24.0	31.9	\$472,001
Travailleurs en ressources (personnel addit. = 0.2% de la pop.)				5.4	\$264,878
Personnel de supervision					\$221,653
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$170,298
Travailleur en prévention					\$418,227
Conseillers externes/défense d'intérêts					\$59,747
Personnel de supervision					\$118,213
Plus admin. (personnel administratif/comptabilité)					\$89,428
	\$28,447,452			TOTAL	\$19,801,252
	Budget actuel de gestion				69.61%
Budget total au niveau national					\$69,478,077

$\$50,366 \times (5.0-3.8 \text{ ou } 1.2 \text{ travailleurs}) + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM); $(22.1-16.6=5.5) \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence); approx. 0.2% pop = $3.7 - 1 \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(1.2+4.8+1.5)/5=1.5$

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

1 par bande x 1 bande x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$ (2 par agence sont déjà financés -- laisser tel quel)

1 par agence x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(1.0)/5=0.2$

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

$\$50,366 \times (13.5-10.1 \text{ ou } 3.4 \text{ travailleurs}) + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM); $(22.1-16.6=5.5) \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence); approx. 0.2% pop = $3.7 - 1 \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(3.4+8.1+ 5.7)/5=3.4$

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

1 par bande x 9 bandes x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$ moins 2 par agence actuellement financées

1 par agence x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage 30%; $(7.0+1.0)/5=1.6$

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

$\$50,366 \times (10.9-8.2 \text{ ou } 2.7 \text{ travailleurs}) + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage costs}$

1 pour chaque 15 familles à problèmes multiples (FPM) (ratio actuel de 1/20 FPM); $(22.1-16.6=5.5) \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

1 pour chaque 20 familles d'accueil (actuellement les agences sont financées pour '1' par agence); approx. 0.2% pop = $3.7 - 1 \times \$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage costs 30%; $(2.7+7.9+4.4)/5=3.0$

15% re: administration for the above positions

1 par bande x 9 bandes x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage}$ moins 2 par agence actuellement financées

1 per agence x $\$45,959 + 15\% \text{ avantages sociaux} + 15\% \text{ frais de voyage costs}$

Personnel de supervision @ $\$56,834$ pour les nouvelles positions ci-dessus (1/5) plus avantages sociaux/frais de voyage costs 30%; $(2.7+7.9+4.4)/5=3.0$

15% = administration pour les nouvelles positions créées ci-dessus

Le budget devrait être augmenté d'environ 69.6% avec l'option #1

Le ratio personnel/population est basé sur la pratique actuelle du MAINC qui assume qu'il y a 6% d'enfants pris en charge (EPC), 1 employé pour 20 EPC. Cela égale un employé pour chaque $6/20 = 0.3\%$ de la population d'enfants. Avec 0.4% de la population d'enfants = ratio de $6/15$ EPC/employé

ATLANTIQUE					
Nom de la bande	Nombre de Bandes	Montant Fixe Actuel			
		0-18	Actuel	Formule Proposée	Différence
Elsipogtog First Nation	1	857	\$143,159	\$143,159	\$0
Burnt Church	1	444	\$35,790	\$75,234	\$39,444
Eel Ground	1	188	\$0	\$29,261	\$29,261
Eel River Bar First Nation	1	116	\$0	\$0	\$0
Four Directions	4	95	\$0	\$0	\$0
Kingsclear	1	218	\$0	\$33,883	\$33,883
Miawpukek	1	236	\$0	\$38,500	\$38,500
Mi'kmaq	13	3,642	\$143,159	\$143,159	\$0
Oromocto	1	109	\$0	\$0	\$0
Metepenagiag Mi'kmaq	1	148	\$0	\$20,000	\$20,000
St. Mary's	1	273	\$35,790	\$43,111	\$7,321
Tobique	1	467	\$35,790	\$79,801	\$44,011
Woodstock	1	78	\$0	\$0	\$0
Totaux	28	6,871	\$393,688	\$606,108	\$212,420
C.B.					
Nom de la bande	Nombre de Bande	0-18			
Spallumcheen	1	126	\$0	\$20,000	\$20,000
Nuu-Chah-Nulth	1	1,093	\$143,159	\$143,159	\$0
Scw'Exmx	1	388	\$35,790	\$66,084	\$30,294
Wer'suwer'en (Broman Lake)	1	1,179	\$143,159	\$143,159	\$0
Ayes	1	813	\$143,159	\$143,159	\$0
Xolhmlh	23	1,152	\$143,159	\$143,159	\$0
Ialum	1	815	\$143,159	\$143,159	\$0
Krunan	5	232	\$0	\$38,500	\$38,500
Knucwentwedw	4	391	\$35,790	\$66,084	\$30,294
Sechelt	7	768	\$71,580	\$134,173	\$62,593
Heiltsuk	1	324	\$35,790	\$52,317	\$16,527
Nlhka7'Kapmx Nation	6	411	\$35,790	\$70,662	\$34,872

Metlakatla	9	1,030	\$143,159	\$143,159	\$0	
Chemainus	9	876	\$143,159	\$143,159	\$0	
Githsen	6	1,109	\$143,159	\$143,159	\$0	
To'O	6	696	\$71,580	\$120,655	\$49,075	
Sechelt	1	205	\$0	\$33,883	\$33,883	
Nezul Betlunuyeh	2	451	\$35,790	\$79,801	\$44,011	
Totaux	86	12,059	\$1,467,382	\$1,827,430	\$360,048	
Agences de petite taille ailleurs						
Alberta						
		790	\$71,580	\$138,669	\$67,089	
		591	\$71,580	\$102,553	\$30,973	
		703	\$71,580	\$125,167	\$53,587	
Manitoba						
		783	\$71,580	\$138,669	\$67,089	
Saskatchewan						
		674	\$71,580	\$116,138	\$44,558	
		494	\$35,790	\$84,363	\$48,573	
Québec						
		31	\$0	\$0	\$0	
		206	\$0	\$33,883	\$33,883	
		77	\$0	\$0	\$0	
		306	\$35,790	\$84,363	\$48,573	
		468	\$35,790	\$79,801	\$44,011	
		678	\$71,580	\$120,655	\$49,075	
		705	\$71,580	\$125,167	\$53,587	
		265	\$35,790	\$43,111	\$7,321	
		729	\$71,580	\$129,673	\$58,093	
		401	\$35,790	\$70,662	\$34,872	
			\$751,590	\$1,392,871	\$641,281	
Coûts additionnels des propositions pour les agences de petite taille					\$1,213,749	
Plus 46 grandes agences d'ailleurs			\$6,585,314	\$6,585,314		
Total des coûts additionnels					\$1,213,749	

ANNEXE D - TABLEAUX SUR LES MONTANTS DE BASE

Tableau 7 - Application de nouvelles données aux nouveaux montants fixes

Atlantique						
Nom de la bande	Nombre de bandes	0-18	Montant fixe actuel	Nouvelle formule	Différence	
			Actuel	Proposé		
Elsipogtog First Nation	1	857	\$143,159	\$308,751	\$165,592	
Burnt Church	1	444	\$35,790	\$162,307	\$126,517	
Eel Ground	1	188	\$0	\$63,158	\$63,158	
Eel River Bar First Nation	1	116	\$0	\$0	\$0	
Four Directions	4	95	\$0	\$0	\$0	
Kingsclear	1	218	\$0	\$73,127	\$73,127	
Miawpukek	1	236	\$0	\$83,085	\$83,085	
Mi'kmaq	13	3642	\$143,159	\$308,751	\$165,592	
Oromocto	1	109	\$0	\$0	\$0	
Metepenagiag Mi'kmaq	1	148	\$0	\$43,182	\$43,182	
St. Mary's	1	273	\$35,790	\$93,030	\$57,240	
Tobique	1	467	\$35,790	\$172,155	\$136,365	
Woodstock	1	78	\$0	\$0	\$0	
Totaux	28	6871	\$393,688	\$1,307,545	\$913,857	
Colombie-Britannique						
Nom de la bande	Nombre de bandes	0-18	Actuel	Proposé	Différence	
			Actuel	Proposé		
Spallumcheen	1	126	\$0	\$43,182	\$43,182	
Nuu-Chah-Nulth	1	1093	\$143,159	\$308,751	\$165,592	
Scw'Exmx	1	388	\$35,790	\$142,574	\$106,784	
Wer'suwer'en (Broman Lake)	1	1179	\$143,159	\$308,751	\$165,592	
Ayes	1	813	\$143,159	\$308,751	\$165,592	
Xolhmlh	23	1152	\$143,159	\$308,751	\$165,592	
Ialum	1	815	\$143,159	\$308,751	\$165,592	
Krunan	5	232	\$0	\$83,085	\$83,085	
Knucwentwedw	4	391	\$35,790	\$142,574	\$106,784	
Sechelt	7	768	\$71,580	\$289,383	\$217,803	
Heiltsuk	1	324	\$35,790	\$112,884	\$77,094	

**TABLEAU 9
UN SEUL AJUSTEMENT À L'ÉLOIGNEMENT**

FACTEUR D'ÉLOIGNEMENT	Un seul % d'ajustement
0.08	3.00
0.10	3.06
0.12	3.13
0.14	3.19
0.16	3.25
0.18	3.32
0.20	3.38
0.22	3.45
0.24	3.51
0.26	3.57
0.28	3.64
0.30	3.70
0.32	3.76
0.34	3.83
0.36	3.89
0.38	3.95
0.40	4.02
0.42	4.08
0.44	4.14
0.46	4.21
0.48	4.27
0.50	4.34
0.52	4.40
0.54	4.46
0.56	4.53
0.58	4.59
0.60	4.65
0.62	4.72
0.64	4.78
0.66	4.84
0.68	4.91
0.70	4.97
0.72	5.04
0.74	5.01
0.76	5.16
0.78	5.23
0.80	5.29
0.82	5.35
0.84	5.42

ANNEXE E -

0.86	5.48
0.88	5.54
0.90	5.61
0.92	5.67
0.94	5.73
0.96	5.80
0.98	5.86
1.00	5.93
1.02	5.99
1.04	6.05
1.06	6.12
1.08	6.18
1.10	6.24
1.12	6.31
1.14	6.37
1.16	6.43
1.18	6.50
1.20	6.56
1.22	6.63
1.24	6.69
1.26	6.75
1.28	6.82
1.30	6.88
1.32	6.94
1.34	7.01
1.36	7.07
1.38	7.13
1.40	7.20
1.42	7.26
1.44	7.32
1.46	7.39
1.48	7.45
1.50	7.52
1.52	7.58
1.54	7.64
1.56	7.71
1.58	7.77
1.60	7.83
1.62	7.90
1.64	7.96
1.66	8.00

TABLEAUX SUR L'ÉLOIGNEMENT

TABLEAU 10- Total des coûts additionnels		9/19/2005
	Un seul ajustement à l'éloignement	
	Manitoba	\$1,171,490
	Alberta	\$838,744
	Atlantique	\$245,922
	Saskatchewan	\$861,527
	Colombie-Britannique	\$565,687
	Québec	\$327,048
	GRAND TOTAL	\$4,010,417

MANITOBA: un seul ajustement à l'éloignement									
05-06 SEFPN									
06-07 SEFPN									
AGENCES	No. Band	Bandes	Facteur éloignement	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant per bande	Montant per enfant	Coût total additional	
Anishinaabe West	271	Lake Manitoba	0.22	379					
	272	Fairford	0.22	530					
	274	Little Saskatchewan	0.22	303					
	275	Lake St. Martin	0.22	588					
	316	Dauphin River	0.22	55					
					1855				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$53,568	\$1,348,418		
		Ajustement %	3.45						
		Coût additionnel			\$4,939	\$1,848	\$46,520	\$53,308	
Awasis	296	God's Lake	1.35	671					
	305	Fox Lake	0.30	107					
	323	War Lake	0.60	44					
	307	Shamattawa	1.04	611					
	304	York Factory	0.60	205					
	317	Northlands	1.04	337					
	306	Split Lake	0.30	956					
	303	Sayisi Dene First Nation	1.04	105					
	308	Barren Lands	1.04	220					
	276	Cross Lake	0.22	2108					
	301	Oxford House	1.35	924					
	302	Manto Sipi (God's River)	1.35	276					
					6564				
			Moy. Éloignement	0.85		\$143,159	\$128,563	\$4,771,437	
		Ajustement %	5.48						
		Coût additionnel			\$7,845	\$7,045	\$261,475	\$276,365	
Cree Nation	315	Opaskwyak	0.12	1277					
	310	Grand Rapids	0.22	395					
	312	Mosakahiken (Moose Lake)	0.22	591					
	311	Mathias Colomb	0.74	1089					
	309	Chemawawn	0.22	619					
	314	Sapotaweyak Cree Nation	0.22	426					

	324	Wuskwi Sipihk FN (Indian Birch)	0.22	82				
				4479				
		Moy. Éloignement	0.28		\$143,159	\$74,995	\$3,255,830	
		Ajustement %	3.64					
		Coût additionnel			\$5,211	\$2,730	\$118,512	\$126,453
Dakota Ojibwa	284	Birdtail Sioux	0.22	245				
	288	Dakota Plains	0.12	68				
	287	Long Plain	0.12	655				
	289	Canupawakpa Da- kota (Oak Lake)	0.22	131				
	273	Roseau River	0.18	495				
	283	Sandy Bay	0.22	1595				
	290	Sioux Valley	0.08	456				
	293	Swan Lake	0.22	205				
				3850				
		Moy. Éloignement	0.17		\$143,159	\$85,709	\$2,798,604	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$4,753	\$2,846	\$92,914	\$100,512
Intertribal	264	Fisher River	0.22	592				
	268	Kinonjeoshregon (Jackhead)	0.22	135				
	295	Dakota Tipi	0.12	56				
				783				
		Moy. Éloignement	0.19		\$71,579	\$32,141	\$569,171	
		Ajustement %	3.38					
		Coût additionnel			\$2,419	\$1,086	\$19,238	\$22,744
Kinosao Sipi Minisowin	278	Norway House	0.22	1944				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$1,413,113	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$370	\$48,752	\$54,061
Nisichawaya- sihk (Nelson House)	313	Nisichawayasihk (Nelson House)	0.30	1699				
		Moy. Éloignement	0.30		\$143,159	\$10,714	\$1,235,020	
		Ajustement %	3.70					
		Coût additionnel			\$5,297	\$396	\$45,696	\$51,389

Peguis	269	Peguis	0.22	1344				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$976,967	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$370	\$33,705	\$39,014
Sagkeeng	262	Fort Alexander	0.22	1245				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$905,003	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$370	\$31,223	\$36,531
SouthEast	266	Berens River	0.82	740				
	267	Bloodvein	0.63	450				
	261	Broken Head	0.22	180				
	265	Buffalo Point	0.18	19				
	263	Hollow Water	0.22	423				
	260	Little Black River	0.22	313				
	270	Little Grand Rapids	1.00	506				
	327	Pauingassi First Nation	1.00	268				
	277	Poplar River	1.00	475				
				3374				
		Moy. Éloignement	0.59		\$143,159	\$96,422	\$2,452,594	
		Ajustement %	4.65					
		Coût additionnel			\$6,657	\$4,484	\$114,046	\$125,186
West Region	279	O-Chi-chak-Ko-Sipi (Crane River)	0.22	226				
	280	Ebb & Flow	0.22	523				
	294	Gamblers	0.22	18				
	286	Keskwenin	0.22	180				
	282	Pine Creek	0.22	499				
	291	Rolling River	0.22	194				
	292	Tootinaowaziibeeng (Valley River)	0.22	280				
	281	Skownan (Waterhen)	0.22	261				
	285	Waywayseecappo	0.22	531				
				2712				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$96,422	\$1,971,380	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$3,327	\$68,013	\$76,278

Island Lake	299	Wasagmack	1.35	659				
	298	Sr. Theresa Point	1.18	1378				
	297	Garden Hill	1.18	1607				
	300	Red Sucker Lake	1.35	329				
				3973				
		Moy. Éloignement	1.27		\$143,159	\$42,854	\$2,888,013	
		Ajustement %	6.82					
		Coût additionnel			\$9,763	\$2,923	\$196,963	\$209,649
		Total de la moyenne d'éloignement	0.43				Coût total additionnel	\$1,171,490

ALBERTA: un seul ajustement à l'éloignement

05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
AGENCES	No. Band	Bandes	Facteur éloignement	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Coût total additionnel
Siksika (Blackfoot)	430	Siksika (Blackfoot)	0.12	1441				
		Moy. Éloignement	0.12		\$143,159	\$10,714	\$1,047,477	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$4,481	\$335	\$32,786	\$37,602
Yellowhead	438	Alexander	0.12	427				
	437	Alexis	0.22	397				
	440	Enoch	0.12	634				
	431	O'Chiese	0.22	290				
	434	Sunchild Cree	0.22	398				
				2146				
		Moy. Éloignement	0.18		\$143,159	\$53,568	\$1,559,949	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$4,753	\$1,779	\$51,790	\$58,322
Lesser Slave Lake	450	Driftpile	0.3	320				
	452	Kapawe'no First Nation (Grouard)	0.2	45				
	454	Sawridge	0.2	15				

	456	Sucker Creek	0.2	285				
	457	Swan River	0.3	125				
				790				
		Moy. Éloignement	0.24		\$71,579	\$53,568	\$574,259	
		Ajustement %	3.51					
		Coût additionnel			\$2,512	\$1,880	\$20,157	\$24,549
Saddle Lake (Community 866)	462	Saddle Lake (Community 866)	0.12	1851				
		Moy. Éloignement	0.12		\$143,159	\$10,714	\$1,345,510	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$4,481	\$335	\$42,115	\$46,931
Peigan	436	Peigan	0.08	937				
		Moy. Éloignement	0.08		\$143,159	\$10,714	\$681,115	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$4,295	\$321	\$20,433	\$25,050
Kainaiwa	435	Kainaiwa	0.18	2772				
		Moy. Éloignement	0.18		\$143,159	\$10,714	\$2,014,995	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$4,753	\$356	\$66,898	\$72,006
Stoney (Chiniki)	433	Stoney (Chiniki)	0.12	1826				
		Moy. Éloignement	0.12		\$143,159	\$10,714	\$1,327,338	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$4,481	\$335	\$41,546	\$46,362
Tsuu T'ina (Sarcee)	432	Tsuu T'ina (Sarcee)	0.12	591				
		Moy. Éloignement	0.12		\$71,579	\$10,714	\$429,604	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$2,240	\$335	\$13,447	\$16,022
Bigstone Cree	458	Bigstone Cree	0.30	1343				
		Moy. Éloignement	0.30		\$143,159	\$10,714	\$976,240	
		Ajustement %	3.70					
		Coût additionnel			\$5,297	\$396	\$36,121	\$41,814

Little Red River	447	Little Red River	0.74	1937				
		Moy. Éloignement	0.74		\$143,159	\$10,714	\$1,408,025	
		Ajustement %	5.10					
		Coût additionnel			\$7,301	\$546	\$71,809	\$79,657
North Peace	445	Beaver	0.30	165				
	448	Dena Tha'	0.30	684				
	446	Tall Cree	0.30	216				
				1065				
		Moy. Éloignement	0.30		\$143,159	\$32,141	\$774,159	
		Ajustement %	3.70					
		Coût additionnel			\$5,297	\$1,189	\$28,644	\$35,130
Athabasca	461	Mikisew Cree F.N. (Miksaw)	0.95	297				
	463	Athabaska Chipewyan (Fort Chipewyan)	0.95	80				
	467	Fort Mackay	0.30	112				
	468	Fort McMurray	0.30	82				
	470	Chipewyan Prairie (Janvier)	0.30	132				
				703				
		Moy. Éloignement	0.56		\$71,579	\$53,568	\$511,018	
		Ajustement %	4.53					
		Coût additionnel			\$3,243	\$2,427	\$23,149	\$28,818
Kashkowew	444	Samson	0.12	2854				
		Moy. Éloignement	0.12		\$143,159	\$10,714	\$2,074,601	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$4,481	\$335	\$64,935	\$69,751
Akamkipati-now	439	Louis Bull	0.12	797				
	442	Montana	0.12	344				
				1141				
		Moy. Éloignement	0.12		\$143,159	\$21,427	\$829,404	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$4,481	\$671	\$25,960	\$31,112
Kee Tas Now	459	Whitefish Lake	0.30	633				
	474	Woodland Cree	0.30	309				
	476	Loon River	0.30	172				
				1114				

		Moy. Éloignement	0.30		\$143,159	\$32,141	\$809,778	
		Ajustement %	3.70					
		Coût additionnel			\$5,297	\$1,189	\$29,962	\$36,448
Tribal Council Ventures East	466	Kehewin Cree Nation (Long Lake)	0.12	428				
	465	Frog Lake	0.22	829				
				1257				
		Moy. Éloignement	0.17		\$143,159	\$21,427	\$913,726	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$4,753	\$711	\$30,336	\$35,800
Tribal Council Ventures West	460	Beaver Lake	0.12	164				
	N/A	Community 864 of Saddle Lake	N/A	725				
	469	Hearth Lake	0.30	90				
				979				
		Moy. Éloignement	0.21		\$143,159	\$21,427	\$711,645	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$739	\$24,552	\$30,230
Western Cree	451	Duncan's	0.30	57				
	449	Horse Lake	0.30	193				
	455	Sturgeon Lake	0.20	559				
				809				
		Moy. Éloignement	3.64		\$143,159	\$32,141	\$588,070	
		Ajustement %	7.30					
		Coût additionnel			\$10,451	\$2,346	\$42,929	\$55,726
Paul Band	441	Paul Band	0.22	582				
		Moy. Éloignement	0.22		\$71,579	\$10,714	\$423,062	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$2,470	\$370	\$14,596	\$17,435
Ermineskin	443	Ermineskin	0.12	1438				
		Moy. Éloignement	0.12		\$143,159	\$10,714	\$1,045,297	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$4,481	\$335	\$32,718	\$37,534

Cold Lake	464	Cold Lake	0.12	483				
		Moy. Éloignement	0.12		\$35,790	\$10,714	\$351,098	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$1,120	\$335	\$10,989	\$12,445
		Total de la moyenne d'éloignement	0.26				Total des coûts additionnels	\$838,744

ATLANTIQUE: un seul ajustement à l'éloignement

ATLANTIQUE: un seul ajustement à l'éloignement								
05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
AGENCES	No. Band	Bandes	Facteur éloignement	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Coût total additionnel
Elsipogtog	3	Elsipogtog	0.18	857				
		Moy. Éloignement	0.18		\$143,159	\$10,714	\$622,962	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$4,753	\$356	\$20,682	\$25,791
Miawpukek	47	Miawpukek	0.18	236				
		Moy. Éloignement	0.18		\$0	\$10,714	\$171,551	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$0	\$356	\$5,696	\$6,051
Mi' Kmaq (13)	18	Acadia	0.00	44				
	19	Paq̄mkek First Nation	0.08	147				
	20	Annapolis Valley	0.08	24				
	21	Bear River	0.00	38				
	22	Chapel Island	0.18	235				
	23	Eskasoni	0.18	1342				
	24	Pictou Landing	0.08	182				
	25	Shubenacadie	0.08	441				
	26	Membertou	0.08	326				
	27	Millbrook	0.08	288				
	28	Wagmatcook	0.18	223				
	29	Whycocomagh	0.18	328				
	30	Gloosecap (Horton)	0.08	24				
				3642				
		Moy. Éloignement	0.01		\$143,159	\$139,277	\$2,647,406	
		Ajustement %	3.06					
		Coût additionnel			\$4,381	\$4,262	\$81,011	\$89,653
North Shore (9)	5	Burnt Church	0.18	444				
	7	Eel Ground	0.08	188				
	8	Eel River Bar	0.08	116				
	13	Pabineau	0.08	25				
	04	Boucrouche	0.18	35				

	10	Indian Island	0.18	30				
	09	Fort Folly	0.08	5				
	14	Metepenagiag Mi'kmaq Nation	0.08	148				
	6	Madawaska Maliseet	0.08	29				
				1020				
		Moy. Éloignement	0.11		\$143,159	\$96,422	\$741,448	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$4,481	\$3,018	\$23,207	\$30,706
St. John River Valley	16	Tobique	0.18	467				
	11	Kingsclear	0.08	218				
	12	Oromocto	0.08	109				
	15	St. Mary's	0.08	273				
	17	Woodstock	0.08	78				
				1145				
		Moy. Éloignement	0.10		\$143,159	\$53,568	\$832,312	
		Ajustement %	3.06					
		Coût additionnel			\$4,381	\$1,639	\$25,469	\$31,489
Burnt Church	5	Burnt Church	0.18	444				
		Moy. Éloignement	0.18		\$35,790	\$10,714	\$322,748	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$1,188	\$356	\$10,715	\$12,259
Eel Ground	7	Eel Ground	0.08	188				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$136,659	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$0	\$321	\$4,100	\$4,421
Eel River	8	Eel River	0.08	116				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$84,322	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$0	\$321	\$2,530	\$2,851
Four Directions	13	Pabineau	0.08	25				
	04	Bouctouche	0.18	35				
	10	Indian Island	0.18	30				
	09	Fort Folly	0.08	5				
				95				

		Moy. Éloignement	0.13		\$0	\$42,854	\$69,056	
		Ajustement %	3.19					
		Coût additionnel			\$0	\$1,367	\$2,203	\$3,570
Kingsclear	11	Kingsclear	0.08	218				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$158,466	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$0	\$321	\$4,754	\$5,075
Oromocto	12	Oromocto	0.08	109				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$79,233	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$0	\$321	\$2,377	\$2,698
Metepenagiag Mi'kmaq	14	Metepenagiag Mi'kmaq	0.08	148				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$107,583	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$0	\$321	\$3,228	\$3,549
St. Mary's	15	St. Mary's	0.08	273				
		Moy. Éloignement	0.08		\$35,790	\$10,714	\$198,446	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$1,074	\$321	\$5,953	\$7,349
Tobique	16	Tobique	0.18	467				
		Moy. Éloignement	0.18		\$35,790	\$10,714	\$339,467	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$1,188	\$356	\$11,270	\$12,814
Woodstock	17	Woodstock	0.08	78				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$56,699	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$0	\$321	\$1,701	\$2,022

Develop- mental	1	Abegweit	0.08	76				
	2	Lennox Island	0.18	137				
				213				
		Moy. Éloignement	0.13		\$0	\$21,427	\$154,832	
		Ajustement %	3.19					
		Coût additionnel			\$0	\$684	\$4,939	\$5,623
		Total de la moyenne d'éloignement				Total des coûts additionnel		
			0.11					\$245,922

SASKATCHEWAN: un seul ajustement à l'éloignement								
05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
AGENCES	No. Band	Bandes	Facteur éloignement	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Coût total additionnel
Chiefs Tribal Council	404	Big River	0.22	1031				
	405	Pelican Lake	0.22	518				
	407	Witchehan Lake	0.22	225				
				1774				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$32,141	\$1,289,538	
	Ajustement %	3.45						
	Coût additionnel			\$4,939	\$1,109	\$44,489	\$50,537	
Ahtahkakoop	406	Ahrahkakoop	0.22	674				
		Moy. Éloignement	0.22		\$71,579	\$10,714	\$489,937	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$2,470	\$370	\$16,903	\$19,742
Battleford Tribal Council	340	Little Pine	0.22	338				
	341	Lucky Man	0.22	8				
	343	Mosquito-Grizzly Bear's Head	0.12	291				
	345	Poundmaker	0.22	309				
	348	Sweet Grass	0.12	250				
				1196				
		Moy. Éloignement	0.18		\$143,159	\$53,568	\$869,384	
	Ajustement %	3.32						
	Coût additionnel			\$4,753	\$1,779	\$28,864	\$35,395	
Kanaweyimik	342	Moosomin	0.12	470				
	346	Red Pheasant	0.12	312				
	347	Saulteaux	0.12	298				
	349	Thunderchild	0.22	520				
				1600				
	Moy. Éloignement	0.15		\$143,159	\$42,854	\$1,163,056		
	Ajustement %	3.25						
	Coût additionnel			\$4,653	\$1,393	\$37,799	\$43,845	

Lac La Ronge	353	Lac La Ronge	0.30	2380				
		Moy. Éloignement	0.30		\$143,159	\$10,714	\$1,730,046	
		Ajustement %	3.70					
		Coût additionnel			\$5,297	\$396	\$64,012	\$69,705
Meadow Lake (9)	394	Canoe Lake	0.30	387				
	395	Flying Dust	0.12	210				
	396	Makwa Sahgaiehcan	0.22	455				
	397	Island Lake	0.22	481				
	398	Buffalo River	0.30	250				
	400	English River First Nation	0.30	251				
	401	Clearwater River Dene Band (Big C)	0.60	304				
	402	Waterhen Lake	0.22	382				
	403	Birch Narrows (Turnor Lake)	0.60	169				
				2889				
		Moy. Éloignement	0.32		\$143,159	\$96,422	\$2,100,043	
		Ajustement %	3.76					
		Coût additionnel			\$5,383	\$3,626	\$78,962	\$87,970
Montreal Lake	354	Montreal Lake	0.22	962				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$699,287	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$370	\$24,125	\$29,434
Onion Lake	344	Onion Lake	0.22	1329				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$966,063	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$370	\$33,329	\$38,638
Peter Ballantyne	355	Peter Ballantyne	0.30	2524				
		Moy. Éloignement	0.30		\$143,159	\$10,714	\$1,834,721	
		Ajustement %	3.70					
		Coût additionnel			\$5,297	\$396	\$67,885	\$73,578

Athabasca Denesuline	351	Fond Du Lac	1.65	391				
	352	Hatcher Lake	1.65	550				
	359	Black Lake	1.65	619				
				1560				
		Moy. Éloignement	1.65		\$143,159	\$32,141	\$1,133,980	
		Ajustement %	8.02					
		Coût additionnel			\$11,481	\$2,578	\$90,945	\$105,004
Qu'Appelle	380	Nikaneet	0.18	85				
	381	Muscowperung	0.22	122				
	383	Pasqua	0.22	246				
	386	Standing Buffalo	0.22	178				
	388	Wood Mountain	0.18	2				
	378	Carry the Kettle	0.22	349				
				982				
		Moy. Éloignement	0.21		\$143,159	\$64,282	\$713,826	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$2,218	\$24,627	\$31,784
Saskatoon District	371	Muskoday First Nation	0.12	184				
	372	Whitecap Dakota/ Sioux First Nation	0.12	105				
	373	One Arrow	0.22	262				
	374	Mistawasis	0.22	471				
	375	Muskeg Lake	0.22	120				
	376	Yellowquill	0.22	427				
	377	Kinistin	0.22	162				
				1731				
		Moy. Éloignement	0.19		\$143,159	\$74,995	\$1,258,281	
		Ajustement %	3.38					
		Coût additionnel			\$4,839	\$2,535	\$42,530	\$49,904
Touchwood	389	Day Star	0.22	43				
	390	Fishing Lake	0.22	193				
	391	Gordon	0.22	454				
	392	Muskowekwan	0.22	161				
	393	Kawacaroose	0.22	558				
				1409				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$53,568	\$1,024,216	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$1,848	\$35,336	\$42,123
Yorkton (13)	361	Cowessess	0.22	245				
	362	Kahkewistahaw	0.22	217				

	364	Sakimay	0.22	106				
	366	Core	0.22	293				
	367	Keeseekoose	0.22	304				
	368	Key	0.22	120				
	363	Ochpowace	0.22	267				
	365	White Bear	0.18	381				
	409	Pheasant Rump Nakota	0.18	58				
	408	Ocean Man	0.18	53				
	379	Little Black Bear 01/10/02	0.22	104				
	387	Star Blanket 01/10/03	0.22	102				
	384	Peepeekisis 01/02/03	0.22	259				
				2509				
		Moy. Éloignement	0.21		\$143,159	\$139,277	\$1,823,817	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$4,805	\$62,922	\$72,666
Kanaweyihimitowin	369	Beardy's and Okemasis	0.22	494				
		Moy. Éloignement	0.22		\$35,790	\$10,714	\$359,094	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$1,235	\$370	\$12,389	\$13,993
Nehiyaw Awasis Siceca Siceca Cistinna	358	Wahpeton	0.12	160				
	360	Sturgeon Lake	0.22	797				
				957				
		Moy. Éloignement	0.17		\$143,159	\$21,427	\$695,653	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$4,753	\$711	\$23,096	\$28,560
Nicapanak Centre	350	Cumberland House Cree Nation	0.22	281				
	356	Red Earth	0.22	586				
	357	Shoal Lake of The Cree Nation	0.22	366				
				1233				
		Moy. Éloignement	0.22		\$143,159	\$32,141	\$896,280	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$4,939	\$1,109	\$30,922	\$36,970

Joseph Bighead	399	Joseph Bighead	0.22	379				
		Moy. Éloignement	0.22		\$35,790	\$10,714	\$275,499	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$1,235	\$370	\$9,505	\$11,109
James Smith	370	James Smith	0.12	791				
		Moy. Éloignement	0.12		\$71,579	\$10,714	\$574,986	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$2,240	\$335	\$17,997	\$20,573
		Total de la moyenne d'éloignement	0.28				Total des coûts additionnel	\$861,527

BRITISH COLUMBIA: un seul ajustement à l'éloignement

05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
AGENCES	No. Band	Bandes	Facteur éloignement	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Coût total additionnel
Spallumcheen	600	Spallumcheen	0.12	126				
		Moy. Éloignement	0.12		\$0	\$10,714	\$91,591	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$0	\$335	\$2,867	\$3,202
Nuu-Chah-Nulth	630	Mowachaht	0.18	88				
	634	Ehattesaht	0.45	46				
	638	Ka-Kyuquot	0.50	75				
	662	Ditidaht	0.18	104				
	659	Ahousaht	0.45	291				
	660	Tla-o-qui-aht First Nations	0.45	133				
	661	Hesquiaht	0.55	53				
	667	Uchucklesaht	0.18	11				
	664	Hupaasath (Opetchesaht)	0.08	52				
	665	Tseshahht (formerly Shesahht?)	0.08	121				
	666	Toquaht	0.18	2				
	668	Uclueler	0.18	72				
	663	Huu-ay-aht FN (formerly Ohiaht)	0.18	24				
	639	Nuchatlaht	0.45	21				
				1093				
		Moy. Éloignement	0.29		\$143,159	\$149,990	\$794,513	
		Ajustement %	3.70					
		Coût additionnel			\$5,297	\$5,550	\$29,397	\$40,244
Scw'Exmx	695	Lower Nicola	0.12	140				
	697	Upper Nicola	0.22	97				
	698	Shackan	0.12	16				
	699	Nooaitch	0.12	32				
	693	Coldwater	0.12	103				
				388				

		Moy. Éloignement	0.14		\$35,790	\$53,568	\$282,041	
		Ajustement %	3.19					
		Coût additionnel			\$1,142	\$1,709	\$8,997	\$11,848
Carrier-Sekani	725	Wersuwer'en (Broman Lake)	0.22	42				
	726	Nee-Tahi-Buhn	0.22	15				
	729	Skin Tyee	0.22	12				
	620	Cheslatta Carrier Nation	0.22	50				
	619	Burns Lake	0.22	10				
	615	Saik'uz(Stony Creek)	0.22	193				
	608	Takla Lake	0.60	110				
	613	Stellar'en	0.22	74				
	612	Nadleh Whuten	0.22	88				
	728	Yekooche	0.22	44				
	607	Lake Babine	0.22	541				
				1179				
		Moy. Éloignement	0.25		\$143,159	\$117,850	\$857,027	
		Ajustement %	3.57					
		Coût additionnel			\$5,111	\$4,207	\$30,596	\$39,914
Ayes	555	Squamish	0.08	813				
		Moy. Éloignement	0.08		\$143,159	\$10,714	\$590,978	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$4,295	\$321	\$17,729	\$22,346
Xolhmllh (23)	558	Aitchelitz	0.08	13				
	580	Kwaw-kwaw-a-pilt	0.08	13				
	579	Lakahahmen	0.08	41				
	565	Matsqui	0.08	41				
	582	Skawahlook	0.08	5				
	571	Skowkale	0.08	61				
	570	Skway	0.08	36				
	574	Squiala	0.08	31				
	588	Union Bar	0.08	1				
	584	Cheam	0.08	98				
	583	Chawathil	0.08	147				
	564	Kwantlen F.N. (formerly Langley)	0.08	30				
	585	Popkum	0.08	0				
	568	Scowlitz	0.08	28				
	581	Seabird Island	0.08	218				
	572	Soowahlie	0.08	56				

	586	Peters	0.08	18				
	576	Yakwekwioose	0.08	17				
	575	Tzeachten	0.08	90				
	573	Skwah	0.08	97				
	587	Shx'ow'hamel FN (formerly Ohamil)	0.08	46				
	589	Yale	0.08	17				
	578	Sumas	0.08	48				
				1152				
		Moy. Éloignement	0.08		\$143,159	\$246,413	\$837,400	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$4,295	\$7,392	\$25,122	\$36,809
Lalum'utul'- smun'cem	642	Cowichan	0.08	815				
		Moy. Éloignement	0.08		\$143,159	\$10,714	\$592,432	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$4,295	\$321	\$17,773	\$22,389
Ktunanaxa- Kinbasket	603	Tobacco Plains	0.18	14				
	606	Lower Kootenay	0.18	53				
	602	St. Mary's	0.08	90				
	604	Columbia Lake	0.22	48				
	605	Shuswap	0.22	27				
				232				
		Moy. Éloignement	0.18		\$0	\$53,568	\$168,643	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$0	\$1,779	\$5,599	\$7,377
Knucwentwecw	723	Canoe Creek	0.22	107				
	716	Soda Creek	0.12	61				
	719	Williams Lake	0.12	68				
	713	Canim Lake	0.22	155				
				391				
		Moy. Éloignement	0.17		\$35,790	\$42,854	\$284,222	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$1,188	\$1,423	\$9,436	\$12,047
Secwepemc	686	Bonaparte	0.22	73				
	687	Skeetchestn	0.22	101				
	688	Kamloops	0.12	246				
	684	Adams Lake	0.22	159				
	690	Neskonlith	0.22	97				

	691	North Thompson	0.22	76				
	702	Whispering Pines	0.22	16				
				768				
		Moy. Éloignement	0.21		\$71,579	\$74,995	\$558,267	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$2,470	\$2,587	\$19,260	\$24,317
Heiltsuk	538	Heiltsuk	1.35	324				
		Moy. Éloignement	1.35		\$35,790	\$10,714	\$235,519	
		Ajustement %	7.07					
		Coût additionnel			\$2,530	\$758	\$16,651	\$19,939
Nlhka7'Kapmx Nation	705	Lytton	0.22	263				
	696	Nicomien	0.22	29				
	704	Kanaka Bar	0.22	30				
	707	Skuppah	0.22	29				
	706	Siska	0.22	42				
	694	Cook's Ferry	0.22	18				
				411				
		Moy. Éloignement	0.22		\$35,790	\$64,282	\$298,760	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$1,235	\$2,218	\$10,307	\$13,760
Northwest Internation	673	Merlakarla	0.22	42				
	675	Hartley Bay	0.50	62				
	676	Kitimaat	0.12	147				
	680	Kitselas	0.12	58				
	681	Kitsumkalum	0.12	61				
	683	Iskur	0.60	130				
	672	Kirkarla	0.50	181				
	682	Tahlran	0.60	93				
	674	Lax Kw'Alaams	0.22	256				
				1030				
		Moy. Éloignement	0.33		\$143,159	\$96,422	\$748,717	
		Ajustement %	3.83					
		Coût additionnel			\$5,483	\$3,693	\$28,676	\$37,852
Kwumut Ielum	641	Chemainus	0.08	290				
	643	Lake Cowichan	0.08	5				
	647	Malahat	0.08	62				
	648	Snuneyemuxu (Nanaimo)	0.08	222				
	649	Nanoose First Nation	0.08	48				

	651	Qualicum	0.18	27				
	646	Lyackson	0.45	16				
	645	Halalt	0.08	31				
	650	Penelakur	0.18	175				
				876				
		Moy. Éloignement	0.14		\$143,159	\$96,422	\$636,773	
		Ajustement %	3.19					
		Coût additionnel			\$4,567	\$3,076	\$20,313	\$27,956
Gitksan	531	Gitanmaax	0.30	315				
	532	Kispiox	0.30	267				
	535	Gitsegukla	0.30	154				
	536	Gitwangak	0.30	156				
	537	Gitanyow	0.30	161				
	533	Glen Vowell	0.30	56				
				1109				
		Moy. Éloignement	0.30		\$143,159	\$64,282	\$806,143	
		Ajustement %	3.70					
		Coût additionnel			\$5,297	\$2,378	\$29,827	\$37,503
NIL'TO,O	652	Pauquachin	0.08	109				
	653	Tsartlip	0.08	190				
	654	Tsawour	0.08	192				
	640	Beecher Bay	0.08	41				
	656	Songhees	0.08	120				
	658	Pacheedaht	0.08	44				
				696				
		Moy. Éloignement	0.08		\$71,579	\$64,282	\$505,929	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$2,147	\$1,928	\$15,178	\$19,254
Sechelt	551	Sechelt	0.08	205				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$149,017	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$0	\$321	\$4,471	\$4,792
Nezul Beclunuyeh	614	Nak'azdli	0.22	216				
	617	Tl'azten Nation	0.22	235				
				451				
		Moy. Éloignement	0.22		\$35,790	\$21,427	\$327,836	
		Ajustement %	3.45					
		Coût additionnel			\$1,235	\$739	\$11,310	\$13,284
Namgis	631	Nimpkish (Namgis F.N.)	0.52	229				

Queen Charlotte	669	Old Massett Village	0.50	247				
	670	Skidegate	0.50	233				
				480				
		Moy. Éloignement	0.50		\$35,790	\$21,427	\$348,917	
		Ajustement %	4.34					
		Coût additionnel			\$1,553	\$930	\$15,143	\$17,626
Wet-Sumet'en	530	Moricetown	0.20	259				
	534	Hagwilget	0.30	83				
				342				
		Moy. Éloignement	0.25		\$35,790	\$21,427	\$248,603	
		Ajustement %	3.57					
		Coût additionnel			\$1,278	\$765	\$8,875	\$10,918
Northeast	542	Saulteau	0.30	146				
	543	Fort Nelson	0.20	169				
	544	Denetasaa (Prophet River)	0.30	54				
	545	West Moberly	0.30	26				
	546	Halfway River	0.30	59				
	547	Blueberry River	0.30	89				
	548	Doig River	0.30	46				
				589				
		Moy. Éloignement	0.29		\$71,579	\$74,995	\$428,150	
		Ajustement %	3.70					
		Coût additionnel			\$2,648	\$2,775	\$15,842	\$21,265
Okanagan	596	Osoyoos	0.08	128				
	597	Penticton	0.08	228				
	598	Lower Similkameen	0.08	83				
	599	Upper Similkameen	0.18	20				
	616	Okanagan	0.12	275				
				734				
		Moy. Éloignement	0.11		\$71,579	\$53,568	\$533,552	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$2,240	\$1,677	\$16,700	\$20,617
BC / Yukon	497	Ross River Dena Council	0.66	156				
	502	Liard River First Nation	0.66	318				

	504	Dease River First Nation	0.60	56				
	501	Taku River Tingits	0.35	93				
	609	Tsay Keh Dene	0.08	60				
	610	Kawdacha	1.35	108				
				791				
		Moy. Éloignement	0.62		\$71,579	\$64,282	\$574,986	
		Ajustement %	4.72					
		Coût additionnel			\$3,379	\$3,034	\$27,139	\$33,552
		Total de la moyenne d'éloignement	0.24				Total des coûts additionnel	\$565,687

QUÉBEC: un seul ajustement à l'éloignement

QUÉBEC: un seul ajustement à l'éloignement								
05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
AGENCES	No. Band	Bandes	Facteur éloignement	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Coût total additionnel
Conseil De La Nation Attikamek-Sipi	77	Weymontachie	0.18	595				
	78	Les Atikamekw De Manawan	0.18	936				
				1531				
		Moy. Éloignement	0.18		\$143,159	\$21,427	\$1,112,899	
		Ajustement %	3.32					
		Coût additionnel			\$4,753	\$711	\$36,948	\$42,413
Artikamewk d'Opiticiwan	79	Artikamewk d'Opiticiwan	0.48	861				
		Moy. Éloignement	0.48		\$143,159	\$10,714	\$625,870	
		Ajustement %	4.27					
		Coût additionnel			\$6,113	\$458	\$26,725	\$33,295
Betsiamites	85	Betsiamites	0.08	926				
		Moy. Éloignement	0.08		\$143,159	\$10,714	\$673,119	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$4,295	\$321	\$20,194	\$24,810
Counseil Montagnais Essipit	86	Montagnais Essipit	0.08	31				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$22,534	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$0	\$321	\$676	\$997
Gesgapegiag	52	Micmacs of Gesgapegiag	0.08	206				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$149,744	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$0	\$321	\$4,492	\$4,814

Grand Conseil Wababaki	71	Abenakis De Wolinak	0.08	16				
	72	Odanak	0.08	61				
				77				
		Moy. Éloignement	0.08		\$0	\$21,427	\$55,972	
	Ajustement %	3.00						
	Coût additionnel			\$21,427	\$643	\$1,679	\$23,749	
Nation Huronne-Wendat	50	Nation Huronne-Wendat	0.08	306				
		Moy. Éloignement	0.08		\$35,790	\$10,714	\$222,435	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$1,074	\$321	\$6,673	\$8,068
Kanawake	70	Kanawake	0.08	1848				
		Moy. Éloignement	0.08		\$143,159	\$10,714	\$1,343,330	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$4,295	\$321	\$40,300	\$44,916
Kitigan Zibi Amishnabeg	73	Kitigan Zibi Amishnabeg	0.08	468				
		Moy. Éloignement	0.08		\$35,790	\$10,714	\$340,194	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$1,074	\$321	\$10,206	\$11,601
Montagnais Du Lac St. Jean	76	Montagnais Du Lac St. Jean	0.08	678				
		Moy. Éloignement	0.08		\$71,579	\$10,714	\$492,845	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$2,147	\$321	\$14,785	\$17,254
Regroupement Mamit Innuat	82	Mingan	0.22	215				
	84	Montagnais De La Romaine	1.18	365				
	88	Montagnais De Pakua Shipi	1.35	125				
				705				
		Moy. Éloignement	0.92		\$71,579	\$32,141	\$512,472	
		Ajustement %	5.67					
	Coût additionnel			\$4,059	\$1,822	\$29,057	\$34,938	

Conseil Montagnais De Shefferville	87	Montagnais De Shefferville	1.35	265				
		Moy. Éloignement	1.35		\$35,790	\$10,714	\$192,631	
		Ajustement %	7.07					
		Coût additionnel			\$2,530	\$758	\$13,619	\$16,907
Ristigouche	51	Listuguj Mi'gmaq FN Council	0.08	729				
		Moy. Éloignement	0.08		\$71,579	\$10,714	\$529,917	
		Ajustement %	3.00					
		Coût additionnel			\$2,147	\$321	\$15,898	\$18,366
Uashat/ Maliotenam	80	Uashat Mak Mani-Utenam	0.12	1109				
		Moy. Éloignement	0.12		\$143,159	\$10,714	\$806,143	
		Ajustement %	3.13					
		Coût additionnel			\$4,481	\$335	\$25,232	\$30,049
Natashquan	83	Montagnais De Natashquan	0.52	401				
		Moy. Éloignement	0.52		\$35,790	\$10,714	\$291,491	
		Ajustement %	4.40					
		Coût additionnel			\$1,575	\$471	\$12,826	\$14,872
		Total de la moyenne d'éloignement	0.34			Total des coûts additionnel	\$327,048	

TABLEAU 11 - COMPARAISON DU TOTAL DES COÛTS ADDITIONNELS :

Ajustement au centre de services urbain + un seul ajustement à l'éloignement
comparativement à un seul ajustement à l'éloignement

Ajustement au centre de services urbain et un seul ajustement à l'éloignement		Moyenne totale communautés	Nombre total de communautés	# de communautés avec changements à l'éloignement	# de communautés non comptabilisées
Manitoba	\$1,172,162	0.43	57	2	0
Alberta	\$893,954	0.32	53	15	3
Atlantique	\$255,361	0.15	44	19	0
Saskatchewan	\$869,352	0.29	69	7	0
Colombie-Britannique	\$568,709	0.27	153	41	46
Québec	\$346,613	0.43	19	8	1
			395	92	50
GRAND TOTAL	\$4,106,150				
Un seul ajustement à l'éloignement		Moyenne totale communautés	Nombre total de communautés		
Manitoba	\$1,171,490	0.43	57		
Alberta	\$838,744	0.26	53		
Atlantique	\$245,922	0.11	44		
Saskatchewan	\$861,527	0.28	69		
Colombie-Britannique	\$565,687	0.24	153		
Québec	\$327,048	0.34	19		
			395		
GRAND TOTAL	\$4,010,417				
DIFFÉRENCE	\$95,734				

MANTOBA: Ajustement au centre de services urbain + un seul ajustement à l'éloignement

05-06 SEFPN									
06-07 SEFPN									
AGENCES	No. de bande	Bandes	Facteur d'éloign.	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Total des coûts additionnels	
Anishinaabe West	271	Lake Manitoba	0.22	379					
	272	Fairford	0.22	530					
	274	Little Saskatchewan	0.22	303					
	275	Lake St. Martin	0.22	588					
	316	Dauphin River	0.22	55					
				1855					
			Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$53,568	\$1,348,418	
		% ajustement	3.45						
		Coûts additionnels			\$4,939	\$1,848	\$46,520	\$53,308	
Awasis	296	God's Lake	1.35	671					
	305	Fox Lake	0.30	107					
	323	War Lake	0.60	44					
	307	Shamattawa	1.04	611					
	304	York Factory	0.60	205					
	317	Northlands	1.04	337					
	306	Split Lake	0.30	956					
	303	Sayisi Dene First Nation	1.04	105					
	308	Barren Lands	1.04	220					
	276	Cross Lake	0.22	2108					
	301	Oxford House	1.35	924					
	302	Manto Sipi (God's River)	1.35	276					
				6564					
			Moy. éloignement	0.85		\$143,159	\$128,563	\$4,771,437	
			% ajustement	5.48					
		Coûts additionnels			\$7,845	\$7,045	\$261,475	\$276,365	
Cree Nation	315	Opaskwyak	0.12	1277					
	310	Grand Rapids	0.22	395					
	312	Mosakahiken (Moose Lake)	0.22	591					
	311	Mathias Colomb	0.74	1089					
	309	Chemawawn	0.22	619					
	314	Sapotaweyak Cree Nation	0.22	426					

	324	Wuskwi Sipiik FN (Indian Birch)	0.22	82				
				4479				
		Moy. éloignement	0.28		\$143,159	\$74,995	\$3,255,830	
		% ajustement	3.64					
		Coûts additionnels			\$5,211	\$2,730	\$118,512	\$126,453
Dakota Ojibwa	284	Birdtail Sioux	0.22	245				
	288	Dakota Plains	0.12	68				
	287	Long Plain	0.22	655				
	289	Canupawakpa Dakota (Oak Lake)	0.22	131				
	273	Roseau River	0.18	495				
	283	Sandy Bay	0.22	1595				
	290	Sioux Valley	0.08	456				
	293	Swan Lake	0.22	205				
				3850				
		Moy. éloignement	0.19		\$143,159	\$85,709	\$2,798,604	
		% ajustement	3.38					
		Coûts additionnels			\$4,839	\$2,897	\$94,593	\$102,329
Intertribal	264	Fisher River	0.22	592				
	268	Kinonjeoshregon (Jackhead)	0.22	135				
	295	Dakota Tipi	0.22	56				
				783				
		Moy. éloignement	0.22		\$71,579	\$32,141	\$569,171	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$2,470	\$1,109	\$19,636	\$23,215
Kinosao Sipi Minisowin	278	Norway House	0.22	1944				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$1,413,113	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$370	\$48,752	\$54,061
Nisichawayasihk (Nelson House)	313	Nisichawayasihk (Nelson House)	0.30	1699				
		Moy. éloignement	0.30		\$143,159	\$10,714	\$1,235,020	
		% ajustement	3.70					
		Coûts additionnels			\$5,297	\$396	\$45,696	\$51,389
Peguis	269	Peguis	0.22	1344				

		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$976,967	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$370	\$33,705	\$39,014
Sagkeeng	262	Fort Alexander	0.22	1245				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$905,003	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$370	\$31,223	\$36,531
SouthEast	266	Berens River	0.82	740				
	267	Bloodvein	0.63	450				
	261	Broken Head	0.22	180				
	265	Buffalo Point	0.18	19				
	263	Hollow Water	0.22	423				
	260	Little Black River	0.22	313				
	270	Little Grand Rapids	1.00	506				
	327	Pauingassi First Nation	1.00	268				
	277	Poplar River	1.00	475				
				3374				
		Moy. éloignement	0.59		\$143,159	\$96,422	\$2,452,594	
		% ajustement	4.59					
		Coûts additionnels			\$6,571	\$4,426	\$112,574	\$123,571
West Region	279	O-Chi-chak-Ko-Sipi (Crane River)	0.22	226				
	280	Ebb & Flow	0.22	523				
	294	Gamblers	0.22	18				
	286	Keskwenin	0.22	180				
	282	Pine Creek	0.22	499				
	291	Rolling River	0.22	194				
	292	Tootinaowaziibeeng (Valley River)	0.22	280				
	281	Skownan (Waterhen)	0.22	261				
	285	Waywayseecappo	0.22	531				
				2712				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$96,422	\$1,971,380	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$3,327	\$68,013	\$76,278
Island Lake	299	Wasagmack	1.35	659				
	298	St. Theresa Point	1.18	1378				
	297	Garden Hill	1.18	1607				
	300	Red Sucker Lake	1.35	329				
				3973				

	Moy. éloignement	1.27		\$143,159	\$42,854	\$2,888,013	
	% ajustement	6.82					
	Coûts additionnels			\$9,763	\$2,923	\$196,963	\$209,649
	Total de la moyenne d'éloignement	0.43				Total des coûts additionnels	\$1,172,162

ALBERTA: Ajustement au centre de services urbain + un seul ajustement à l'éloignement								
05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
AGENCES	No. de bande	Bandes	Facteur d'éloign.	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Total des coûts additionnels
Siksika (Blackfoot)	430	Siksika (Blackfoot)	0.22	1441				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$1,047,477	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$370	\$36,138	\$41,447
Yellowhead	438	Alexander	0.12	427				
	437	Alexis	0.22	397				
	440	Enoch	0.12	634				
	431	O'Chiese	0.22	290				
	434	Sunchild Cree	0.22	398				
				2146				
		Moy. éloignement	0.18		\$143,159	\$53,568	\$1,559,949	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$4,753	\$1,779	\$51,790	\$58,322
Lesser Slave Lake	450	Driftpile	0.30	320				
	452	Kapawe'no First Nation (Groud)	0.60	45				
	454	Sawridge	0.30	15				
	456	Sucker Creek	0.30	285				
	457	Swan River	0.30	125				
				790				

		Moy. éloignement	0.36		\$71,579	\$53,568	\$574,259	
		% ajustement	3.89					
		Coûts additionnels			\$2,784	\$2,084	\$22,339	\$27,207
Saddle Lake (Community 866)	462	Saddle Lake (Community 866)	0.12	1851				
		Moy. éloignement	0.12		\$143,159	\$10,714	\$1,345,510	
		% ajustement	6.30					
		Coûts additionnels			\$9,019	\$675	\$84,767	\$94,461
Peigan	436	Peigan	0.08	937				
		Moy. éloignement	0.08		\$143,159	\$10,714	\$681,115	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$4,295	\$321	\$20,433	\$25,050
Kainaiwa	435	Kainaiwa	0.18	2772				
		Moy. éloignement	0.18		\$143,159	\$10,714	\$2,014,995	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$4,753	\$356	\$66,898	\$72,006
Stoney (Chiniki)	433	Stoney (Chiniki)	0.12	1826				
		Moy. éloignement	0.12		\$143,159	\$10,714	\$1,327,338	
		% ajustement	3.13					
		Coûts additionnels			\$4,481	\$335	\$41,546	\$46,362
Tsuu T'ina (Sarcee)	432	Tsuu T'ina (Sarcee)	0.12	591				
		Moy. éloignement	0.12		\$71,579	\$10,714	\$429,604	
		% ajustement	3.13					
		Coûts additionnels			\$2,240	\$335	\$13,447	\$16,022
Bigstone Cree	458	Bigstone Cree	0.30	1343				
		Moy. éloignement	0.30		\$143,159	\$10,714	\$976,240	
		% ajustement	3.70					
		Coûts additionnels			\$5,297	\$396	\$36,121	\$41,814
Little Red River	447	Little Red River	0.74	1937				

		Moy. éloignement	0.74		\$143,159	\$10,714	\$1,408,025	
		% ajustement	5.10					
		Coûts additionnels			\$7,301	\$546	\$71,809	\$79,657
North Peace	445	Beaver	0.30	165				
	448	Dena 'Tha'	0.30	684				
	446	Tall Cree	0.30	216				
				1065				
		Moy. éloignement	0.30		\$143,159	\$32,141	\$774,159	
		% ajustement	3.70					
		Coûts additionnels			\$5,297	\$1,189	\$28,644	\$35,130
Athabasca	461	Mikisew Cree F.N. (Miksaw)	0.95	297				
	463	Athabaska Chipewyan (Fort Chipewyan)	0.95	80				
	467	Fort Mackay	0.30	112				
	468	Fort McMurray	0.30	82				
	470	Chipewyan Prairie (Janvier)	0.30	132				
				703				
		Moy. éloignement	0.56		\$71,579	\$53,568	\$511,018	
		% ajustement	4.53					
		Coûts additionnels			\$3,243	\$2,427	\$23,149	\$28,818
Kashkowew	444	Samson	0.22	2854				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$2,074,601	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$370	\$71,574	\$76,882
Akamkipati- now	439	Louis Bull	0.12	797				
	442	Montana	0.22	344				
				1141				
		Moy. éloignement	0.17		\$143,159	\$21,427	\$829,404	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$4,753	\$711	\$27,536	\$33,001
Kee Tas Now	459	Whitefish Lake	0.30	633				
	474	Woodland Cree	0.60	309				
	476	Loon River	0.60	172				
				1114				
		Moy. éloignement	0.50		\$143,159	\$32,141	\$809,778	
		% ajustement	4.43					
		Coûts additionnels			\$6,342	\$1,424	\$35,873	\$43,639

Tribal Council Ventures East	466	Kehewin Cree Nation (Long Lake)	0.22	428				
	465	Frog Lake	0.22	829				
				1257				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$21,427	\$913,726	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$739	\$31,524	\$37,202
Tribal Council Ventures West	460	Beaver Lake	0.22	164				
	N/A	Community 864 of Saddle Lake	N/A	725				
	469	Heart Lake	0.30	90				
				979				
		Moy. éloignement	0.26		\$143,159	\$21,427	\$711,645	
		% ajustement	3.57					
		Coûts additionnels			\$5,111	\$765	\$25,406	\$31,281
Western Cree	451	Duncan's	0.60	57				
	449	Horse Lake	0.60	193				
	455	Sturgeon Lake	0.30	559				
				809				
		Moy. éloignement	0.50		\$143,159	\$32,141	\$588,070	
		% ajustement	4.34					
		Coûts additionnels			\$6,213	\$1,395	\$25,522	\$33,130
Paul Band	441	Paul Band	0.22	582				
		Moy. éloignement	0.22		\$71,579	\$10,714	\$423,062	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$2,470	\$370	\$14,596	\$17,435
Ermineskin	443	Ermineskin	0.22	1438				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$1,045,297	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$370	\$36,063	\$41,371
Cold Lake	464	Cold Lake	0.22	483				
		Moy. éloignement	0.22		\$35,790	\$10,714	\$351,098	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$1,235	\$370	\$12,113	\$13,717
		Total de la moyenne d'éloignement	0.32				Total des coûts additionnels	\$893,954

ATLANTIQUE: Ajustement au centre de services urbain + un seul ajustement à l'éloignement

05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
AGENCES	No. de bande	Bandes	Facteur d'éloign.	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Total des coûts additionnels
Elsipogtog	3	Elsipogtog	0.18	857				
		Moy. éloignement	0.18		\$143,159	\$10,714	\$622,962	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$4,753	\$356	\$20,682	\$25,791
Miawpukek	47	Miawpukek	0.18	236				
		Moy. éloignement	0.18		\$0	\$10,714	\$171,551	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$0	\$356	\$5,696	\$6,051
Mi'Kmaq (13)	18	Acadia	0.10	44				
	19	Paq'tnkek First Nation	0.18	147				
	20	Annapolis Valley	0.18	24				
	21	Bear River	0.10	38				
	22	Chapel Island	0.18	235				
	23	Eskasoni	0.18	1342				
	24	Pictou Landing	0.18	182				
	25	Shubenacadie	0.08	441				
	26	Membertou	0.08	326				
	27	Millbrook	0.18	288				
	28	Wagmatcook	0.18	223				
	29	Whycocomagh	0.18	328				
	30	Gloosecap (Horton)	0.18	24				
				3642				
		Moy. éloignement	0.15		\$143,159	\$139,277	\$2,647,406	
		% ajustement	3.25					
		Coûts additionnels			\$4,653	\$4,527	\$86,041	\$95,220
North Shore (9)	5	Burnt Church	0.18	444				
	7	Eel Ground	0.18	188				
	8	Eel River Bar	0.18	116				
	13	Pabineau	0.18	25				

	04	Boucrouche	0.18	35				
	10	Indian Island	0.18	30				
	09	Fort Folly	0.08	5				
	14	Metepenagiag Mi'kmaq Nation	0.18	148				
	6	Madawaska Maliseet	0.18	29				
				1020				
		Moy. éloignement	0.17		\$143,159	\$96,422	\$741,448	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$4,753	\$3,201	\$24,616	\$32,570
St. John River Valley	16	Tobique	0.18	467				
	11	Kingsclear	0.08	218				
	12	Oromocto	0.08	109				
	15	St. Mary's	0.08	273				
	17	Woodstock	0.18	78				
				1145				
		Moy. éloignement	0.12		\$143,159	\$53,568	\$832,312	
		% ajustement	3.13					
		Coûts additionnels			\$4,481	\$1,677	\$26,051	\$32,209
Burnt Church	5	Burnt Church	0.18	444				
		Moy. éloignement	0.18		\$35,790	\$10,714	\$322,748	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$1,188	\$356	\$10,715	\$12,259
Eel Ground	7	Eel Ground	0.18	188				
		Moy. éloignement	0.18		\$0	\$10,714	\$136,659	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$0	\$356	\$4,537	\$4,893
Eel River	8	Eel River	0.18	116				
		Moy. éloignement	0.18		\$0	\$10,714	\$84,322	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$0	\$356	\$2,800	\$3,155
Four Directions	13	Pabineau	0.18	25				
	04	Boucrouche	0.18	35				
	10	Indian Island	0.18	30				
	09	Fort Folly	0.08	5				
				95				

		Moy. éloignement	0.16		\$0	\$42,854	\$69,056	
		% ajustement	3.25					
		Coûts additionnels			\$0	\$1,393	\$2,244	\$3,637
Kingsclear	11	Kingsclear	0.08	218				
		Moy. éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$158,466	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$0	\$321	\$4,754	\$5,075
Oromocto	12	Oromocto	0.08	109				
		Moy. éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$79,233	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$0	\$321	\$2,377	\$2,698
Metepenagiag Mi'kmaq	14	Metepenagiag Mi'kmaq	0.18	148				
		Moy. éloignement	0.18		\$0	\$10,714	\$107,583	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$0	\$321	\$3,228	\$3,549
St. Mary's	15	St. Mary's	0.08	273				
		Moy. éloignement	0.08		\$35,790	\$10,714	\$198,446	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$1,074	\$321	\$5,953	\$7,349
Tobique	16	Tobique	0.18	467				
		Moy. éloignement	0.18		\$35,790	\$10,714	\$339,467	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$1,188	\$356	\$11,270	\$12,814
Woodstock	17	Woodstock	0.18	78				
		Moy. éloignement	0.18		\$0	\$10,714	\$56,699	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$0	\$356	\$1,882	\$2,238
Developmental	1	Abegweit	0.18	76				
	2	Lennox Island	0.18	137				
				213				

	Moy. éloignement	0.18		\$0	\$21,427	\$154,832	
	% ajustement	3.32					
	Coûts additionnels			\$0	\$711	\$5,140	\$5,852
	Total de la moyenne d'éloignement	0.15				Total des coûts additionnels	\$255,361

SASKATCHEWAN: Ajustement au centre de services urbain + un seul ajustement à l'éloignement

AGENCES	No. de bande	Bandes	Facteur d'éloign.	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Total des coûts additionnels
05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
Chiefs Tribal Council	404	Big River	0.22	1031				
	405	Pelican Lake	0.22	518				
	407	Witchehan Lake	0.22	225				
				1774				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$32,141	\$1,289,538	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$1,109	\$44,489	\$50,537
Ahtahkakoop	406	Ahtahkakoop	0.22	674				
		Moy. éloignement	0.22		\$71,579	\$10,714	\$489,937	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$2,470	\$370	\$16,903	\$19,742
Battleford Tribal Council	340	Little Pine	0.22	338				
	341	Lucky Man	0.22	8				
	343	Mosquito-Grizzly Bear's Head	0.22	291				
	345	Poundmaker	0.22	309				
	348	Sweet Grass	0.22	250				
				1196				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$53,568	\$869,384	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$1,848	\$29,994	\$36,781

Kanawayimik	342	Moosomin	0.22	470				
	346	Red Pheasant	0.22	312				
	347	Saulteaux	0.22	298				
	349	Thunderchild	0.22	520				
				1600				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$42,854	\$1,163,056	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$1,479	\$40,125	\$46,543
Lac La Ronge	353	Lac La Ronge	0.30	2380				
		Moy. éloignement	0.30		\$143,159	\$10,714	\$1,730,046	
		% ajustement	3.70					
		Coûts additionnels			\$5,297	\$396	\$64,012	\$69,705
Meadow Lake (9)	394	Canoe Lake	0.30	387				
	395	Flying Dust	0.22	210				
	396	Makwa Sahgaiehcan	0.22	455				
	397	Island Lake	0.22	481				
	398	Buffalo River	0.30	250				
	400	English River First Nation	0.30	251				
	401	Clearwater River Dene Band (Big C)	0.60	304				
	402	Waterhen Lake	0.22	382				
	403	Birch Narrows (Turnor Lake)	0.60	169				
				2889				
		Moy. éloignement	0.33		\$143,159	\$96,422	\$2,100,043	
		% ajustement	3.83					
		Coûts additionnels			\$5,483	\$3,693	\$80,432	\$89,608
Montreal Lake	354	Montreal Lake	0.22	962				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$699,287	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$370	\$24,125	\$29,434
Onion Lake	344	Onion Lake	0.22	1329				
		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$10,714	\$966,063	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$370	\$33,329	\$38,638

Peter Ballantyne	355	Peter Ballantyne	0.30	2524				
		Moy. éloignement	0.30		\$143,159	\$10,714	\$1,834,721	
		% ajustement	3.70					
		Coûts additionnels			\$5,297	\$396	\$67,885	\$73,578
Athabasca Denesuline	351	Fond Du Lac	1.65	391				
	352	Hatcher Lake	1.65	550				
	359	Black Lake	1.65	619				
				1560				
		Moy. éloignement	1.65		\$143,159	\$32,141	\$1,133,980	
		% ajustement	8.02					
		Coûts additionnels			\$11,481	\$2,578	\$90,945	\$105,004
Qu'Appelle	380	Nikaneeet	0.18	85				
	381	Muscowpetung	0.22	122				
	383	Pasqua	0.22	246				
	386	Standing Buffalo	0.22	178				
	388	Wood Mountain	0.18	2				
	378	Carry the Kettle	0.22	349				
				982				
		Moy. éloignement	0.21		\$143,159	\$64,282	\$713,826	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$2,218	\$24,627	\$31,784
Saskatoon District	371	Muskoday First Nation	0.12	184				
	372	Whitecap Dakota/Sioux First Nation	0.12	105				
	373	One Arrow	0.22	262				
	374	Mistawasis	0.22	471				
	375	Muskeg Lake	0.22	120				
	376	Yellowquill	0.22	427				
	377	Kinistin	0.22	162				
				1731				
		Moy. éloignement	0.19		\$143,159	\$74,995	\$1,258,281	
		% ajustement	3.38					
		Coûts additionnels			\$4,839	\$2,535	\$42,530	\$49,904
Touchwood	389	Day Star	0.22	43				
	390	Fishing Lake	0.22	193				
	391	Gordon	0.22	454				
	392	Muskowekwan	0.22	161				
	393	Kawacatoose	0.22	558				
				1409				

		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$53,568	\$1,024,216	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$1,848	\$35,336	\$42,123
Yorkton (13)	361	Cowessess	0.22	245				
	362	Kahkewistahaw	0.22	217				
	364	Sakimay	0.22	106				
	366	Cote	0.22	293				
	367	Keeseekoose	0.22	304				
	368	Key	0.22	120				
	363	Ochpowace	0.22	267				
	365	White Bear	0.18	381				
	409	Pheasant Rump Nakota	0.18	58				
	408	Ocean Man	0.18	53				
	379	Little Black Bear 01/10/02	0.22	104				
	387	Star Blanket 01/10/03	0.22	102				
	384	Peepeekisis 01/02/03	0.22	259				
				2509				
		Moy. éloignement	0.21		\$143,159	\$139,277	\$1,823,817	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$4,805	\$62,922	\$72,666
Kanawayihim- itowin	369	Beardy's and Okemasis	0.22	494				
		Moy. éloignement	0.22		\$35,790	\$10,714	\$359,094	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$1,235	\$370	\$12,389	\$13,993
Nehiyaw Awasis Siceca Siceca Cis- tinna	358	Wahperon	0.12	160				
	360	Sturgeon Lake	0.22	797				
				957				
		Moy. éloignement	0.17		\$143,159	\$21,427	\$695,653	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$4,753	\$711	\$23,096	\$28,560
Nicapanak Centre	350	Cumberland House Cree Nation	0.22	281				
	356	Red Earth	0.22	586				
	357	Shoal Lake of The Cree Nation	0.22	366				
				1233				

		Moy. éloignement	0.22		\$143,159	\$32,141	\$896,280	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$4,939	\$1,109	\$30,922	\$36,970
Joseph Bighead	399	Joseph Bighead	0.22	379				
		Moy. éloignement	0.22		\$35,790	\$10,714	\$275,499	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$1,235	\$370	\$9,505	\$11,109
James Smith	370	James Smith	0.22	791				
		Moy. éloignement	0.22		\$71,579	\$10,714	\$574,986	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$2,470	\$370	\$19,837	\$22,676
		Total de la moyenne d'éloignement	0.29				Total des coûts additionnels	\$869,352

BRITISH COLUMBIA: Ajustement au centre de services urbain + un seul ajustement à l'éloignement

05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
AGENCES	No. de bande	Bandes	Facteur d'éloign.	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Total des coûts additionnels
Spallumcheen	600	Spallumcheen	0.22	126				
		Moy. éloignement	0.22		\$0	\$10,714	\$91,591	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$0	\$370	\$3,160	\$3,530
Nuu-Chah-Nulth	630	Mowachah	0.18	88				
	634	Ehattesah	0.75	46				
	638	Ka- Kyuquor	0.50	75				
	662	Diridah	0.18	104				
	659	Ahousah	0.55	291				
	660	Tla-o-qui-aht	0.45	133				
	661	Hesquiaht	0.55	53				
	667	Uchucklesah	0.18	11				

Xolhmlh (23)	558	Aitchelitz	0.18	13				
	580	Kwaw-kwaw-a-pilt	0.18	13				
	579	Lakahahmen	0.08	41				
	565	Marsqui	0.08	41				
	582	Skawahlook	0.18	5				
	571	Skowkale	0.08	61				
	570	Skway	0.18	36				
	574	Squiala	0.18	31				
	588	Union Bar	0.18	1				
	584	Cheam	0.18	98				
	583	Chawathil	0.08	147				
	564	Kwantlen (formerly Langley)	0.08	30				
	585	Popkum	0.18	0				
	568	Scowlitz	0.18	28				
	581	Seabird Island	0.18	218				
	572	Soowahlie	0.18	56				
	586	Peters	0.18	18				
	576	Yakweakwoose	0.18	17				
	575	Tzeachten	0.18	90				
	573	Skwah	0.18	97				
	587	Shxw'ow'hamel (formerly Ohamil)	0.08	46				
	589	Yale	0.18	17				
	578	Sumas	0.08	48				
				1152				
		Moy. éloignement	0.15		\$143,159	\$246,413	\$837,400	
		% ajustement	3.25					
		Coûts additionnels			\$4,653	\$8,008	\$27,216	\$39,877
Lalum'utul'- smun'eem	642	Cowichan	0.08	815				
		Moy. éloignement	0.08		\$143,159	\$10,714	\$592,432	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$4,295	\$321	\$17,773	\$22,389
Ktunanaxa- Kinbasket	603	Tobacco Plains	0.18	14				
	606	Lower Kootenay	0.18	53				
	602	St. Mary's	0.08	90				
	604	Columbia Lake	0.22	48				
	605	Shuswap	0.22	27				
					232			
		Moy. éloignement	0.18		\$0	\$53,568	\$168,643	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$0	\$1,779	\$5,599	\$7,377

Knuwew- twecw	723	Canoe Creek	0.22	107					
	716	Soda Creek	0.22	61					
	719	Williams Lake	0.22	68					
	713	Canim Lake	0.22	155					
					391				
		Moy. éloignement	0.22		\$35,790	\$42,854	\$284,222		
		% ajustement	3.45						
		Coûts additionnels			\$1,235	\$1,479	\$9,806	\$12,519	
Secwepemc	686	Bonaparte	0.22	73					
	687	Skeetchestn	0.22	101					
	688	Kamloops	0.12	246					
	684	Adams Lake	0.22	159					
	690	Neskonlith	0.22	97					
	691	North Thompson	0.22	76					
	702	Whispering Pines	0.22	16					
					768				
			Moy. éloignement	0.21		\$71,579	\$74,995	\$558,267	
			% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$2,470	\$2,587	\$19,260	\$24,317	
Heiltsuk	538	Heiltsuk	1.35	324					
			Moy. éloignement	1.35		\$35,790	\$10,714	\$235,519	
			% ajustement	7.07					
		Coûts additionnels			\$2,530	\$758	\$16,651	\$19,939	
Nlhka7'- Kapmx	705	Lytton	0.22	263					
	696	Nicomien	0.22	29					
	704	Kanaka Bar	0.22	30					
	707	Skuppah	0.22	29					
	706	Siska	0.22	42					
	694	Cook's Ferry	0.22	18					
					411				
			Moy. éloignement	0.22		\$35,790	\$64,282	\$298,760	
		% ajustement	3.45						
		Coûts additionnels			\$1,235	\$2,218	\$10,307	\$13,760	
Northwest Internation	673	Metlakatla	0.22	42					
	675	Harley Bay	0.50	62					
	676	Kitimaat	0.12	147					
	680	Kitselas	0.22	58					
	681	Kitsumkalum	0.22	61					
	683	Iskur	0.60	130					
	672	Kitkarlia	0.50	181					

	682	Tabltan	0.60	93				
	674	Lax Kw'Alaams	0.22	256				
				1030				
		Moy. éloignement	0.36		\$143,159	\$96,422	\$748,717	
		% ajustement	3.89					
		Coûts additionnels			\$5,569	\$3,751	\$29,125	\$38,445
Kwumut lelum	641	Chemainus	0.08	290				
	643	Lake Cowichan	0.08	5				
	647	Malahat	0.08	62				
	648	Snuneyemuxu (Nanaimo)	0.08	222				
	649	Nanoose	0.08	48				
	651	Qualicum	0.18	27				
	646	Lyackson	0.45	16				
	645	Halalt	0.08	31				
	650	Penelakut	0.18	175				
				876				
		Moy. éloignement	0.14		\$143,159	\$96,422	\$636,773	
		% ajustement	3.19					
		Coûts additionnels			\$4,567	\$3,076	\$20,313	\$27,956
Gitksan	531	Gitanmaax	0.30	315				
	532	Kispiox	0.30	267				
	535	Gitsegukla	0.30	154				
	536	Gitwangak	0.30	156				
	537	Gitanyow	0.30	161				
	533	Glen Vowell	0.30	56				
				1109				
		Moy. éloignement	0.30		\$143,159	\$64,282	\$806,143	
		% ajustement	3.70					
		Coûts additionnels			\$5,297	\$2,378	\$29,827	\$37,503
NIL'TO,O	652	Pauquachin	0.08	109				
	653	Tsartlip	0.08	190				
	654	Tsawout	0.08	192				
	640	Beecher Bay	0.08	41				
	656	Songhees	0.08	120				
	658	Pacheedaht	0.08	44				
				696				
		Moy. éloignement	0.08		\$71,579	\$64,282	\$505,929	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$2,147	\$1,928	\$15,178	\$19,254

Sechelt	551	Sechelt	0.08	205				
		Moy. éloignement	0.08		\$0	\$10,714	\$149,017	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$0	\$321	\$4,471	\$4,792
Nezul Bethunuyeh	614 617	Nak'azdli Tl'azten Nation	0.22 0.22	216 235				
				451				
		Moy. éloignement	0.22		\$35,790	\$21,427	\$327,836	
		% ajustement	3.45					
		Coûts additionnels			\$1,235	\$739	\$11,310	\$13,284
Namgis	631 637 632 635 636 625	Nimkish (Namgis F.N.) Tlowitsis-mumtagila Tlatlasikwala Da'naxda'xa First Nation (Tsawataineuk) Kwicksutaineuk-ah-kwaw-ah-mish	0.52 0.52 0.52 0.52 1.00 0.82	229 28 21 17 60 19				
				374				
		Moy. éloignement	0.65		\$35,790	\$53,568	\$271,864	
		% ajustement	4.84					
		Coûts additionnels			\$1,732	\$2,593	\$13,158	\$17,483
Port Hardy	633 724	Quatsino Gwa'sala-nakwaxda'xw	0.12 0.12	85 238				
				323				
		Moy. éloignement	0.12		\$35,790	\$21,427	\$234,792	
		% ajustement	3.13					
		Coûts additionnels			\$1,120	\$671	\$7,349	\$9,140
Lachwiltch	622 623 624 628 629 553 552	Campbell River Cape Mudge Comox Kwiakah Mamalilikulla- Qwe'Qwa'Sor'Em Klahoose Homalco	0.22 0.22 0.18 0.18 0.52 0.63 0.22	87 87 25 2 17 12 86				
				316				
		Moy. éloignement	0.31		\$35,790	\$74,995	\$229,704	
		% ajustement	3.76					
		Coûts additionnels			\$1,346	\$2,820	\$8,637	\$12,802

Tl'Etinqox-T'In	709	Alexandria	0.22	6				
	710	Alexis Creek	0.22	140				
	712	Tl'Etinqox-T'In	0.22	178				
	714	Xeni Gwer'in	0.52	108				
	717	Stone	0.22	106				
	718	Toosey (1)	0.22	55				
					593			
		Moy. éloignement	0.27		\$71,579	\$64,282	\$431,058	
		% ajustement	3.64					
		Coûts additionnels			\$2,606	\$2,340	\$15,691	\$20,636
Queen Charlotte	669	Old Massett Village	0.50	247				
	670	Skidegate	0.63	233				
				480				
		Moy. éloignement	0.57		\$35,790	\$21,427	\$348,917	
		% ajustement	4.59					
		Coûts additionnels			\$1,643	\$984	\$16,015	\$18,642
Wet-Sumer'en	530	Moricetown	0.20	259				
	534	Hagwilget	0.30	83				
				342				
		Moy. éloignement	0.25		\$35,790	\$21,427	\$248,603	
		% ajustement	3.57					
		Coûts additionnels			\$1,278	\$765	\$8,875	\$10,918
Northeast	542	Saulteau	0.30	146				
	543	Fort Nelson	0.30	169				
	544	Denetasaa(Prophet River)	0.30	54				
	545	West Moberly	0.30	26				
	546	Halfway River	0.30	59				
	547	Blueberry River	0.30	89				
	548	Doig River	0.30	46				
				589				
		Moy. éloignement	0.30		\$71,579	\$74,995	\$428,150	
	% ajustement	3.70						
		Coûts additionnels			\$2,648	\$2,775	\$15,842	\$21,265
Okanagan	596	Osoyoos	0.18	128				
	597	Penticton	0.18	228				
	598	Lower Similkameen	0.08	83				
	599	Upper Similkameen	0.18	20				
	616	Okanagan	0.12	275				
			734					

		Moy. éloignement	0.15		\$71,579	\$53,568	\$533,552	
		% ajustement	3.25					
		Coûts additionnels			\$2,326	\$1,741	\$17,340	\$21,408
BC / Yukon	497	Ross River Dena Council	0.66	156				
	502	Liard River First Nation	0.66	318				
	504	Dease River First Nation	0.60	56				
	501	Taku River Tlingits	0.35	93				
	609	Tsay Keh Dene	0.08	60				
	610	Kawdacha	1.35	108				
				791				
		Moy. éloignement	0.62		\$71,579	\$64,282	\$574,986	
		% ajustement	4.72					
		Coûts additionnels			\$3,379	\$3,034	\$27,139	\$33,552
		Total de la moyenne d'éloignement	0.271				Total des coûts additionnels	\$568,709

QUEBEC: Ajustement au centre de services urbain + un seul ajustement à l'éloignement

05-06 SEFPN								
06-07 SEFPN								
AGENCES	No. de bande	Bandes	Facteur d'éloign.	Pop. 0-18	Montant fixe	Montant par bande	Montant par enfant	Total des coûts additionnels
Conseil De La Nation Attikamek-Sipi	77	Weymontachie	0.18	595				
	78	Les Atikamekw De Manawan	0.18	936				
				1531				
		Moy. éloignement	0.18		\$143,159	\$21,427	\$1,112,899	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$4,753	\$711	\$36,948	\$42,413
Attikamewk d'Opiticiwan	79	Attikamewk d'Opiticiwan	0.48	861				
		Moy. éloignement	0.48		\$143,159	\$10,714	\$625,870	
		% ajustement	4.27					
		Coûts additionnels			\$6,113	\$458	\$26,725	\$33,295

Betsiamites	85	Betsiamites	0.18	926				
		Moy. éloignement	0.18		\$143,159	\$10,714	\$673,119	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$4,753	\$356	\$22,348	\$27,456
Council Montagnais Essipit	86	Montagnais Essipit	0.18	31				
		Moy. éloignement	0.18		\$0	\$10,714	\$22,534	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$0	\$356	\$748	\$1,104
Gesgapegiag	52	Micmacs of Gesgapegiag	0.48	206				
		Moy. éloignement	0.48		\$0	\$10,714	\$149,744	
		% ajustement	4.27					
		Coûts additionnels			\$0	\$458	\$6,394	\$6,852
Grand Conseil Wababaki	71	Abenakis De Wolinak	0.18	16				
	72	Odanak	0.18	61				
				77				
		Moy. éloignement	0.18		\$0	\$21,427	\$55,972	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$21,427	\$711	\$1,858	\$23,997
Nation Huronne-Wendat	50	Nation Huronne-Wendat	0.08	306				
		Moy. éloignement	0.08		\$35,790	\$10,714	\$222,435	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$1,074	\$321	\$6,673	\$8,068
Kanawake	70	Kanawake	0.08	1848				
		Moy. éloignement	0.08		\$143,159	\$10,714	\$1,343,330	
		% ajustement	3.00					
		Coûts additionnels			\$4,295	\$321	\$40,300	\$44,916
Kitigan Zibi Amishnabeg	73	*Kitigan Zibi Amishnabeg	0.48	468				
		Moy. éloignement	0.48		\$35,790	\$10,714	\$340,194	
		% ajustement	4.27					
		Coûts additionnels			\$1,528	\$458	\$14,526	\$16,512

Montagnais Du Lac St. Jean	76	Montagnais Du Lac St. Jean	0.18	678				
		Moy. éloignement	0.18		\$71,579	\$10,714	\$492,845	
		% ajustement	3.32					
		Coûts additionnels			\$2,376	\$356	\$16,363	\$19,095
Regroupement Mamit Innuat	82	Mingan	0.22	215				
	84	Montagnais De La Romaine	1.18	365				
	88	Montagnais De Pakua Shipi	1.35	125				
				705				
		Moy. éloignement	0.92		\$71,579	\$32,141	\$512,472	
		% ajustement	5.67					
		Coûts additionnels			\$4,059	\$1,822	\$29,057	\$34,938
Conseil Montagnais De Shefferville	87	Montagnais De Shefferville	1.35	265				
		Moy. éloignement	1.35		\$35,790	\$10,714	\$192,631	
		% ajustement	7.07					
		Coûts additionnels			\$2,530	\$758	\$13,619	\$16,907
Ristigouche	51	Listuguj Mi'gmaq	0.48	729				
		Moy. éloignement	0.48		\$71,579	\$10,714	\$529,917	
		% ajustement	4.27					
		Coûts additionnels			\$3,056	\$458	\$22,628	\$26,141
Uashat/ Maliotenam	80	Uashat Mak Mani-Utenam	0.12	1109				
		Moy. éloignement	0.12		\$143,159	\$10,714	\$806,143	
		% ajustement	3.13					
		Coûts additionnels			\$4,481	\$335	\$25,232	\$30,049
Natashquan	83	Montagnais De Natashquan	0.52	401				
		Moy. éloignement	0.52		\$35,790	\$10,714	\$291,491	
		% ajustement	4.40					
		Coûts additionnels			\$1,575	\$471	\$12,826	\$14,872
		Total de la moyenne d'éloignement	0.425				Total des coûts additionnels	\$346,613

ANNEXE F - TABLEAUX SUR LES ÉQUIPEMENTS DE

TABLEAU 13 - Modèle de Stanley Loo pour les systèmes de gestion de l'information
(Pages 165, 169-174 du rapport Wen'De 2005)

TABLEAU 13 - Modèle de Stanley Loo pour les systèmes de gestion de l'information (Pages 165, 169-174 du rapport Wen'De 2005)						
Type A						
Option #1	Coût			Options #2	Coût	
Logiciels				Logiciels		
A1	100	(chaque ordi)		A1	100	(chaque ordi)
A8	77	(chaque ordi)		A4	314	(chaque ordi)
A9	100			A8	77	
A10	200	(par lieu)		A9	100	
				A10	200	(par lieu)
Ordinateurs				Ordinateurs		
C1	5700			C1	5700	
C4	1270	(par employé)		C4	1270	(par employé)
C5	500	(par lieu)		C5	500	(par lieu)
Autres				Autres		
B	7000 pour les agences 0.22 ou plus OU	ayant un éloignement de 630 + 480 annuellement		B	7000 pour les agences 0.22 ou plus OU	ayant un éloignement de 630 + 480 annuellement
D1	4703			D1	4703	
D2	857	(par employé)		D2	857	(par employé)
D3	363	(par lieu)		D3	363	(par lieu)
E1	80			E1	80	
E2	400			E2	400	
E3	30	(par employé)		E3	30	(par employé)
E4	75			E4	75	
F1	800			F1	800	
F2	600			F2	600	
F3	120	(par lieu)		F3	120	(par lieu)
G1	374			G1	76	
G2	1000			G2	1000	
Total	17349			Total	17365	

SYSTÈMES DE GESTION DE L'INFORMATION

Type B			Type C		
Logiciels	Coût		Logiciels	Coût	
A1	100	(chaque ordi)	A1	100	(chaque ordi)
A2	190	(chaque ordi)	A2	190	(chaque ordi)
A3	600		A3	600	
A8	77		A8	77	(chaque ordi)
A9	100		A9	100	
A10	200	(par lieu)	A10	200	(par lieu)
Ordinateurs			Ordinateurs		
C1	5700		C1	5700	
C2	1850		C2	1850	
C4	1270	(par employé)	C3	2430	
C5	500	(par lieu)	C4	1270	(par employé)
			C5	500	(par lieu)
Autres			Autres		
B	7000 pour les agences	ayant un éloignement de	B	7000 pour les agences	ayant un éloignement de
	0.22 ou plus OU	630 + 480 annuellement		0.22 ou plus OU	630 + 480 annuellement
D1	6229		D1	8234	
D2	857	(par employé)	D2	857	(par employé)
D3	363	(par lieu)	D3	363	(par lieu)
E1	80		E1	80	
E2	400		E2	400	
E3	30	(par employé)	E3	30	(par employé)
E4	75		E4	75	
F1	800		F1	800	
F2	600		F2	600	
F3	120	(par lieu)	F3	120	(par lieu)
G1	76		G1	588	
G2	1000		G2	1000	
Total	21217				

MANITOBA						
Type A						
Lieu			Kinosao Sipi Minisowin (Norway House)		Nisichawayasihk (Nelson House)	
Des employés			22		19	
De l'agence			1		1	
Oprion #1	Coût					
Logiciels						
A1	100	(chaque ordi)	2200		1900	
A8	77	(chaque ordi)	1694		1463	
A9	100		100		100	
A10	200	(par lieu)	200		200	
Ordinateurs						
C1	5700		5700		5700	
C4	1270	(per des employés)	27940		24130	
C5	500	(par lieu)	500		500	
Autres						
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		7000		7000	
D1	4703		4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
D2	857	(per des employés)	18854	(chaque 4-7 ans)	16283	(chaque 4-7 ans)
D3	363	(par lieu)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
E1	80		80		80	
E2	400		400		400	
E3	30	(per des employés)	660		570	
E4	75		75		75	
F1	800		800		800	
F2	600		600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
F3	120	(par lieu)	120		120	
G1	374		1707		1517	
G2	1000		1000		1000	
Total	17349		74696		67504	

Peguis		Sagkeeng	
16		15	
1		1	
1600		1500	
1232		1155	
100		100	
200		200	
5700		5700	
20320		19050	
500		500	
7000		7000	
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
13712	(chaque 4-7 ans)	12855	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80	
400		400	
480		450	
75		75	
800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120	
1326		1263	
1000		1000	
60311		57914	

Type C						
Lieu			Anishinaabe West		Awasis	
Des employés			21		75	
De l'agence			5		12	
	Coût					
Logiciels						
A1	100	(chaque ordi)	2100		7500	
A2	190		190		190	
A3	600		600		600	
A8	77	(chaque ordi)	1617		5775	
A9	100		100		100	
A10	200	(par lieu)	1000		2400	
Ordinateurs						
C1	5700		5700		5700	
C2	1850		1850		1850	
C3	2430		2430		2430	
C4	1270	(per des employés)	26670		95250	
C5	500	(par lieu)	2500		6000	
Autres						
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		7000		7000	
D1	8234		8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
D2	857	(per des employés)	17997	(chaque 4-7 ans)	64275	(chaque 4-7 ans)
D3	363	(par lieu)	1815	(chaque 4-7 ans)	4356	(chaque 4-7 ans)
E1	80		80		80	
E2	400		400		400	
E3	30	(per des employés)	630		2250	
E4	75		75		75	
F1	800		800		800	
F2	600		600	(chaque 3 ans)	600	
F3	120	(par lieu)	600		1440	
G1	588		1958		5562	
G2	1000		1000		1000	
Total	26164		85946		223867	

Cree Nation		Dakota Ojibwa		Intertribal	
49		42		9	
7		8		3	
4900		4200		900	
190		190		190	
600		600		600	
3773		3234		693	
100		100		100	
1400		1600		600	
5700		5700		5700	
1850		1850		1850	
2430		2430		2430	
62230		53340		11430	
3500		4000		1500	
7000		630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
41993	(chaque 4-7 ans)	35994	(chaque 4-7 ans)	7713	(chaque 4-7 ans)
2541	(chaque 4-7 ans)	2904	(chaque 4-7 ans)	1089	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
1470		1260		270	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
840		960		360	
3786		3366		1146	
1000		1000		1000	
155492		133547		48390	

South East		West Region		Island Lake	
39		31		47	
9		9		4	
3900		3100		4700	
190		190		190	
600		600		600	
3003		2387		3619	
100		100		100	
1800		1800		800	
5700		5700		5700	
1850		1850		1850	
2430		2430		2430	
49530		39370		59690	
4500		4500		2000	
7000		7000		7000	
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
33423	(chaque 4-7 ans)	26567	(chaque 4-7 ans)	40279	(chaque 4-7 ans)
3267	(chaque 4-7 ans)	3267	(chaque 4-7 ans)	1452	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
1170		270		1410	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
1080		1080		480	
3221		2693		3584	
1000		1000		1000	
133953		114093		147073	

SASKATCHEWAN						
Type A						
Lieu			Cheifs Tribal		Ahtahkakoop	
Des employés			20		8	
De l'agence			1		1	
Oprion #1	Coût					
Logiciels						
A1	100	(chaque ordi)	2000		800	
A8	77	(chaque ordi)	1540		616	
A9	100		100		100	
A10	200	(par lieu)	200		200	
Ordinateurs						
C1	5700		5700		5700	
C4	1270	(per des employés)	25400		10160	
C5	500	(par lieu)	500		500	
Autres						
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		7000		7000	
D1	4703		4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
D2	857	(per des employés)	17140	(chaque 4-7 ans)	6856	(chaque 4-7 ans)
D3	363	(par lieu)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
E1	80		80		80	
E2	400		400		400	
E3	30	(per des employés)	600		240	
E4	75		75		75	
F1	800		800		800	
F2	600		600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
F3	120	(par lieu)	120		120	
G1	374		1580		818	
G2	1000		1000		1000	
Total	17349		69901		41131	

Lac La Ronge		Montreal Lake	
26		12	
1		1	
2600		1200	
2002		924	
100		100	
200		200	
5700		5700	
33020		15240	
500		500	
7000		7000	
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
22282	(chaque 4-7 ans)	10284	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80	
400		400	
780		360	
75		75	
800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120	
1961		1072	
1000		1000	
84286		50721	

Onion Lake		Peter Ballentyne		Kanaweyihim- itowin	
16		28		6	
1		1		1	
1600		2800		600	
1232		2156		462	
100		100		100	
200		200		200	
5700		5700		5700	
20320		35560		7620	
500		500		500	
7000		7000		7000	
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
13712	(chaque 4-7 ans)	23996	(chaque 4-7 ans)	5142	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
480		840		180	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120		120	
1326		2088		691	
1000		1000		1000	
60311		89081		36336	

Type C						
Lieu			Battleford			Nicapanak Centre CFS Inc.
Des employés			15			15
De l'agence			5			3
	Coût					
Logiciels						
A1	100	(chaque ordi)	1500			1500
A2	190		190			190
A3	600		600			600
A8	77	(chaque ordi)	1155			1155
A9	100		100			100
A10	200	(par lieu)	1000			600
Ordinateurs						
C1	5700		5700			5700
C2	1850		1850			1850
C3	2430		2430			2430
C4	1270	(per des employés)	19050			19050
C5	500	(par lieu)	2500			1500
Autres						
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		630	+480 annuellement		7000
D1	8234		8234	(chaque 4-7 ans)		8234 (chaque 4-7 ans)
D2	857	(per des employés)	12855	(chaque 4-7 ans)		12855 (chaque 4-7 ans)
D3	363	(par lieu)	1815	(chaque 4-7 ans)		1089 (chaque 4-7 ans)
E1	80		80			80
E2	400		400			400
E3	30	(per des employés)	450			450
E4	75		75			75
F1	800		800			800
F2	600		600	(chaque 3 ans)		600 (chaque 3 ans)
F3	120	(par lieu)	600			360
G1	588		1577			1527
G2	1000		1000			1000
Total	26164		65191			69145

Nehiyaw Awasis Siceca(Central)		Yorktown		Touchwood	
12		29		17	
2		13		5	
1200		2900		1700	
190		190		190	
600		600		600	
924		2233		1309	
100		100		100	
400		2600		1000	
5700		5700		5700	
1850		1850		1850	
2430		2430		2430	
15240		36830		21590	
1000		6500		2500	
630	+480 annuelle- ment	630	+480 annuelle- ment	7000	
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
10284	(chaque 4-7 ans)	24853	(chaque 4-7 ans)	14569	(chaque 4-7 ans)
726	(chaque 4-7 ans)	4719	(chaque 4-7 ans)	1815	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
360		870		510	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
240		1560		600	
1311		2666		1704	
1000		1000		1000	
54374		108420		76356	

Kanawayimik		Saskatoon District Tribal Council	
19		21	
4		7	
1900		2100	
190		190	
600		600	
1463		1617	
100		100	
800		1400	
5700		5700	
1850		1850	
2430		2430	
24130		26670	
9500			
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
16283	(chaque 4-7 ans)	17997	(chaque 4-7 ans)
1452	(chaque 4-7 ans)	2541	(chaque 4-7 ans)
80		80	
400		400	
570		630	
75		75	
800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
480		840	
2180		2008	
1000		1000	
81447		78492	

Athabaska Denesuline		Qu'Appelle Tribal Council		Meadow Lake	
21		13		33	
3		6		9	
2100		1300		3300	
190		190		190	
600		600		600	
1617		1001		2541	
100		100		100	
600		1200		1800	
5700		5700		5700	
1850		1850		1850	
2430		2430		2430	
26670		16510		41910	
1500		3000		4500	
7000		630	+480 annuelle- ment	7000	
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
17997	(chaque 4-7 ans)	11141	(chaque 4-7 ans)	28281	(chaque 4-7 ans)
1089	(chaque 4-7 ans)	2178	(chaque 4-7 ans)	3267	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
630		390		990	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
360		480		1080	
1908		1475		2820	
1000		1000		1000	
83530		61364		119548	

ALBERTA				
Type A				
Lieu			Kashkowew	
Des employés			31	
De l'agence			1	
Option #1	Coût			
Logiciels				
A1	100	(chaque ordi)	3100	
A8	77	(chaque ordi)	2541	
A9	100		100	
A10	200	(par lieu)	200	
Ordinateurs				
C1	5700		5700	
C4	1270	(per des employés)	41910	
C5	500	(par lieu)	500	
Autres				
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		630	+480 annuellement
D1	4703		4703	(chaque 4-7 ans)
D2	857	(per des employés)	28281	(chaque 4-7 ans)
D3	363	(par lieu)	363	(chaque 4-7 ans)
E1	80		80	
E2	400		400	
E3	30	(per des employés)	990	
E4	75		75	
F1	800		800	
F2	600		600	(chaque 3 ans)
F3	120	(par lieu)	120	
G1	374		2406	
G2	1000		1000	
Total	17349		94499	

Little Red River		Bigstone Cree		Tsuu T'ina (Sarcee)	
23		16		7	
1		1		1	
2300		1600		700	
1771		1232		539	
100		100		100	
200		200		200	
5700		5700		5700	
29210		20320		8890	
500		500		500	
7000		7000		630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
19711	(chaque 4-7 ans)	13712	(chaque 4-7 ans)	5999	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
690		480		210	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120		120	
1771		1326		2555	
1000		1000		1000	
77094		60311		34164	

Stoney (Chiniki)		Kainaiwa		Peigan	
20		30		11	
1		1		1	
2000		3000		1100	
1540		2310		847	
100		100		100	
200		200		200	
5700		5700		5700	
25400		38100		13970	
500		500		500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
17140	(chaque 4-7 ans)	25710	(chaque 4-7 ans)	9427	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
600		900		330	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120		120	
1580		2215		1009	
1000		1000		1000	
63531		87506		41954	

Saddle Lake (community 866)		Siksika (Blackfoot)	
21		16	
1		1	
2100		1600	
1617		1232	
100		100	
200		200	
5700		5700	
26670		20320	
500		500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
17997	(chaque 4-7 ans)	13712	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80	
400		400	
630		480	
75		75	
800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120	
1644		1326	
1000		1000	
65929	*	53941	

Type C					
Lieu			Yellowhead		Lesser Slave Lake
Des employés			24		10
De l'agence			5		1
	Coût				
Logiciels					
A1	100	(chaque ordi)	2400		1000
A2	190		190		190
A3	600		600		600
A8	77	(chaque ordi)	1848		770
A9	100		100		100
A10	200	(par lieu)	1000		2000
Ordinateurs					
C1	5700		5700		5700
C2	1850		1850		1850
C3	2430		2430		2430
C4	1270	(per des employés)	30480		12700
C5	500	(par lieu)	2500		500
Autres					
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0,22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		630	+480 annuellement	7000
D1	8234		4703	(chaque 4-7 ans)	4703
D2	857	(per des employés)	20568	(chaque 4-7 ans)	8570
D3	363	(par lieu)	1815	(chaque 4-7 ans)	363
E1	80		80		80
E2	400		400		400
E3	30	(per des employés)	720		300
E4	75		75		75
F1	800		800		800
F2	600		600	(chaque 3 ans)	600
F3	120	(par lieu)	600		120
G1	588		2148		1159
G2	1000		1000		1000
Total	26164		83237		53010

		Western Cree	
		11	
		3	
		1100	
		190	
		600	
		847	
		100	
		600	
		5700	
		1850	
		2430	
		13970	
		1500	
		7000	
(chaque 4-7 ans)		8234	(chaque 4-7 ans)
(chaque 4-7 ans)		9427	(chaque 4-7 ans)
(chaque 4-7 ans)		1089	(chaque 4-7 ans)
		80	
		400	
		330	
		75	
		800	
(chaque 3 ans)		600	(chaque 3 ans)
		360	
		1273	
		1000	
		59555	

Tribal Council Ventures East		Tribal Council Ventures West		Kee Tas Now	
15		12		14	
2		2		3	
1500		1200		1400	
190		190		190	
600		600		600	
1155		924		1078	
100		100		100	
400		400		600	
5700		5700		5700	
1850		1850		1850	
2430		2430		2430	
19050		15240		17780	
1000		1000		1500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement	7000	
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
12855	(chaque 4-7 ans)	10284	(chaque 4-7 ans)	11998	(chaque 4-7 ans)
726	(chaque 4-7 ans)	726	(chaque 4-7 ans)	1089	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
450		360		420	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
240		240		360	
1502		1311		1463	
1000		1000		1000	
61567		54374		66747	

Akamkipatinow		Athabasca		North Peace	
14		9		13	
2		5		3	
1400		900		1300	
190		190		190	
600		600		600	
1078		693		1001	
100		100		100	
400		1000		600	
5700		5700		5700	
1850		1850		1850	
2430		2430		2430	
17780		11430		16510	
1000		2500		1500	
630	'+480 annuellement	7000		7000	
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
11998	(chaque 4-7 ans)	7713	(chaque 4-7 ans)	11141	(chaque 4-7 ans)
726	(chaque 4-7 ans)	1815	(chaque 4-7 ans)	1089	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
420		270		390	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
240		600		360	
1438		1196		1400	
1000		1000		1000	
59169		57176		64350	

ATLANTIC						
Type A						
Lieu			Woodstock		Tobique	
Des employés			1		5	
De l'agence			1		1	
Option #1	Coût					
Logiciels						
A1	100	(chaque ordi)	100		500	
A8	77	(chaque ordi)	77		385	
A9	100		100		100	
A10	200	(par lieu)	200		200	
Ordinateurs						
C1	5700		5700		5700	
C4	1270	(per des employés)	1270		6350	
C5	500	(par lieu)	500		500	
Autres						
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
D1	4703		4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
D2	857	(per des employés)	857	(chaque 4-7 ans)	4285	(chaque 4-7 ans)
D3	363	(par lieu)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
E1	80		80		80	
E2	400		400		400	
E3	30	(per des employés)	30		150	
E4	75		75		75	
F1	800		800		800	
F2	600		600		600	(chaque 3 ans)
F3	120	(par lieu)	120		120	
G1	374		374		628	
G2	1000		1000		1000	
Total	17349		17979		27569	

St. Marys		Metepenagiag Mi'kmaq	
3		2	
1		1	
300		200	
231		154	
100		100	
200		200	
5700		5700	
3810		2540	
500		500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
2571	(chaque 4-7 ans)	1714	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80	
400		400	
90		60	
75		75	
800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120	
501		437	
1000		1000	
22774		20376	

Oromocto		Miawpukek		Kingsclear	
1		3		2	
1		1		1	
100		300		200	
77		231		154	
100		100		100	
200		200		200	
5700		5700		5700	
1270		3810		2540	
500		500		500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
857	(chaque 4-7 ans)	2571	(chaque 4-7 ans)	1714	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
30		90		60	
75		75		75	
800		800		800	
600		600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120		120	
374		501		437	
1000		1000		1000	
17979		22774		20376	

Eel River Bar First Nations		Eel Ground		Burnt Church	
1		2		5	
1		1		1	
100		200		500	
77		154		385	
100		100		100	
200		200		200	
5700		5700		5700	
1270		2540		6350	
500		500		500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
857	(chaque 4-7 ans)	1714	(chaque 4-7 ans)	4285	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
30		60		150	
75		75		75	
800		800		800	
600		600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120		120	
374		437		628	
1000		1000		1000	
17979		20376		27569	

Elsipogtog		Type C			St. John River Valley
11		Lieu			14
1		Des employés			5
		De l'agence			
			Coût		
		Logiciels			
1100		A1	100	(chaque ordi)	1400
847		A2	190		190
100		A3	600		600
200		A8	77	(chaque ordi)	1078
		A9	100		100
		A10	200	(par lieu)	1000
5700					
13970		Ordinateurs			
500		C1	5700		5700
		C2	1850		1850
		C3	2430		2430
		C4	1270	(per des employés)	17780
630	+480 annuellement	C5	500	(par lieu)	2500
4703	(chaque 4-7 ans)				
9427	(chaque 4-7 ans)	Autres			
363	(chaque 4-7 ans)	B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		
80					630
400		D1	8234		8234
330		D2	857	(per des employés)	11998
75		D3	363	(par lieu)	1815
800		E1	80		80
600	(chaque 3 ans)	E2	400		400
120		E3	30	(per des employés)	420
1009		E4	75		75
1000		F1	800		800
		F2	600		600
41954		F3	120	(par lieu)	600
		G1	588		1513
		G2	1000		1000
		Total	26164		62793

	North Shore	
	14	
	9	
	1400	
	190	
	600	
	1078	
	100	
	1800	
	5700	
	1850	
	2430	
	17780	
	4500	
'+480 annuellement	630	'+480 annuellement
(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
(chaque 4-7 ans)	11998	(chaque 4-7 ans)
(chaque 4-7 ans)	3267	(chaque 4-7 ans)
	80	
	400	
	420	
	75	
	800	
(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
	1080	
	1613	
	1000	
	67625	

Mi'kmaq		Four Directions		"developmental" Lieu was not included.
40		2		
13		4		
40000		200		
190		190		
600		600		
3080		154		
100		100		
2600		600		
5700		5700		
1850		1850		
2430		2430		
50800		2540		
6500		1500		
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement	
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	
34280	(chaque 4-7 ans)	1714	(chaque 4-7 ans)	
4719	(chaque 4-7 ans)	1089	(chaque 4-7 ans)	
80		80		
400		400		
1200		60		
75		75		
800		800		
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	
1560		360		
3364		701		
1000		1000		
170792		31607		



BRITISH COLUMBIA						
Type A						
Lieu			Sechelt		Heiltsuk	
Des employés			2		5	
De l'agence			1		1	
Option #1	Coût					
Logiciels						
A1	100 (chaque ordi)		200		500	
A8	77 (chaque ordi)		154		385	
A9	100		100		100	
A10	200 (par lieu)		200		200	
Ordinateurs						
C1	5700		5700		5700	
C4	1270 (per des employés)		2540		6350	
C5	500 (par lieu)		500		500	
Autres						
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		630	+480 annuellement	7000	
D1	4703		4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
D2	857 (per des employés)		1714	(chaque 4-7 ans)	4285	(chaque 4-7 ans)
D3	363 (par lieu)		363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
E1	80		80		80	
E2	400		400		400	
E3	30 (per des employés)		60		150	
E4	75		75		75	
F1	800		800		800	
F2	600		600	(chaque 3 ans)	600	
F3	120 (par lieu)		120		120	
G1	374		437		628	
G2	1000		1000		1000	
Total	17349		20376		33939	

Lalum'utul'sumun'eem		Ayes Men Men		Spallumcheen	
10		10		1	
1		1		1	
1000		1000		100	
770		770		77	
100		100		100	
200		200		200	
5700		5700		5700	
12700		12700		1270	
500		500		500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
8570	(chaque 4-7 ans)	8570	(chaque 4-7 ans)	857	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
300		300		30	
75		75		75	
800		800		800	
600		600		600	
120		120		120	
945		945		374	
1000		1000		1000	
39556		39556		17979	

Type C						
Lieu			Carrier-Sekani		Scw'Exmx	
Des employés			16		5	
De l'agence			12		5	
	Coût					
Logiciels						
A1	100	(chaque ordi)	1600		500	
A2	190		190		190	
A3	600		600		600	
A8	77	(chaque ordi)	1232		385	
A9	100		100		100	
A10	200	(par lieu)	400		1000	
Ordinateurs						
C1	5700		5700		5700	
C2	1850		1850		1850	
C3	2430		2430		2430	
C4	1270	(per des employés)	20320		6350	
C5	500	(par lieu)	6000		2500	
Autres						
B	7000 pour les agences with avg. remoteness 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		7000		630	+480 annuellement
D1	8234		4703	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
D2	857	(per des employés)	13712	(chaque 4-7 ans)	4285	(chaque 4-7 ans)
D3	363	(par lieu)	4356	(chaque 4-7 ans)	1815	(chaque 4-7 ans)
E1	80		80		80	
E2	400		400		400	
E3	30	(per des employés)	480		150	
E4	75		75		75	
F1	800		800		800	
F2	600		600		600	
F3	120	(par lieu)	1440		600	
G1	588		1815		942	
G2	1000		1000		1000	
Total	26164		76883		41216	

Nuu-Chah-Nulth		Nezul Betchunuyeh		Nil' To, O	
16		5		9	
14		2		6	
1600		500		900	
190		190		190	
600		600		600	
1232		385		693	
100		100		100	
2800		400		1200	
5700		5700		5700	
1850		1850		1850	
2430		2430		2430	
20320		6350		11430	
7000		1000		3000	
7000		7000		630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
13712	(chaque 4-7 ans)	4285	(chaque 4-7 ans)	7713	(chaque 4-7 ans)
5082	(chaque 4-7 ans)	726	(chaque 4-7 ans)	2178	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
480		150		270	
75		75		75	
800		800		800	
600		600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
1680		240		720	
1865		867		1221	
1000		1000		1000	
81299		43962		52014	

Giksen		Kwumut lelum		Northwest	
14		12		14	
6		9		9	
1400		1200		1400	
190		190		190	
600		600		600	
1078		924		1078	
100		100		100	
1200		1800		1800	
5700		5700		5700	
1850		1850		1850	
2430		2430		2430	
17780		15240		17780	
3000		4500		4500	
7000		630	+480 annuellement	7000	
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
11998	(chaque 4-7 ans)	10284	(chaque 4-7 ans)	11998	(chaque 4-7 ans)
2178	(chaque 4-7 ans)	3267	(chaque 4-7 ans)	3267	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
420		360		420	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
720		1080		1080	
1538		1486		1613	
1000		1000		1000	
70371		62830		73995	

Nlhka7'Kapmx Nation		Secwepemc		Knucwentwecw	
6		10		5	
6		7		4	
600		1000		500	
190		190		190	
600		600		600	
462		770		385	
100		100		100	
1200		1400		800	
5700		5700		5700	
1850		1850		1850	
2430		2430		2430	
7620		12700		6350	
3000		3500		2000	
7000		630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
5142	(chaque 4-7 ans)	8570	(chaque 4-7 ans)	4285	(chaque 4-7 ans)
2178	(chaque 4-7 ans)	2541	(chaque 4-7 ans)	1452	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
180		300		150	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
720		840		480	
1030		1309		917	
1000		1000		1000	
51191		55619		40008	

Ktunanaxa-Kinbasket Tribal Council		Xolhmlh	
3		17	
5		23	
300		1700	
190		190	
600		600	
231		1309	
100		100	
1000		4600	
5700		5700	
1850		1850	
2430		2430	
3810		21590	
2500		11500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
2571	(chaque 4-7 ans)	14569	(chaque 4-7 ans)
1815	(chaque 4-7 ans)	8349	(chaque 4-7 ans)
80		80	
400		400	
90		1200	
75		75	
800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
600		2760	
815		2154	
1000		1000	
36421		92420	

QUEBEC						
Type A						
Lieu			Natashquan		Uashat Maliotenam	
Des employés			5		13	
De l'agence			1		1	
Option #1	Coût					
Logiciels						
A1	100	(chaque ordi)	500		1300	
A8	77	(chaque ordi)	385		1001	
A9	100		100		100	
A10	200	(par lieu)	200		200	
Ordinateurs						
C1	5700		5700		5700	
C4	1270	(per des employés)	6350		16510	
C5	500	(par lieu)	500		500	
Autres						
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		7000		630	+480 annuellement
D1	4703		4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
D2	857	(per des employés)	4285	(chaque 4-7 ans)	11141	(chaque 4-7 ans)
D3	363	(par lieu)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
E1	80		80		80	
E2	400		400		400	
E3	30	(per des employés)	150		390	
E4	75		75		75	
F1	800		800		800	
F2	600		600		600	
F3	120	(par lieu)	120		120	
G1	374		628		1136	
G2	1000		1000		1000	
Total	17349		33939		46749	

Ristigouche		Shefferville	
8		4	
1		1	
800		400	
616		308	
100		100	
200		200	
5700		5700	
10160		5080	
500		500	
630	+480 annuellement	7000	
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
6856	(chaque 4-7 ans)	3428	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80	
400		400	
240		120	
75		75	
800		800	
600		600	(chaque 3 ans)
120		120	
818		564	
1000		1000	
34761		31541	

Lac St Jean		Kitigan	
8		5	
1		1	
800		500	
616		385	
100		100	
200		200	
5700		5700	
10160		6350	
500		500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
6856	(chaque 4-7 ans)	4285	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80	
400		400	
240		150	
75		75	
800		800	
600		600	
120		120	
818		628	
1000		1000	
34761		27569	

Kanawake		Huronne Wendat		Gesgapegiag	
20		4		2	
1		1		1	
2000		400		200	
1540		308		154	
100		100		100	
200		200		200	
5700		5700		5700	
25400		5080		2540	
500		500		500	
630	+480 annuellement	630	+480 annuellement	630	+480 annuellement
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
17140	(chaque 4-7 ans)	3428	(chaque 4-7 ans)	1714	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80		80	
400		400		400	
600		120		60	
75		75		75	
800		800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120		120	
1580		564		437	
1000		1000		1000	
63531		25171		20376	

Betsiamites		Attikamewk	
11		11	
1		1	
1100		1100	
847		847	
100		100	
200		200	
5700		5700	
13970		13970	
500		500	
630	+480 annuellement	7000	
4703	(chaque 4-7 ans)	4703	(chaque 4-7 ans)
9427	(chaque 4-7 ans)	9427	(chaque 4-7 ans)
363	(chaque 4-7 ans)	363	(chaque 4-7 ans)
80		80	
400		400	
330		330	
75		75	
800		800	
600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
120		120	
1009		1009	
1000		1000	
41954		48324	

Type C						
Lieu			Regroupement Mamit Innuat		Grand Conseil Wababaki	
Des employés			9		1	
De l'agence			3		2	
	Coût					
Logiciels						
A1	100	(chaque ordi)	900		100	
A2	190		190		190	
A3	600		600		600	
A8	77	(chaque ordi)	693		77	
A9	100		100		100	
A10	200	(par lieu)	600		400	
Ordinateurs						
C1	5700		5700		5700	
C2	1850		1850		1850	
C3	2430		2430		2430	
C4	1270	(per des employés)	11430		1270	
C5	500	(par lieu)	1500		1000	
Autres						
B	7000 pour les agences ayant un éloignement de 0.22 ou plus OU 630 + 480 annuellement		7000		630	+480 annuellement
D1	8234		8234	(chaque 4-7 ans)	8234	(chaque 4-7 ans)
D2	857	(per des employés)	7713	(chaque 4-7 ans)	857	(chaque 4-7 ans)
D3	363	(par lieu)	1089	(chaque 4-7 ans)	726	(chaque 4-7 ans)
E1	80		80		80	
E2	400		400		400	
E3	30	(per des employés)	270		30	
E4	75		75		75	
F1	800		800		800	
F2	600		600	(chaque 3 ans)	600	(chaque 3 ans)
F3	120	(par lieu)	360		240	
G1	588		1146		613	
G2	1000		1000		1000	
Total	26164		54760		28002	

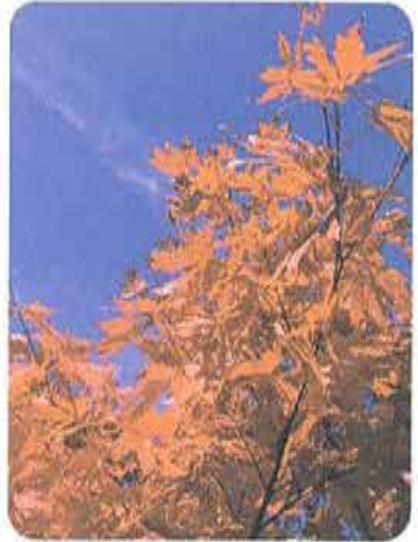
	Conseil De La Nation Attikamek-Sipi Child		
	18		
	2		Le "Conseil des Montagnais d'Essipit" n'a pas été inclus parce qu'ils n'ont pas les moyens d'embaucher du personnel à un salaire moyen de 48 000\$.
	1800		
	190		
	600		
	1386		
	100		
	400		
	5700		
	1850		
	2430		
	22860		
	1000		
	630	4480 annuellement	
	8234	(chaque 4-7 ans)	
	15426	(chaque 4-7 ans)	
	726	(chaque 4-7 ans)	
	80		
	400		
	540		
	75		
	800		
	600	(chaque 3 ans)	
	240		
	1692		
	1000		
	68759		

Colombie-Britannique		
	Lieu	Total
1	Sechelt	20376
2	Heiltsuk	33939
3	Lalum'utul'sumun'eem	39556
4	Ayes Men Men	39556
5	Carrier-Sekani	76883
6	Spallumcheen	17979
7	Scw'Exmx	41216
8	Nuu-Chah-Nulth	81299
9	Nezul Berlunuyeh	43962
10	Nil' To,O	52014
11	Gitksen	70371
12	Kwumut lelum	62830
13	Northwest	73995
14	Nlhka7'Kaptmx Nation	51191
15	Secwepemc	55619
16	Krunanaxa-Kinbasket Tribal Council	36421
17	Xolhmlh	92420
18	Knucwentwecw	40008
		929,635

Albera		
	Lieu	Total
1	Kashkowew	94499
2	Little Red River	77094
3	Bigstone Cree	60311
4	Tsuu T'ina (Sarcee)	34164
5	Sronev (Chiniki)	63531
6	Kainaiwa	87506
7	Peigan	41954
8	Saddle Lake	65929
9	Siksika (Blackfoot)	53941
10	Yellowhead	83237
11	Lesser Slave Lake	53010
12	Western Cree	59555
13	Tribal Council Ventures East	61567
14	Tribal Council Ventures West	54374
15	Kee Tas Now	66747
16	Athabasca	57176
17	North Peace	64350
18	Akamkipatinow	59169
		1,138,114

Saskatchewan		
	Lieu	Total
1	Cheifs Tribal	69901
2	Ahtahkakoop	41131
3	Lac La Ronge	84286
4	Montreal Lake	50721
5	Onion Lake	60311
6	Peter Ballentyne	89081
7	Kanaweyihimitowin	36336
8	Battleford	65191
9	Nicapanak Centre CFS Inc.	69145
10	Nehiyaw Awasis Siceca(Central)	54374
11	Yorktown	108420
12	Touchwood	76356
13	Kanaweyimik	81447
14	Saskatchewan District Tribal	78492
15	Arhabaska Denesuline	83530
16	Meadow Lake	119548
17	Qu'Appelle Tribal Council	61364
		1,229,634

Manitoba		
	Lieu	Total
1	Kinosao Sipi Minisowin (Norway House)	74696
2	Nisichawayasihk (Nelson House)	67504
3	Peguis	60311
4	Sagkeeng	57914
5	Anishinaabe West	85946
6	Awasis	223867
7	Cree Nation	155492
8	Dakata Ojibwa	133547
9	Intertribal	48390
10	South East	133953
11	West Region	114093
12	Island Lake	147073
		1,302,786



ANNEXE G - TABLEAUX SUR LES COÛTS EN IMMOBILISATIONS

TABLEAU 14									
Implications de l'augmentation du financement par rapport au personnel et aux salaires									
					\$ Million		Personnel		Salaires
AJUSTEMENT À LA FORMULE									
					21,166,538		143		13,758,250
					12,042,092		153		9,633,674
					4,118,417		28		2,676,971
					1,213,749		8		788,937
					38,540,796		333		26,857,831
NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT									
					34,739,040		543		26,054,280
					1,000,000		14		650,000
					2,000,000		0		0
					1,500,000		0		0
					4,560,235		0		0
					930,000		0		0
					1,210,000		0		0
					5,957,311		0		0

PRÉSUMPTIONS

Personnel = (augmentation de
moitié x 0.65) /\$48,000

salaires +0.65 x
augmentation

Personnel = 0.7concierge and
agent de RH + 0.25 adminis-
trateur des dossiers x 93 agences

salaires = augmentation x 0.8

Personnel = (augmentation de
moitié x 0.65) /\$48,000

salaires +0.65 x
augmentation

Personnel = (augmentation de
moitié x 0.65) /\$48,000

salaires +0.65 x
augmentation

Personnel = (augmentation x
0.75) /\$48,000

salaires +0.75 x
augmentation

Personnel = (augmentation x
0.65) /\$48,000

salaires +0.65 x
augmentation

TABLEAU 15
ALLOCATION DU MONTANT DE 10.3M \$ POUR LES IMMOBILISATIONS

	Pop. enfants	Atlantique	Alberta	C.B.	Manitoba	Saskatchewan	Québec
	335						
1	335	9		4			5
2	670	2	1	4		1	2
3	1005	1	5	5	1	4	5
4	1340		4	5	1	3	1
5	1675		2		2	3	1
6	2010		3		2	2	1
7	2345		1				
8	2680					3	
9	3015		2		1	1	
10	3350						
11	3685	1			1		
12	4020				2		
13	4355						
14	4690				1		
15	5025						
16	5360						
17	5695						
18	6030						
19	6365						
20	6700				1		

NOMBRE D'AGENCES	DONNÉES	ALLOCATION PAR AGENCE	TOTAL PAR TAILLE DE L'AGENCE
18	18	\$26,276	\$472,959
10	20	\$52,551	\$525,510
21	63	\$78,827	\$1,655,357
14	56	\$105,102	\$1,471,429
8	40	\$131,378	\$1,051,020
8	48	\$157,653	\$1,261,225
1	7	\$183,929	\$183,929
3	24	\$210,204	\$630,612
4	36	\$236,480	\$945,918
	0	\$262,755	\$0
2	22	\$289,031	\$578,061
2	24	\$315,306	\$630,612
	0	\$341,582	\$0
1	14	\$367,857	\$367,857
	0	\$394,133	\$0
	0	\$420,408	\$0
	0	\$446,684	\$0
	0	\$472,959	\$0
	0	\$499,235	\$0
1	20	\$525,510	\$525,510
93	392		\$10,300,000

5 août 2005

Société de soutien à l'enfance et à la famille du Canada
Suite 1001—75 Albert Street
Ottawa, Ontario K1P 5E7

Attention: Cindy Blackstock, Executive Director

Madame, Monsieur

Re: Exposition à la responsabilité civile des agences de services à l'enfance et à la famille

Vous nous avez demandé de fournir une opinion sur l'exposition à la responsabilité civile des agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, qui sont membres de la Société de soutien à l'enfance et à la famille du Canada (« SSEFPNC »). Nous comprenons que l'objectif poursuivi par cette démarche est de fournir aux ASEFPN l'information qui sera utilisée afin d'obtenir des estimations sur les limites et la couverture de l'assurance en responsabilité civile requise par les ASEFPN et leurs agences membres afin de livrer des services à l'enfance et à la famille. L'estimation des coûts d'une assurance en responsabilité civile pour les agences de services à l'enfance et à la famille constituera l'un des éléments de la proposition des ASEFPN pour une nouvelle formule de financement entre le Ministère des Affaires Indiennes et les agences.

Vous nous avez demandé d'identifier les contextes où il y aurait matière à exposition à une responsabilité civile pour les agences de services à l'enfance et à la famille et leurs employés lors de la livraison de services ainsi que la responsabilité civile des agences lorsque des employés font des requêtes pour congédiement abusif et des plaintes aux droits de la personne.

Mise en contexte

Les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations livrent des services sur réserve aux enfants Indiens Inscrits. Les agences sont financées par le gouvernement fédéral en fonction d'une formule de financement nationale (la Directive 20/1). Quoique le financement de la livraison de services de protection de l'enfance aux enfants Indiens statués et vivant sur réserve soient fournis par le gouvernement fédéral, les agences ont l'obligation de respecter des lois statutaires provinciales dans la livraison de services aux enfants. Les lois provinciales statutaires de protection de l'enfance fournissent également la base de la délégation de pouvoirs de protection de l'enfance du provincial aux agences.

Le degré de responsabilité civile du gouvernement provincial par rapport à la négligence de n'importe quelle agence ou employé d'une agence dans la livraison de services de protection de l'enfance dépend de la façon dont une loi sur la protection de l'enfance a été écrite, en particulier en termes de capacité de la province ou d'un représentant officiel de la province de déléguer une tâche qu'ils doivent aux enfants pris en charge dans la province à une agence ou à un employé d'une agence. L'étendue de la responsabilité civile d'un gouvernement provincial ou d'un représentant officiel du gouvernement provincial avec une agence de protection de l'enfance lors de négligence dans la livraison de services de protection de l'enfance varie d'une province à l'autre dépendamment de la façon dont une loi a été écrite. Dans le cadre de l'opinion que nous vous soumettons, nous n'avons pas analysé la formulation de chaque loi pour émettre une opinion sur la capacité de chaque province ou d'un représentant officiel d'une province de déléguer des pouvoirs légaux pour les enfants pris en charge pour éviter la responsabilité civile relevant d'une négligence dans la livraison de services de protection de l'enfance.

Responsabilité civile par rapport aux enfants pris en charge

Les contextes particuliers d'exposition à la responsabilité civile dans le cadre de la livraison de services aux enfants pris en charge sont les suivants :

- (a) Responsabilité civile de l'agence pour les blessures corporelles infligées aux enfants et aux familles, issues de la participation des enfants dans des activités organisées par l'agence, des accidents de véhicules moteurs ou des accidents qui ont eu lieu dans un lieu dont l'agence est propriétaire ou géré par l'agence ;
- (b) Responsabilité civile directe et responsabilité du fait d'autrui de l'agence pour des activités criminelles ou intentionnelles de ses employés, par exemple, des requêtes pour abus.

L'exposition à la responsabilité civile de l'agence pour des blessures corporelles des enfants est relativement simple. L'agence est civilement responsable pour une blessure d'un enfant, que l'enfant soit sous la garde légale de l'agence ou qu'il participe à une activité organisée et supervisée par l'agence ou l'un de ses employés. Par exemple, si l'agence gère un programme de loisirs et ou de sports et un enfant se blesse en participant à une des activités de l'un de ces programmes, l'agence serait civilement responsable pour la négligence de la part de ses employés qui supervisaient l'activité. L'agence serait aussi civilement responsable pour toute blessure causé par l'état des lieux où l'activité récréative ou sportive a été organisée. Si l'agence fournit des programmes aux enfants vivant sur réserve, l'agence se doit de superviser ces enfants comme un parent responsable et prudent.

L'agence doit donc fournir une supervision adéquate en fonction du nombre et de l'âge des enfants ainsi que du niveau de risque qu'implique l'activité.

L'agence peut également s'exposer à la responsabilité civile lorsque les enfants sous sa supervision sont transportés dans des véhicules moteurs.

En fonction de l'étendue de toute compensation du dommage encouru par une blessure corporelle, la compensation varie en fonction du niveau de la blessure. Pour les blessures les plus sérieuses, qui incluent de graves dommages au cerveau ou la quadriplégie, la compensation pour les dommages ne peut excéder 5 millions de dollars, ce qui inclut une compensation pour les pertes de revenus futurs de l'enfant. Là où la responsabilité civile est partagée avec plus de deux parties, la responsabilité du paiement des dommages est également partagée. Cependant, si les autres parties responsables n'ont pas les moyens de payer, la partie demanderesse a le droit de réclamer tous les dommages à l'agence en vertu de la responsabilité civile conjointe. Par exemple, si la responsabilité des dommages est partagée entre une agence et un employé et que l'employé n'a pas les moyens, la partie demanderesse peut réclamer le montant total à l'agence.

Là où les agences de protection de l'enfance ont attiré beaucoup l'attention au cours des dernières années est la responsabilité du fait d'autrui des agences de protection de l'enfance pour abus physiques et sexuels d'enfants dont elles avaient la responsabilité et dont les enfants étaient sous la supervision des employés ou des bénévoles de l'agence. La décision la plus récente de la Cour Suprême du Canada dans le domaine de la responsabilité du fait d'autrui et de la responsabilité directe pour l'abus d'enfants est l'arrêt *Corporation épiscopale catholique romaine de St-Georges c. John Doe* ([2004] 1 S.C.R. 436). Les demandeurs ont été sexuellement abusés par un prêtre catholique employé par le diocèse à Terre-Neuve. La Cour Suprême du Canada a trouvé le diocèse directement responsable envers les demandeurs en raison du défaut du diocèse de prévenir la poursuite des abus alors qu'ils étaient au courant ou auraient dû savoir que le prêtre abusait des demandeurs. La Cour Suprême du Canada a également trouvé le diocèse responsable du fait d'autrui pour les abus subis par les demandeurs en se basant sur les décisions antérieures de *Bazley c. Currie* ([1999] 2 S.C.R. 534), et *Jacobi c. Griffiths* ([1999] 2 S.C.R. 570).

L'imposition de la responsabilité directe sur le diocèse dans le cas de John Doe était basée sur la connaissance du diocèse du passé d'abuseur du prêtre. Quand une agence sait que des abus ont cours ou lorsqu'une agence aurait dû savoir si une supervision appropriée était exercée, l'agence sera reconnue coupable de négligence dans la performance des devoirs qu'elles ont sur les enfants pris en charge.

La responsabilité directe pour des abus commis par des employés peut également être soulevée lorsque l'agence n'a pas pris les mesures raisonnables afin de s'assurer que les employés embauchés ne posent aucun risque pour les enfants.

Le premier cas où la Cour Suprême a confirmé l'imposition de la responsabilité du fait d'autrui est l'arrêt *Bazley*, où l'employeur a été trouvé responsable des actes criminels d'un employé. La cour doit d'abord déterminer s'il y a des antécédents qui déterminent sans équivoque que les faits prouvent la responsabilité du fait d'autrui. S'il n'y a pas d'antécédents clairs, la responsabilité du fait d'autrui devrait être imposée dans le cas où l'employé et la personne qui commet l'acte criminel avaient une relation suffisamment proche et que l'acte criminel est suffisamment lié à la conduite autorisée par l'employeur. Dans *Bazley*, la responsabilité du fait d'autrui a été imposée à la Fondation pour les Enfants sans but lucratif, qui opérait des établissements de soins où un résident a été sexuellement abusé par un éducateur. La Cour Suprême du Canada a imposé la responsabilité du fait d'autrui en vertu de la relation proche qui liait l'employeur et l'éducateur et que les actes reprochés étaient une manifestation des risques inhérents que prenaient l'employeur dans le cadre de son entreprise, qui devait fournir aux enfants des soins en établissement.

Dans *Jacobi*, le Club Garçons et Filles (sans but lucratif) n'a pas été tenu responsable du fait d'autrui pour les abus sexuels commis par le directeur du programme lors d'excursions dans le cadre des activités sportives pour les enfants. La Cour Suprême du Canada a trouvé que le lien entre l'entreprise et le Club des Garçons et Filles et les abus sexuels n'a pas été établi parce que le niveau d'intimité nécessaire entre l'employé et les enfants était beaucoup moindre que le lien dans *Bazley*.

Dans le cas de John Doe, la Cour Suprême du Canada a trouvé que la relation était suffisamment proche entre le diocèse et le prêtre pour satisfaire au premier élément du test qui juge la responsabilité du fait d'autrui. La Cour Suprême du Canada a également trouvé que le rôle d'un prêtre de paroisse était de fournir des soins spéciaux pour l'éducation catholique des enfants et des jeunes et que le prêtre devait entretenir des liens très proches avec les enfants. La Cour Suprême du Canada a également trouvé que les mauvais agissements du prêtre avec les garçons de la paroisse étaient fortement reliés à l'intimité psychologique qui était inhérente à son rôle de prêtre et encouragés par le diocèse. Le prêtre a également exercé un pouvoir énorme sur les enfants, qui était conféré au prêtre par le diocèse.

En fonction de la jurisprudence de Cour Suprême du Canada rapportée ci-haut, il est de notre avis que les agences de services de protection de l'enfance ne seraient pas trouvées responsables du fait d'autrui pour les actes d'abus commis par les employés des agences dans le cadre de la livraison de programmes et d'activités pour les enfants vivant sur réserve. La relation et les circonstances d'une agence qui fournit des activités et des programmes pour les enfants sur réserve sont comparables à la situation dans *Jacobi*, où le Club Garçons et Filles n'a pas été tenu responsable du fait d'autrui pour les actes de son employé lors d'activités de loisirs. Cependant, il y a un risque de responsabilité du fait d'autrui pour des actes d'abus commis par des conseillers en protection de l'enfance qui doivent développer une relation intime avec les enfants sous leur responsabilité. Cette relation entre un conseiller en protection de l'enfance et un enfant est similaire à la relation entre le prêtre et l'enfant décrite dans *John Doe*. Lorsqu'une agence encourage et demande à ses employés de développer des relations intimes avec les enfants et

que ces relations peuvent être utilisées pour abuser d'un enfant, l'agence pourrait être tenue responsable du fait d'autrui pour l'abus.

L'autre contexte où les agences de protection de l'enfance peuvent être tenues responsables du fait d'autrui est le contexte où des actes d'abus sont commis par des familles d'accueil où les enfants ont été placés par l'agence. La Cour Suprême du Canada a réglé la question de la responsabilité du fait d'autrui pour les gouvernements pour les abus des enfants par des parents de familles d'accueil dans deux cas en Colombie-Britannique, soit *KLB c. Colombie-Britannique* ([2003] 2 S.C.R. 403) et *MB c. Colombie-Britannique* ([2003] 2 S.C.R. 477). La Cour Suprême du Canada a reconnu que la relation entre le parent d'accueil abuseur et le gouvernement provincial n'était pas suffisamment intime pour formuler une requête appropriée en responsabilité du fait d'autrui. La Cour Suprême du Canada a indiqué qu'il était inhérent, dans la nature des soins en famille d'accueil pour les enfants, que les parents soient indépendants du gouvernement et que le gouvernement ne peut exercer de contrôle suffisant sur leurs activités pour les tenir responsables d'agir au nom du gouvernement ou en tant qu'agents du gouvernement dans leurs activités quotidiennes avec les enfants placés en familles d'accueil. La Cour Suprême du Canada a reconnu que les familles d'accueil remplissent un rôle public important en fournissant aux enfants une expérience de vie en famille mais ces familles ne sont pas tenues de remplir ce rôle en étant dépendants du contrôle du gouvernement. Les décisions de la Cour Suprême du Canada dans *KLB c. Colombie-Britannique* et *MB c. Colombie-Britannique* n'excluent pas d'actions contre une agence pour la négligence directe lorsqu'il y a défaut de bien sélectionner les familles d'accueil potentielles ou lorsqu'il y a défaut d'agir lorsque l'agence savait ou devait savoir en supervisant les relations avec une famille d'accueil que le parent d'accueil abusait de l'enfant placé.

Les réclamations en dommages qui accompagnent normalement une allégation d'abus sexuel ou physique d'enfants alors qu'ils étaient placés sont normalement des réclamations en dommages émotionnels et psychologiques ainsi que des réclamations pour la perte future de revenus parce que l'enfant abusé ne pourra pas ou ne sera pas complètement en mesure de travailler et de recevoir un salaire en raison des dommages psychologiques et émotionnels. Les montants de ces réclamations sont variables, dépendamment de la nature de l'abus, des revenus futurs estimés de l'individu s'il n'avait pas été victime d'abus et de l'étendue d'autres problèmes de l'individu qui ne sont pas reliés à l'abus mais qui pourraient contribuer à sa capacité ou son incapacité de gagner un revenu. Ces réclamations sont difficiles à quantifier par la Cour, particulièrement lorsque les demandeurs sont des enfants qui sont préalablement désavantagés en raison de leur histoire familiale. Dans plusieurs cas, les enfants pris en charge ont déjà été abusés en quelque sorte par des membres de la famille ou d'autres personnes et donc il est souvent difficile de mesurer l'étendue de la souffrance lorsque l'enfant était placé et de savoir combien ce placement a contribué à la perte de revenus potentiels lorsque l'enfant sera adulte.

Les compensations pour pertes de revenus futurs peuvent excéder un million de dollars lorsque le demandeur est incapable de travailler en raison de l'abus.

Responsabilité civile pour congédiement abusif et pour violation des droits humains

Le premier risque d'exposition d'une agence est lorsqu'elle fait face à une réclamation pour congédiement abusif de la part d'anciens employés.

Qu'il y ait contrat écrit ou pas, la relation entre l'employeur et l'employé est un contrat en soi. Si le contrat d'embauche ne fait aucune mention des droits et obligations sur le terminaison d'un emploi, il est donc implicite dans le contrat qu'il y a obligation de l'employeur de donner un avis de fin d'emploi raisonnable à l'employé, à moins que la fin de l'emploi n'en soit la cause. L'obligation contractuelle sera de donner un avis et la mise à pied immédiate sera un bris du

contrat d'emploi. Un employeur qui donne un avis préalable dans un délai approprié mettra fin au contrat d'emploi et aucune réclamation pour bris de contrat ne sera faite. Cependant, dans la plupart des cas, l'employeur veut agir rapidement en mettant fin à l'emploi pour diverses raisons dont des coupures budgétaires par exemple. De ce fait, un employeur brisera le contrat d'emploi en ne donnant pas d'avis et cherchera à s'entendre avec l'employé pour un dédommagement en argent suite au bris du contrat.

L'obligation implicite d'avis raisonnable se nomme un avis de « droit commun » et est différent du montant salarial à verser en fin de contrat déterminé par la loi. Le montant du dédommagement s'ajoute au minimum requis par la loi même si les paiements du montant minimum seront déduits lorsque sera prise la décision sur la détermination du montant de dédommagement.

Pour chacun des cas, le montant raisonnable du dédommagement qui doit être remis sera basé sur des tels facteurs tels que l'âge de l'employé, le nombre d'années de services avec l'employeur, la nature du poste et la disponibilité d'un emploi de remplacement. Pour certains employés, le dédommagement ne les rendra pas éligible à plus que le minimum déterminé par la loi. Pour des employés ayant un niveau de gestion moyen ainsi que les professionnels qui ont entre 5 et 10 ans de services, la cour décide souvent qu'un dédommagement raisonnable est un mois de salaire par année de service. La limite maximale de dédommagement est généralement considérée être de 24 mois pour un employé de niveau senior. Là où on est en présence de facteurs spéciaux aggravant le cas, la période de dédommagement sera prolongée, et lorsque approprié, la période sera prolongée au-delà de cette limite de temps maximale.

Un employé est obligé de prendre des mesures pour se trouver un emploi afin de réduire les pertes de salaire. Tout montant gagné par un employé pendant sa période d'avis de droit commun, soit pendant le temps où l'employé reçoit le montant de dédommagement, sera déduit du montant de dédommagement.

Les dédommagements octroyés à un employé sera déterminé en fonction de la valeur du salaire et des avantages sociaux que l'employé aurait reçus s'il avait demeuré à l'emploi de l'employeur pendant la période raisonnable d'avis de droit commun. En plus de ces montants, les employés ont droit de recevoir les prestations du Régime de pension du Canada ainsi qu'être couvert par les assurances de l'employeur pendant tout la durée de la période de versement des dédommagements. La cour octroiera aussi les intérêts basés sur le salaire et les avantages sociaux, sujets à une réduction, calculés à partir du moment où l'action a été effectuée.

Un employeur peut aussi être exposé à des réclamations par rapport aux droits humains par d'anciens employés ou des employés actuels.

Les employeurs ne peuvent discriminer un employé ou un employé potentiel en fonction d'une série de critères, incluant la race, la religion, le statut marital ou familial, l'incapacité physique ou mentale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge ou une condamnation criminelle qui n'a rien à voir avec l'emploi. Les réclamations peuvent être basées sur un congédiement ou pour d'autres motifs liés à l'emploi. Les plaintes pour harcèlement sont les plaintes les plus fréquentes lors de réclamations pour violation des droits humains.

Les lois relatives aux droits humains peuvent être encore plus sévères que les lois de droit commun. Par exemple, s'il y a preuve de discrimination, en plus du salaire et des dépenses, un employeur peut se voir condamné à réintégrer l'employé à son poste et/ou lui payer des dommages pour atteinte à la dignité, aux sentiments et au respect de soi.

Conclusion

Les domaines principaux où il y a risque d'exposition à la responsabilité civile pour les agences de services à l'enfance et à la famille qui fournissent des services aux enfants sur réserve à travers le Canada sont :

1. Comme une agence fournit des services aux enfants, l'agence peut être tenue civilement responsable pour une blessure physique dont souffre un enfant sous sa supervision ;
2. Une agence a l'obligation d'enquêter de façon appropriée et de superviser ses employés qui ont une relation proche avec les enfants sous leur responsabilité afin de s'assurer que les enfants ne sont exposés à aucune forme d'abus ;
3. L'agence peut être tenue responsable du fait d'autrui pour des actes intentionnels de la part de ses employés, dans le cas où ces employés ont des relations très proches avec les enfants pris en charge et où il est possible que des abus physiques et sexuels soient commis ;
4. L'agence, en tant qu'employeur, est exposée à des réclamations pour congédiement abusif et pour violation des droits humains de la part de ses employés.

Tel que discuté précédemment, les dédommagements qui peuvent être octroyés contre une agence directement ou par le fait d'autrui varient grandement dépendamment de la nature de la blessure, des circonstances particulières du demandeur et s'il y a existence d'autres parties pour partager les dommages en responsabilité civile.

Si vous avez besoin d'information supplémentaire par rapport à cette opinion, SVP n'hésitez pas à contacter le rédacteur.

Bien à vous,

ALEXANDER HOLBURN BEAUDIN & LANG LLP

Par:

Eileen E. Vanderburgh

EEV/kh

ANNEXE I - TABLEAUX SUR LE COÛT DES PROPOSITIONS

TABLEAU 16		Propositions pour réaménager la formule de financement fédérale pour les services à l'enfance et à la famille des premières nations				Disponible	Annuel		
1	AJUSTEMENTS À LA FORMULE								
	Restorer l'inflation (pertes depuis 1995)						\$21,166,538		
	Ajustements au montant fixe par agence						\$12,042,092		
	Ajustement au facteur d'éloignement	AUX CENTRES URBAINS					\$108,000		
		PROPORTIONS DE L'ÉLOIGNEMENT					\$4,010,417		
	Ajustement pour les agences de petite taille						\$1,213,749		
2	NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT								
	Mieux-être, mesures les moins perturbatrices et prévention								
	OPTION 1	MESURES LES MOINS PERTURBATRICES					\$26,619,904	Augmente à \$47.9m dans la 3e année, \$53.2m dans la 7e année	
		PRÉVENTION					\$8,119,136	Augmente à \$14.6m dans la 3e année, \$16.2m dans la 7e année	
	Communautés qui ne sont pas desservies par une agence						\$1,000,000		
	Coûts extraordinaires						\$2,000,000		
	Organisations régionales						\$1,500,000		
	Systèmes de gestion de l'information			Existant	\$5,620,470				
					Avec du financement additionnel	\$3,500,000			
	Évaluation						\$930,000		
	Études nationales et régionales						\$1,210,000		
	Capital			Existant	\$6,831,482				
					Avec du financement additionnel			\$3,707,311	
	Financement	Pour plus de \$1,000,000				\$7,000,000			
	Resp. Civile normes						\$2,790,000		
	GRAND TOTAL DISPONIBLE ET BESOINS EN REVENUS ANNUELS					\$22,951,952	\$86,417,147		

TABLEAU 17		Propositions pour réaménager la formule de financement fédérale pour les services à l'enfance et à la famille des premières nations						
						ANNUAL		
1	AJUSTEMENTS À LA FORMULE							
	Restorer l'inflation (pertes depuis 1995)					\$21,166,538		
	Ajustements au montant fixe par agence					\$12,042,092		
	Ajustement au facteur d'éloignement	AUX CENTRES URBAINS				\$108,000		
		PROPORTIONS DE L'ÉLOIGNEMENT				\$4,010,417		
	Ajustement pour les agences de petite taille					\$1,213,749		
2	NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT							
	Mieux-être, mesures les moins perturbatrices et prévention							
		OPTION 1	MESURES LES MOINS PERTURBATRICES			\$26,619,904	Augmente à \$47.9m dans la 3e année, \$53.2m dans la 7e année	
			PRÉVENTION			\$8,119,136	Augmente à \$14.6m dans la 3e année, \$16.2m dans la 7e année	
	Communautés qui ne sont pas desservies par une agence					\$1,000,000		
	Coûts extraordinaires					\$2,000,000		
	Organisations régionales					\$1,500,000		
	Systèmes de gestion de l'information					\$4,560,235		
	Évaluation					\$930,000		
	Études nationales et régionales					\$1,210,000		
	Capital					\$5,687,311		
	Financement	Pour plus de \$1,000,000				\$3,500,000		
	Resp. Civile normes					\$2,790,000		
	GRAND TOTAL DISPONIBLE ET BESOINS EN REVENUS ANNUELS					\$96,457,382		

Tableau 18
IMPACT DES PROPOSITIONS ALBERTA

Formule de financement des opérations et du développement pour l'agence AAA

		05-06 SEFPN			Proposé
		Dec. 2004			
	Nombre de Bandes	Facteur d'éloignement	Population 0-18		
	1	0.3	1343		
	1	0.3	1343		
	Coût		05-06 SEFPN		
	Conducteur		Financement		
	Année en cours		de la formule		
Montant total fixe			\$143,159	Plus Inflation	\$173,509
				Plus Ajustement	\$165,592
Nouvelle ville d'éloignement v Service			Aucun changement		
Ajustement agence de petite taille			\$0		\$0
Montant par bande	\$10,714		\$10,714		\$10,714
				Plus Inflation	\$2,271
Montant par enfant	\$727		\$976,240		\$976,240
				Plus Inflation	\$206,963
Montant fixe basé sur l'éloignement moyen	\$9,235		\$2,771		\$2,771
				Plus Inflation	\$587
Montant pas bande basé sur l'éloignement moyen	\$8,866		\$2,660		\$2,660
				Plus Inflation	\$564
Montant par enfant basé sur l'éloignement moyen	\$74		\$29,674		\$29,674
				Plus Inflation	\$6,291
FORMULE DE FINANCEMENT 100%			\$1,165,217	1 fois l'éloignement +3.7%	\$41,814
				MMP/Prévention 34.8% total 04-05	\$405,495
				SGI	\$60,311
				Évaluation	\$10,000
				Normes	\$30,000
				Capital/location	\$130,970
					% Changement
FINANCEMENT DES OPÉRATIONS			\$1,165,217		\$2,256,425 93.6%

Tableau19

IMPACT DES PROPOSITIONS ATLANTIQUE

Formule de financement des opérations et du développement pour l'agence BBB

		05-06 SEFPN		Proposé	
		Dec. 2004			
		Facteur d'éloignement	Population 0-18		
		0.8	188		
		0.8	188		
		05-06 SEFPN			
		Financement de la formule			
Montant total fixe		0	Plus Inflation	\$0	
			Plus Ajustement	\$63,158	
Nouvelle ville d'éloignement v Service	0.18			\$472	
Ajustement agence de petite taille		\$10,714		\$10,714	
			Plus Inflation	\$2,271	
Montant par enfant		\$136,659		\$136,659	
			Plus Inflation	\$28,972	
Montant fixe basé sur l'éloignement moyen		\$739		\$739	
			Plus Inflation	\$587	
Montant pas bande basé sur l'éloignement moyen		\$709		\$1,030	
			Plus Inflation	\$150	
Montant par enfant basé sur l'éloignement moyen		\$709		\$5,208	
			Plus Inflation	\$235	
FORMULE DE FINANCEMENT 100%		\$149,928	1 fois l'éloignement +3.7%	\$4,893	
			MMP/Prévention 34.8% total 04-05	\$52,175	
			SGI	\$20,376	
			Évaluation	\$10,000	
			Normes	\$30,000	
			Capital/location	\$23,919	
				% Changement	
			Proposé	\$391,127	160.9%

Tableau 20
IMPACT DES PROPOSITIONS MANITOBA

Agency:
XXX

		05-06 SEFPN		Proposé	
		Dec. 2004			
		Facteur d'éloignement	Population 0-18		
		1.265	3973		
		1.265	3973		
		05-06 SEFPN			
		Financement de la formule			
Montant total fixe		\$143,158	Plus Inflation	\$143,158	
			Plus Ajustement	\$30,349	
Nouvelle ville d'éloignement v Service	No Change			\$165,593	
Ajustement agence de petite taille		\$42,854		\$42,854	
			Plus Inflation	\$9,085	
Montant par enfant		\$2,888,013		\$2,888,013	
			Plus Inflation	\$612,259	
Montant fixe basé sur l'éloignement moyen		\$11,683		\$11,683	
			Plus Inflation	\$2,477	
Montant pas bande basé sur l'éloignement moyen		\$44,861		\$45,182	
			Plus Inflation	\$9,511	
Montant par enfant basé sur l'éloignement moyen		\$370,153		\$374,253	
			Plus Inflation	\$78,472	
FORMULE DE FINANCEMENT 100%		\$3,500,722	1 fois l'éloignement +3.7%	\$207,497	
			MMP/Prévention 34.8% total 04-05	\$1,218,251	
			SGI	\$147,073	
			Évaluation	\$10,000	
			Normes	\$30,000	
			Capital/location	\$306,322	
				% Changement	
				Proposé	\$6,188,874
					76.8%